

Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Politique de la Ville

Avril – Novembre 2023

Sommaire

1-Introduction	6
1.1 Rappel de la demande de mission adressée à monsieur le Maire.....	6
1.2 Présentation des séances thématiques et du calendrier	6
2- La métamorphose du quartier du Noyer Doré (2001 - 2014)	7
2.1 Le quartier d'avant la rénovation.....	7
2.2 Le Plan National Rénovation Urbaine (PNRU).....	7
2.3 La rénovation du Noyer Doré : une métamorphose par un programme d'actions ambitieux	8
3- La préservation et la mise en valeur des acquis de la rénovation	9
3.1 Le dispositif de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).....	9
3.2 Le renforcement des espaces verts du quartier	11
3.3 L'émergence d'une écocitoyenneté dans le quartier	12
3.4 Déploiement de mobilités douces	13
3.5 La gestion du parc social.....	14
4- La réduction des déséquilibres socio-économiques	15
4.1 Les défis socio-économiques du quartier du Noyer Doré	15
4.2 Un maillage associatif très riche du quartier	19
4.3 Un équipement dédié au quartier : le CCOSY (ancien CSC).....	20
4.4 Accès aux droits.....	21
4.4.1 Articulation du droit commun et droit prioritaire.....	21
4.4.2 le PIMMS : l'accès au droit par la médiation sociale.....	21
4.4.3 Le Programme de Réussite Educative (P.R.E.) : un outil innovant au service des enfants en difficultés	23
4.4.4 L'Accompagnement Suivi Jeunes (ASJ).....	32
4.4.5 La Santé	35
4.5 La représentation des habitants : le Conseil citoyen du Noyer Doré.....	35
5- Le renforcement des potentialités économiques du quartier	37
5.1 Emploi : Un état des lieux.....	37
5.2 La stratégie de la Ville en matière d'emploi.....	39
5.3 L'insertion des jeunes	40
5.3.1 Les initiatives en faveur des très jeunes (14-19 ans).....	40
5.3.2 Les initiatives en faveur des 16-25 ans.....	42
5.4 L'accompagnement des habitants dans les projets professionnels	45
5.4.1 Les chantiers d'insertion de l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC).....	45
5.4.2 Les chantiers d'insertion de l'Association « Espaces ».....	48
5.5 Les initiatives en faveur des seniors.....	51
5.5.1 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).....	51
5.5.2 Le projet des Etoiles et des Femmes.....	53

5.6 Le potentiel économique et commercial de la polarité des Baconnets.....	53
6- Conclusion	55
ANNEXE A – Évolution du pourcentage de logements locatifs sociaux avant et après PRU.....	57
ANNEXE B – Extrait Tableau de Bord de la GUSP – Marche Exploratoire de Juin 2023	58
ANNEXE C – Ateliers Santé Ville	59
ANNEXE D – Liste des chantiers éducatifs 2018-2022	61
ANNEXE E – Extrait du règlement du Comité local pour l’emploi (CLE).....	62
ANNEXE F – Démarche évaluative du Contrat de Ville.....	64

Préambule

Le règlement du conseil municipal, adopté le 24 septembre 2020, prévoit en son article 33, qu'à la demande d'un sixième de ses membres puisse être créée une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal. La mission ainsi créée est composée de 11 membres du conseil municipal désignés selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. La composition et la durée de la mission, qui ne peut excéder 6 mois, ont été fixés par une délibération du conseil municipal du 24 septembre 2020.

La mission d'information et d'évaluation de la politique de la ville a été créée, pour une durée de 6 mois, par **délibération du conseil municipal du 9 février 2023.**

Elle comprend les membres élus suivants :

Pierre Médan, Said Ait-Ouaraz, Ugo Di Palma, Pauline Galli, Laurent Pégurier, Laïla Rafik, Patrick Reynier, Marc-Ali Ben Abdallah, David Mauger, Christophe Mongardien, Maroun Hobeika.

La mission a été présidée par Pierre Médan.

Elle est rapportée par Marc-Ali Ben Abdallah.

Rappels préliminaires

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère Secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

On appelle **quartier vécu**, le quartier hors périmètre prioritaire.

Le quartier Prioritaire de la ville Noyer Doré (QPV) se compose, sur le carroyage de l'INSEE¹, des deux-tiers de l'IRIS² 306- Lionel Terray, de la moitié de l'IRIS 307- Fontaine Mouton et d'un dixième de l'IRIS 305 - Grand L

La liste des QPV et leurs contours ont été élaborés par le l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ancien Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),

Ils ont été identifiés selon un critère unique : celui du revenu, et notamment par la proportion d'habitants vivant en deçà du seuil de pauvreté (60% du revenu médian) à partir du carroyage de l'INSEE.

On dénombre 1 500 QPV en France dans la contractualisation actuelle dont le quartier du Noyer Doré

Le contexte politique de la prorogation des Contrats de Ville

Le Président de la République, Emmanuel Macron, lançait le 14 novembre 2017, un appel à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires. Par la suite, malgré la non-adoption du Plan Borloo, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoyait la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces contrats furent renouvelés sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques intégrant les priorités de la feuille de route issues du *Pacte de Dijon* élaboré à

¹ INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

² IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018.

Le Pacte de Dijon et ses conséquences

Le Pacte de Dijon pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale, proposé au Gouvernement par les élus locaux en avril 2018, a été signé, le **16 juillet 2018**, par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de France Urbaine, en présence de présidents d'intercommunalités.

Signé par 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles du territoire, **le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État**, pour adapter l'action publique à chaque territoire.

Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en œuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville.

L'État réaffirme son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social, et s'engage à accompagner, au plus près, les collectivités dans la mise en œuvre de leurs prérogatives.

Les intercommunalités, quant à elles, reconnaissent qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique. Au travers de ce pacte, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales.

Pour sa part, **l'Etat se doit d'assumer ses responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.**

1-Introduction

1.1 Rappel de la demande de mission adressée à monsieur le Maire

La demande des membres de l'opposition adressée à M. Le Maire concerne

- Un état des lieux du QPV du Noyer-Doré
- Une Evaluation du contrat de ville en cours
- Une Audition des partenaires et acteurs du contrat de ville
- Une préparation du prochain contrat de ville, en fonction de l'actualisation qui sera faite lors du comité interministériel de la politique de la ville du 27 octobre 2023.

1.2 Présentation des séances thématiques et du calendrier

Cette mission aura donné lieu à six séances de travail.

- **1^{ère} séance** - lundi 27 mars 2023 : Election du président, désignation du rapporteur et présentation du cadre institutionnel de la Politique de la Ville
- **2^{ème} séance** - mercredi 31 mai 2023 : la réussite éducative, le plan national de renouvellement urbain (PNRU)

Audition du Directeur Général de Hauts-de-Bievre Habitat: Fabien Mamane

- **3^{ème} séance** - mercredi 21 juin 2023 : PNRU (suite), présentation du processus d'évaluation du Contrat de ville à Antony par le Pôle Ressources Politique de la Ville de l'ouest francilien.

Audition du Directeur Pôle Ressources Ville et développement social - Yvelines, Hauts de Seine et Val d'Oise : Guillaume Dejardin

- **4^{ème} séance** - jeudi 31 août 2023 : évaluation de l'annexe du Contrat de ville (première partie)

Audition de la Déléguée de la Préfète à l'Egalité des Chances : Chaharazed Bouslah

Audition du Conseil citoyen du Noyer-Doré représenté par son Président Guy Charrier et Franck Cauty, Coordinateur Axe Environnement et Cadre de Vie

- **5^{ème} séance** - jeudi 14 septembre 2023 : évaluation de l'annexe du contrat de ville (seconde partie)

Auditions

Directrice Générale de l'association Permis de Vivre la Ville : Marcella Perez

Présidente de Femmes Relais : Colette Covi

Directrice du Club Ado Réussite : Audrey Alvarez

Cofondatrices et Directrices de Grands Yeux Grandes Oreilles (GYGO): Hélène Deborde et Anne Pierron

Président de Activ' Doré : Aboubacar Dembéle

- **6^{ème} séance** – jeudi 16 novembre : évaluation de l'annexe du Contrat de ville (troisième partie), présentation de la trame du rapport de synthèse de la mission.

2- La métamorphose du quartier du Noyer Doré (2001 - 2014)

2.1 Le quartier d'avant la rénovation

Historique des grands ensembles. Les grands ensembles ont globalement été édifiés sur des parcelles agricoles ou maraîchères, faute de réserves foncières suffisantes en ville. Ils ont aussi été parfois construits dans les vides du tissu urbain laissés par les lotissements pavillonnaires. Dans de nombreux cas, ils étaient situés aux franges des villes, parfois à cheval sur deux communes. C'est le cas pour le grand ensemble Massy-Antony.

Le grand ensemble de Massy-Antony. Ce quartier est né au début des années 60. Le pays était, alors, confronté à une forte crise du logement tandis que la croissance démographique s'accroissait. À la limite entre Antony et Massy, plusieurs immeubles sortirent de terre. Sur la commune d'Antony, le « Grand-L » en fut l'épicentre : une barre de 174 mètres de long comptant pas moins de douze étages pour 312 logements. Les habitants furent ravis d'y trouver des appartements, synonymes à l'époque de modernité. Ce brusque développement de la ville modifia également la structure sociale du quartier : rajeunissement de la population, arrivée de populations d'origine étrangère, etc.

La rénovation du bâti à l'origine de la Politique de la Ville. Au début des années 1970, une série d'enquêtes constatèrent l'état de dégradation physique et surtout sociale des grands ensembles. L'État lança la procédure *habitat et vie sociale* (HVS) en 1977 pour réaliser les premières réhabilitations de quartiers. De là naîtront le développement social des quartiers (DSQ), un dispositif plus massif et centré davantage sur les problèmes sociaux, économiques et urbains, **puis la Politique de la Ville.** Du DSQ en 1981 au NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) en 2014, un ensemble de mesures d'exception fut créé pour transformer les grands ensembles.

À Antony, le premier virage s'opéra avec la destruction du Grand-L à la fin des années 90. La Ville se donna pour objectif de faire du Noyer-Doré un quartier agréable à vivre, en engageant alors une vaste opération de rénovation urbaine. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville, donnera les résultats escomptés.

2.2 Le Plan National Rénovation Urbaine (PNRU)

Redonner de l'attractivité aux espaces urbains. Au début des années 1980, les logiques d'urbanisme furent inversées : il ne s'agissait plus de préserver les habitants contre l'influence néfaste de la ville, mais de précisément de renforcer l'attractivité de la ville. Les grands ensembles furent, alors, regardés comme des freins à la mutation de la ville. Ils incarnaient une figure de repli des habitants. Dans cette perspective, les grands ensembles apparurent comme des *désintégrateurs sociaux* par leur capacité avérée à dissoudre le lien social. La rénovation urbaine s'attachera donc à modifier la composition de l'habitat en renforçant l'attractivité des lieux de vie.

Qu'est-ce qu'une opération de rénovation urbaine ? Une opération de rénovation urbaine est une opération complexe. Elle comprend des opérations de réhabilitation, de résidentialisation³, de démolition et de production de logements, de création,

³ La résidentialisation recoupe toutes les opérations à la transformation d'un immeuble en résidence i.e. toutes les opérations visant à l'appropriation des lieux par les habitants. Elle consiste en toute opération donnant un caractère privé aux immeubles : matérialisation des limites de la résidence ; aménagement d'espaces de transition entre l'espace public, la rue et les parties communes de l'immeuble, organisation de stationnements réservés aux habitants de la résidence, d'espaces verts, de jeux pour les enfants, etc. Elle peut aussi désigner une démarche d'aménagement destinée à améliorer l'image d'un quartier et réduire le sentiment d'insécurité et d'abandon, comme une réorganisation en petites unités résidentielles confortables.

de réhabilitation et de démolition d'équipements publics ou collectifs, de réorganisation d'espaces d'activités économique et commerciale. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 lancera les nouvelles opérations de rénovation urbaine via le Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU). Ce dernier sera clôturé en 2020.

Un bilan quantitatif global du PNRU (2004-2020). Ce plan massif représente 48,4 milliards d'euros investis dans 546 quartiers, dont 189 sites considérés comme prioritaires. Quatre millions d'habitants ont bénéficié de ces opérations qui totalisent 164 400 logements démolis, 142 000 reconstruits, 408 500 réhabilités et 385 400 résidentialisés. L'offre d'équipement de ces quartiers a été accrue : 2 346 équipements construits dont 443 lieux culturels, 607 établissements scolaires, 735 centres sociaux et 378 équipements sportifs.

Les démolitions ont concerné essentiellement les quartiers contenant des grands ensembles, c'est notamment le cas pour 92% d'entre elles. Les reconstructions ont été destinées aux plus modestes puisque 67% des logements sociaux ont été reconstruits, 53% de ces reconstructions se sont faites hors site pour permettre une dé-densification des quartiers. Le montant moyen des réhabilitations, quant à lui, était de 17 000 euros par logement en début de programme pour atteindre 29 600 euros en fin de programme.

2.3 La rénovation du Noyer Doré : une métamorphose par un programme d'actions ambitieux

Un objectif de cette rénovation : lutter contre toutes les formes de précarité. Le quartier du Noyer-Doré a bénéficié du soutien de l'État, du Département et de la Région qui ont signé une Convention avec la Ville fin 2004. Entre 2004 et 2017, 140 M€ vont ainsi être alloués à la transformation du quartier ou plus exactement d'un secteur bien défini au sein du Noyer-Doré. Les acteurs de la Politique de la Ville concentrent en effet leurs efforts sur une zone géographique précise, là où les besoins se font le plus ressentir. Il s'agit du quartier prioritaire.

Bien que menée au niveau national, la force de cette politique publique est donc de répondre aux spécificités locales en mobilisant tous les partenaires institutionnels concernés. Elle adopte une approche globale des problèmes et des objectifs ambitieux tels que la réduction des inégalités socio-économiques en favorisant l'emploi, une amélioration du cadre de vie et des conditions de vie, la promotion de la mixité, l'accès à l'éducation, et la réintégration du quartier dans la ville dans le but de créer une unité urbaine de qualité.

Un urbanisme pensé pour le « bien vivre » des habitants. Il faut ajouter que le quartier a été travaillé et dessiné par un urbaniste-architecte dont le plan guide a servi de support à la réalisation des voiries et cheminements piétons mais également aux équipements publics. Les prescriptions architecturales et paysagères fournies complétèrent le dispositif et permirent une évolution et un suivi qualitatifs des aménagements du quartier.

Les voies et espaces publics ont été confiés à l'Agence Française du Paysage qui a suivi les prescriptions de l'architecte-urbaniste. La création de stationnement, la mise en place de revêtements et de mobiliers qualitatifs, la plantation d'essences variées ont permis de redessiner les voies du quartier et les dessertes piétonnes.

La place des Baconnets a été aménagée de manière à proposer une nouvelle centralité dans le quartier en offrant services et commerces dans un environnement de qualité. Un nouveau centre commercial a été créé avec deux niveaux de parking, l'ancien centre commercial a été réhabilité, une médiathèque a été ouverte sur la place.

Les opérations de résidentialisation ont permis en complément d'améliorer la visibilité des espaces privés et publics mais également de sécuriser les espaces et les accès aux immeubles.

La réalisation des différents équipements du quartier, complexe sportif Tabarly (2011), Salle du Mont-Blanc (2014), Médiathèque Arthur Rimbaud (2012) ont été confiés à des architectes tandis que la réalisation du parc du Noyer Doré, du square Magellan et du square du Mont-Blanc l'ont été par des paysagistes. Pour ces opérations, la ville d'Antony a mis en avant aussi bien le respect de la qualité environnementale (respect à minima de la réglementation thermique) que les qualités esthétique et durable des matériaux utilisés. **L'ANRU fera mention, dès 2011, de la rénovation du quartier du Noyer Doré comme une des cinquante réussites du PNRU.**

Les éléments saillants de la métamorphose du quartier. Les signes de cette transformation sont visibles en de multiples endroits. Le Grand-L a cédé sa place à un parc de 5 000 m², avec des immeubles à taille humaine et des pavillons. Des jardins sont aménagés, créant des îlots de verdure toujours appréciables. Le mobilier urbain est remplacé et les circulations piétonnes sont repensées. L'aspect architectural du quartier n'a plus rien à voir avec ce qu'il était autrefois. De nouveaux équipements publics voient également le jour : la place des Baconnets (2008), le complexe sportif Éric Tabarly (2011), la salle du Mont Blanc (2014) ou encore le Centre Culturel Ousmane Sy (2016).

Un renforcement de la mixité sociale du quartier. La reconstitution de l'offre sociale démolie : 456 logements sur les 540 y compris les démolitions du Grand L, est en grande majorité réalisée hors site : 415 logements soit 91 % ce qui permet d'assurer un rééquilibrage de l'offre sociale et introduit une nouvelle mixité dans les quartiers de reconstitution. En complément, les opérations de logements privés sur le quartier (252 logements en accession et 25 en locatif libre) ont permis de modifier le pourcentage de logements privés en l'augmentant de 8,5 % à 21,5 %.

3- La préservation et la mise en valeur des acquis de la rénovation

Suite à la rénovation urbaine du quartier, il s'est rapidement posé la question de la préservation des acquis réalisés. Cette mission a été dévolue au dispositif de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

3.1 Le dispositif de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Qu'est-ce que la GUSP ? La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)⁴ est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent, la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion. Cette démarche a pour objectif d'améliorer

- i. **La qualité de vie quotidienne** des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.
- ii. **Le fonctionnement global d'un quartier** par une gestion concertée, au plus près des besoins des usagers.

Un lien historique entre la Politique de la Ville et GUSP. La GUSP doit être considérée comme un complément au dispositif global de la politique de la ville. De fait, il existe un lien historique entre la Politique de la ville et cette gestion. Le volet de gestion urbaine de la GUSP, i.e. la gestion urbaine de proximité (GUP), a dès le début été introduit comme une composante à part entière de la Politique de la Ville puisqu'il est créé sur la décennie 1980-1990 suite aux émeutes de Vaulx-en-Velin. Il s'agissait alors d'appuyer l'action des bailleurs dans les quartiers dit sensibles. La GUP deviendra une composante officielle de la Politique de la Ville en 1998.

⁴ Définition du Centre de Ressources de la GUSP. Accessible à l'adresse : <http://www.centreressources-gusp.org/>

En 2003, le conventionnement de la GUP devient obligatoire dans les quartiers en rénovation urbaine et dans les zones urbaines dites « sensibles » de plus de 500 logements. En 2008, l'ACSE⁵ prendra en charge le financement de diagnostics en marchant afin de faciliter le repérage des dysfonctionnements. Cette initiative permettra de mettre sur pied et de consolider la notion de partenariat local. Enfin en 2014 apparaissent des conventions intercommunales d'utilisation de l'abattement TFPB⁶ qui seront annexées au Contrat de ville et signées par les bailleurs, l'Etat et les collectivités (EPCI⁷, villes).

Une gestion établie de longue date dans le quartier du Noyer Doré. La démarche de la GUP, puis de la GUSP, a d'abord été assurée dans le cadre d'une coordination de maîtrise d'ouvrage (ADAGIO) associant les villes de Massy et d'Antony, la Communauté d'Agglomération, et les 7 Bailleurs (Antony Habitat, OPIEVOY, ERIGERE, LOGIREP, I3F, DOMAXIS, TOIT et JOIE) implantés sur le territoire du quartier de Massy-Opéra et Noyer Doré. Elle a ensuite été confiée à la Direction de la Prévention et Cohésion Sociale récemment devenue Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale. La méthode à Antony s'est affinée au fur et à mesure des années de pratique partagée avec les habitants.

La GUSP est un exercice de coordination. La démarche sous-jacente à la GUSP repose avant tout sur la coordination des interventions des services de l'Etat, du territoire, et du ou des bailleurs sociaux. Son champ d'action est particulièrement large puisqu'il inclut notamment l'entretien, l'organisation et la qualité des espaces urbains, les services rendus aux habitants au quotidien, la tranquillité publique et la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie. En pratique, les services de la GUSP peuvent donc potentiellement travailler avec une foultitude d'interlocuteurs incluant les services techniques, le ou les bailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les services et acteurs sociaux dans l'acception la plus large, les services d'accompagnement de la Jeunesse, les services de Police, les associations agissant sur le territoire, les habitants ou leurs représentants pour ne citer ici que les principaux.

Le champ d'intervention de la GUSP fait l'objet d'une convention triennale. Après les acquis du PNRU, la GUSP a fait l'objet d'un conventionnement opérationnel entre l'Etat, la Ville, le Territoire (Vallée-Sud Grand Paris) et le Bailleur Haut de Bièvre Habitat pour une durée de trois ans. Au cours du Contrat de Ville, deux conventions ont été signées pour les périodes 2016-2018 et 2019-2021. Sur la période 2022-2023, toutes les activités de la GUSP ont été maintenues malgré une absence de conventionnement, induisant une prorogation de la convention 2019-2021 à période 2022-2023. Une nouvelle convention devrait être établie pour la période 2024-2026.

L'objectif de ces conventions était de fixer de manière précise le cadre d'engagement opérationnel afin de pérenniser les investissements du projet de renouvellement urbain par un entretien renforcé, de poursuivre une dynamique positive au travers d'un effort renouvelé en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Dans la pratique, neuf thèmes d'intervention ont été retenus dans la convention: les voitures ventouses et épaves, gestion des

⁵ L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) est l'opérateur des programmes sociaux en faveur des habitants des quartiers sensibles. Créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 (n°2006-396), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a été chargée de renforcer la cohésion sociale des territoires de la politique de la ville. Sa mission principale sera d'assurer la gestion et l'évaluation des moyens destinés à financer les programmes d'action de développement social des quartiers prioritaires comme celui de la réussite éducative (PRE), les internats d'excellence, les écoles de la deuxième chance (E2C), les ateliers santé ville (ASV) ou encore le programme adulte-relais. Elle sera remplacée en 2014 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), lui-même remplacé, en 2020, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

⁶ TFPB : Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie

⁷ EPCI : établissement public de coopération intercommunale

locaux associatifs, l'éclairage urbain et privé, la collecte sélective des encombrants assurée par le Territoire (Vallée Sud Grand Paris) et le bailleur social (Hautes-Bièvres Habitat), l'entretien des espaces publics et privés qui est conjointement assuré par la Ville, le Territoire et le bailleur social (Hautes-Bièvres Habitat), l'amélioration de la qualité de vie et du lien social ce qui inclut, notamment, toutes les actions de médiation sociale ainsi que les actions d'animation effectuées par la Ville, les associations ou le bailleur, la maîtrise des charges et les économies d'énergie et enfin l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le pilotage de la GUSP. Pour le quartier, le dispositif s'est appuyé sur le pilotage Ville-Habitants au travers du Comité Technique de la GUSP (CTGUSP) qui se réunit sur un rythme trimestriel. Le CTGUSP est animé par le Chef de Projet de Politique de la Ville. Il y siège les représentants désignés par l'Etat, la Ville notamment les services municipaux concernés par les sujets abordés, le bailleur social, Hauts-de-Bièvre Habitat, ainsi que des représentants du Conseil Citoyen du Noyer Doré qui, quant à eux, ont le statut de permanents de ce comité. Des partenaires extérieurs peuvent aussi être conviés en fonction des thèmes abordés. Ces comités techniques font l'objet de compte rendu de séance qui retracent les points abordés et les décisions prises.

Les diagnostics en marchant : l'outil primordial de la gestion urbaine et sociale de proximité. La démarche de la GUSP procède de trois grandes étapes : une identification des éventuels dysfonctionnements ou des points d'amélioration nécessaires, une analyse, et enfin la mise en place de solutions par la mobilisation des intervenants compétents qu'ils soient des services municipaux, du Territoire (Vallée Sud Grand Paris), de l'Etat ou du bailleur social.

L'identification des dysfonctionnements à l'échelle du quartier se réalise au cours d'un diagnostic en marchant, ou marche exploratoire⁸, en présence de tous les partenaires : habitants, les services de la Ville, Vallée Sud Grand Paris et le bailleur social (Hauts-de-Bièvre Habitat). Dans le quartier du Noyer Doré deux diagnostics sont effectués sur base annuelle : un diagnostic de jour et un autre de nuit.

Ces diagnostics alimentent un tableau de bord⁹ qui a été mis en place en collaboration avec le Conseil Citoyen du Noyer Doré. Cet outil permet une objectivation des problèmes co-identifiés par les habitants, la Ville, le bailleur et le Territoire en stipulant leur nature, leur localisation et les modes de prise en charge (acteur, délai prévisionnel et effectif d'intervention). Il permet un suivi de la régularisation des dysfonctionnements détectés par le service de la Politique de la Ville.

Outre les éléments de synthèse des comités, la GUSP dispose aussi d'un rapport qui était réalisé sur base trimestriel dont l'objet est une synthèse des sujets abordés au cours de la période écoulée ainsi que quelques observations sur l'ambiance du quartier.

3.2 Le renforcement des espaces verts du quartier

La cohésion sociale par le verdissement du quartier. Un autre élément important de l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier du Noyer Doré a été la mise en place d'espaces verts générateurs de rencontre entre habitants, créateurs de lien. Le premier exemple de ce type d'espace est le parc du Noyer Doré. Aménagé en 2009 sur ce qui était une friche en pente, ce parc propose une offre diversifiée comprenant des espaces de jeux pour les enfants qui attirent les plus jeunes accompagnés de leurs parents, des lieux de promenades et des lieux

⁸ Le diagnostic en marchant est une méthode d'observation du territoire sous la forme d'une marche au cours de laquelle sont abordés les forces et les faiblesses d'un territoire. Cette méthode longuement éprouvée nous vient d'Amérique du Nord.

⁹ Cf. Annexe B

de détente destinés à tout public, le tout construit avec des matériaux de grande qualité. En sus de ce parc, quatre squares ont été aménagés dans le quartier

Un jardin partagé issu du budget participatif. Un nouveau jardin partagé, a vu le jour au cours du Contrat de Ville au 126 rue de Massy. Ce jardin partagé est issu de la 2^{ème} édition du budget participatif de 2019, en tant que 9^{ème} projet lauréat de cette session. Cette proposition formulée par une habitante du quartier rejoignait une proposition du Conseil Citoyen du Noyer-Doré (CCND), qui avait émis, dès 2018, le souhait de l'installation de jardins potagers sur cette parcelle. Cette dernière, d'une superficie de 1200 m², a permis d'offrir 500 m² de surface cultivable subdivisée en une vingtaine de parcelles de 10 m² à laquelle s'adjoint 300 m² dédiés au jardinage en commun. Le jardin a été doté d'un abri collectif et de coffres de rangement. Le coût global du projet aura été de 153 000 euros, subventionné à hauteur de 60% du montant hors taxes.

Une entreprise réussie de co-construction avec les habitants. Plusieurs ateliers de concertation avec les habitants, animés par les services de la Ville et le bureau d'étude SaluTerre¹⁰, seront lancés : trois à l'été 2020 dans le but de cerner les attentes des habitants sur ce jardin, trois à l'automne 2020 qui détermineront son mode de fonctionnement collectif. Lors de ces groupes de travail, il sera exprimé le souhait de voir émerger un lieu de convivialité, de détente et de partage avec une priorité donnée aux espaces de jardinage collectifs. Les habitants ont aussi mis l'accent sur l'importance de la transmission des savoirs et la sensibilisation aux questions d'environnement.

La Ville accompagne l'autonomisation du Jardin Doré. Le Centre Culturel Ousmane Sy (CCOSY) a été désigné comme la structure municipale accompagnatrice. Le CCOSY est, à la fois, le garant de la gouvernance des jardins et la structure responsable des adhésions. L'accès au jardin nécessite une inscription auprès du centre. En outre, le service Espaces Verts reste présent en appui technique. Il a notamment missionné l'association Espaces, sur laquelle nous reviendrons plus loin, pour accompagner les jardiniers vers une autonomisation du fonctionnement du collectif et répondre à leurs attentes en termes de formations techniques.

3.3 L'émergence d'une écocitoyenneté dans le quartier

Lorsque propreté rencontre citoyenneté. Le maintien d'une stratégie de verdissement du quartier rencontre aussi un souci accru de la part des habitants quant à la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie. Depuis sa création en 2016, le Conseil citoyen du quartier, Conseil Citoyen du Noyer Doré (CCND) a toujours fait montre d'une grande implication en matière de gestion urbaine de proximité et de propreté. Le Conseil a été porteur de propositions en ce qui concerne l'organisation des Diagnostics en Marchant (DEM) ainsi que sur le suivi des post-diagnostics, des besoins d'intervention des services de la Ville ou du bailleur identifiés au cours de ces exercices partenariaux. Le CCND a, de surcroît, été à l'origine de plusieurs initiatives dont les deux principales en matière d'éco-citoyenneté ont été:

¹⁰ SaluTerre est un bureau d'études socio-paysager, créé en 2004, qui s'appuie sur l'expertise associée de ses deux fondateurs, Éric Prédine et Franck David qui ont été des précurseurs de la création de jardins partagés en France. Ce bureau d'études assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour les collectivités territoriales et autres acteurs de la fabrique du territoire dans la création et la mise en œuvre des projets alimentaires et paysagers (jardins partagés, parc public maraîcher, trame alimentaire, etc.) co-construits et co-gérés. Leur approche repose sur une méthode fondée sur les trois piliers que sont la Coproduction, l'inclusion et l'autonomisation

- a. Une collecte de déchets organisée par ses soins et en collaboration avec les services de la Ville au cours d'une journée que la CCND appelle la « *Journée de la Propreté Citoyenne* »
- b. Une semaine de sensibilisation des écoliers sur la problématique de la réduction des déchets en partenariat avec les associations de parents d'élèves, les écoles, l'association Pierre Kohlman et avec l'appui du Centre Culturel Ousmane Sy.

Le premier évènement a été, avec le temps, synchronisé avec l'initiative du « *World Clean Up Day*¹¹ » qui a lieu, chaque année, en septembre. Le second correspond à la semaine européenne de réduction des déchets¹² (SERD).

Réduction des déchets : une approche plus globale est à envisager. La réunion publique, organisée le 5 septembre dernier, sous l'égide de Mme la Préfète à l'Egalité des Chances, Nadège Batista, et M. le Maire Jean-Yves Sénant, dans le cadre des consultations pour la nouvelle contractualisation, a fait clairement émerger de fortes attentes des habitants en matière de propreté dans le quartier et notamment sur les questions de la lutte contre les nuisibles, en particulier les rats. Le quartier ne souffre pas pour autant de conditions dégradées sur ce sujet. La prolifération actuelle des nuisibles s'expliquent, principalement, par les travaux d'ampleur qui ont été menés dans la commune de Massy via l'opération de démolition-reconstruction en cours au niveau de la polarité commerciale des Franciades.

On observe, néanmoins, une désaffection des habitants vis-à-vis de la « *Journée de Propreté Citoyenne* ». Pour autant, les habitants ont montré par leur sensibilité aux questions de propreté qu'ils pourraient potentiellement s'inscrire dans une démarche durable via un changement de comportement plutôt que dans des actions ponctuelles comme la « *Journée de Propreté Citoyenne* ». Ceci invite à l'ouverture d'une réflexion en faveur d'une approche plus globale tripartite : Ville, Hauts de Bièvre Habitat, le bailleur social et le Territoire (Vallée Sud Grand Paris) sur la question de la réduction de production de déchets.

3.4 Déploiement de mobilités douces

Déploiement du schéma directeur cyclable au quartier. Le quartier dans son ensemble (périmètre prioritaire et quartier vécu i.e. hors périmètre prioritaire) a connu une accélération de la pratique des mobilités douces suite aux confinements successifs. La Ville a largement appuyé ce mouvement dans le cadre du déploiement du schéma directeur cyclable. Au niveau de la gare du RER des Baconnets, il est prévu l'installation de 60 places de stationnement vélo sécurisés et 60 places libres, soit 120 places, 40+40 en entrée principale, 20+20 entrée secondaire. Ce projet mené à bien avec le Territoire, Vallée Sud Grand Paris.

En outre, il est prévu aussi l'ouverture d'une station Zoov, de location de vélos de courte et longue durée au niveau de cette gare. Dans le cadre du budget participatif, une demande de stationnements sécurisés a été formulée par une habitante du quartier via des vélobox. Il n'existe bien souvent pas de local dédié dans les immeubles ce qui peut être un frein à la généralisation de sa pratique. Une étude de projet est actuellement en cours par le Territoire pour la mise en

¹¹ « *World Clean Up Day* », aussi appelé journée mondiale du nettoyage de notre planète lancée par l'association *Let's do it Foundation*, créée en 2008 et qui ambitionne de rassembler 5% de la population mondiale, donc au moins 3,5 millions de citoyens en France (sur des milliers de sites de collecte).

¹² La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un temps de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. Elle est coordonnée en France par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Elle se déroule durant la dernière semaine du mois de novembre.

place de 2 vélobox de 5 ou 6 places. Une réflexion est lancée, avec le Territoire, sur l'adaptation de la tarification de cette prestation aux réalités économiques du quartier.

Inciter les publics à la pratique des mobilités douces. Les publics cibles ont été les écoliers notamment les élèves de dernière année de cours moyen (CM2) qui bénéficient du déploiement du dispositif de l'Education Nationale « Savoir Rouler à Vélo »¹³ sur l'année scolaire 2023/2024. Ce déploiement se fait avec le soutien des services de la Ville, en particulier ceux des Sports, de l'Education et des Mobilités. Une première expérimentation réussie avait été réalisée à l'école Paul Bert l'année scolaire précédente.

Le vélo peut aussi être un bon outil d'insertion. Des chantiers éducatifs ont été lancés en 2022 et 2023 sur la thématique de la réparation de vélo, en partenariat avec la recyclerie sportive de Massy. Un local à cette destination a été mis à disposition au centre sportif Lionel Terray.

3.5 La gestion du parc social

L'amélioration et la rénovation du Parc locatif demeure un objectif primordial. La Ville s'est employée, avec le bailleur, à achever le plan de rénovation de l'ANRU pour recentrer son action sur les besoins des habitants. Ses efforts ont porté sur le soutien à la rénovation du bâti dans la perspective double de la transition énergétique et des défis climatiques. L'objectif est que, dans un horizon 2027-28, tous les bâtis du Noyer Doré soient rénovés avec une étiquette énergétique D ou C.

En ce qui concerne l'avancement de ces travaux, quatre millions d'euros ont été investis pour la rénovation énergétique des 2 et 4 Scherrer (132 logements). Le bâti devrait passer de l'étiquette D à B. En sus de cette rénovation, d'autres travaux ont été engagés pour améliorer la vie des habitants (remplacement des portes palières, remplacement des fenêtres, travaux de la plomberie et d'électricité, remise en état et peinture des parties communes). La rénovation de l'immeuble de l'allée de l'Esterel (103 logements) se termine. L'étiquette énergétique actuelle est classée E et passera en D. La recherche d'une solution technique est en cours pour remplacer l'intégralité des fenêtres et des soubassements. Les travaux des Squares (Alpes, Cévennes, Corbières) devraient être achevés d'ici début 2026.

Hauts-de-Bievre Habitat continue à investir dans le quartier : la construction d'un immeuble de 43 logements et d'un local d'activité livrés tout récemment, et une réhabilitation complète 2 et 4 Scherrer qui devrait être achevée en février 2024.

Répondre au plus près des besoins des habitants. La ville promeut une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dynamique, au plus près des besoins des habitants. Dans cette perspective et d'un commun accord avec le bailleur social, la Ville a choisi de sortir dès 2022 de l'abattement de 30% de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB). D'une valeur 280 000 euros, cet abattement servait à financer les actions des associations Pierre Kohlman et GYGO à hauteur de 80 000 €.

Le reste, à savoir 200 000 euros, a été réparti sur la période 2018-2022 sur diverses actions peu lisibles et traçables malgré un contexte de contrôle par l'Etat renforcé. Depuis 2023, la fraction de financement des associations GYGO et Pierre Kohlmann a été repris au budget de la

¹³ Ce dispositif est piloté par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'intérieur et le ministère des transports Les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo et l'éducation à la sécurité routière, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités peuvent intervenir dans la mise en œuvre de cette mesure et contribuer à l'organisation de séances d'apprentissage. Le « Savoir Rouler à Vélo » a été annoncé dans le cadre du comité interministériel de sécurité routière 2018 et du Plan Vélo et mobilités actives.

Politique de la Ville et le montant restant est utilisé pour des investissements fléchés en direction des besoins identifiés par les habitants. La démarche est donc de :

- a. Permettre au bailleur social, Hauts-de-Bièvre Habitat de se recentrer sur ses missions essentielles à savoir fournir un logement de qualité aux plus modestes.
- b. Répondre aux besoins des habitants en matière de cadre de vie.

Les nouvelles modalités de la GUSP. Depuis septembre 2021, la Ville s'est dotée du service de Proximité auquel incombe de

- a. Traiter les réclamations / signalements dans une démarche de qualité (écoute, analyse, accompagnement des habitants et des services jusqu'à la réalisation)
- b. Assurer les relations de proximité avec les habitants à travers l'organisation et la coordination de rencontres et d'actions spécifiques dans une démarche de qualité
- c. Préparer et organiser les réunions publiques pour les projets proximité ainsi que les concertations en lien avec le service démocratie participative
- d. Participer aux réflexions d'amélioration des actions mises en œuvre pour les habitants
- e. Mettre en place et réaliser la communication des sujets de proximité en lien avec la direction de la communication

Dans la pratique, la GUSP qui a été, au cours de ce Contrat de Ville, dévolue au pôle vie locale du Centre Culturel Ousmane Sy, trouve un appui direct dans cette démarche dans la mesure où le service de proximité est destiné à apporter une réponse tout en accompagnant les habitants. A titre d'illustration, des groupes de travail, animés par le service Proximité, sur la lutte contre les nuisibles, entre habitants concernés et les services opérationnels de la Ville, devraient voir le jour avant la fin de l'année.

4- La réduction des déséquilibres socio-économiques

4.1 Les défis socio-économiques du quartier du Noyer Doré

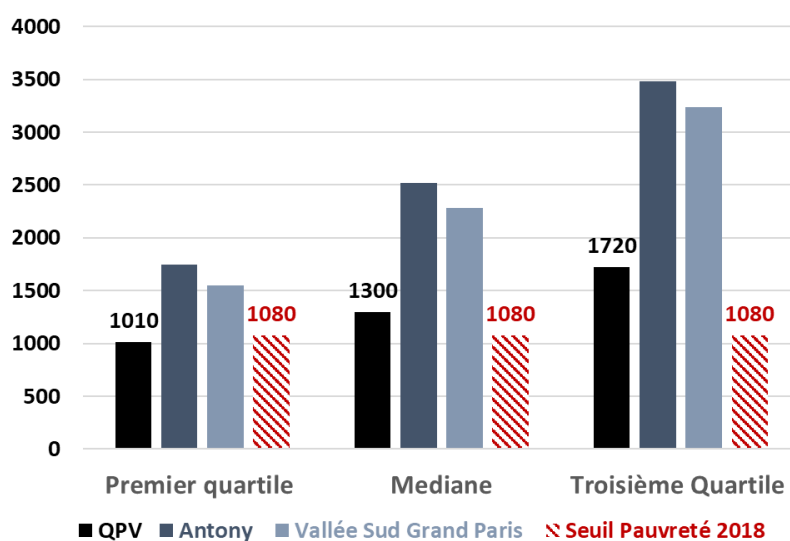
Démographie du Quartier Prioritaire de Politique de la Ville. Ce secteur compte 3,660 habitants¹⁴ constitués à 46,7% par des hommes et 53,9% par des femmes. Ces dernières y sont sur-représentées par rapport à la moyenne de la Ville où elles ne constituent que 52,1% de la population. Cette sur-représentation s'explique assez probablement par la présence de familles monoparentales.

La répartition par tranche d'âge montre aussi une sur-représentation des moins de 25 ans qui constituent 37,2% des habitants, soit environ 1 373 jeunes, contre 30,5% en moyenne dans la Ville, soit un écart d'environ 7 points de pourcentage. Une autre tendance de fond se dessine, celle d'une augmentation du nombre de seniors qui marque un vieillissement du quartier.

Une première fragilité clairement identifiée : la pauvreté. Les périmètres prioritaires sont construits sur un seul critère fondé sur le revenu des habitants. Ils sont définis essentiellement par la proportion d'habitants vivant en deçà du seuil de pauvreté. Ce dernier est fixé à 60% du revenu médian français. Il a oscillé sur la période du Contrat de Ville entre 1 050 et 1 150 euros par mois. Il est en hausse depuis la réaccélération récente de l'inflation.

¹⁴ Le quartier Prioritaire de la ville Noyer Doré (QPV) se compose des deux-tiers de l'Iris 306 de l'INSEE (situé autour de la piscine Lionnel Terray), de la moitié de l'IRIS 307 (situé autour de l'Ecole Anatole France) et d'un dixième de l'Iris 305 (celui où se situait avant le bâtiment emblématique du Grand L). On dénombre en 2017, 3964 habitants au sein des IRIS 306 et 307.

Distribution du revenu disponible



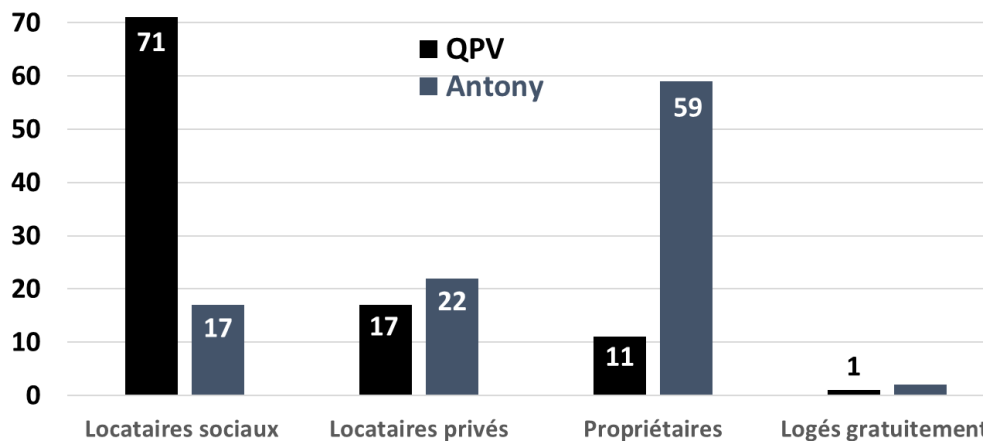
Source : INSEE, 2018

Le taux de pauvreté estimé pour le Noyer Doré est de 30,9% ce qui signifie qu'un habitant sur trois dispose, après impôts, de moins de 1 080 euros mensuels, soit 12 960 euros annuels, pour vivre. D'ailleurs, d'après les données de l'INSEE, le revenu médian du QPV se situe à 1 300 euros mensuels. Autrement dit, un habitant sur deux a un revenu mensuel disponible i.e. revenu après impôts, inférieur à 1 300 euros, soit 15 600 euros annuels. Le creusement d'écart avec le reste de la Ville d'Antony est saisissant dès le seuil du revenu disponible médian. Ce dernier s'élève, pour l'ensemble de la Ville à 1 750 euros mensuels, soit un écart de 450 euros par mois. Comme l'indique le graphique ci-dessus la distribution des revenus est très resserrée dans le cas du périmètre prioritaire du quartier du Noyer Doré. La distance interquartile – différence de revenu en le premier et le troisième quartile¹⁵ - est d'un peu plus de 700 euros contre 1 730 euros dans le cas de la commune.

L'insuffisance des revenus se conjugue souvent avec d'autres fragilités. La faiblesse des revenus n'est souvent que la partie émergée des problématiques socioéconomiques auxquelles se confrontent ces populations. En premier lieu, l'accession à la propriété est souvent inenvisageable ce qui explique qu'une vaste majorité des ménages (71%) du périmètre prioritaire habitent des logements sociaux. Seulement, 11% des ménages du quartier prioritaire sont propriétaires alors qu'en moyenne 59% des ménages le sont dans la ville d'Antony.

¹⁵ Le premier quartile, est la valeur au-dessous de laquelle se trouvent 25 % des données lorsqu'elles sont arrangées en ordre croissant. Le troisième quartile, est la valeur au-dessous de laquelle se trouvent 75 % des données arrangées en ordre croissant. La distance interquartile est la valeur absolue de la différence entre le premier et le troisième quartile.

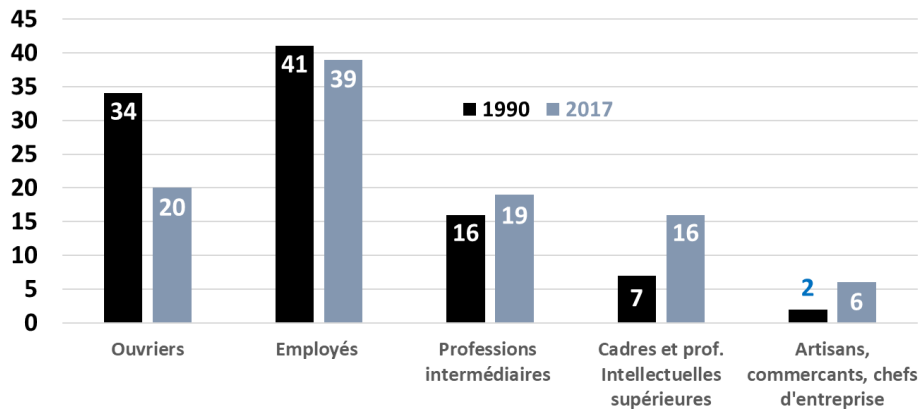
Distribution du revenu disponible



Source : INSEE, Compas, Analyse des Besoins Sociaux 2020

En second lieu, en matière d'emploi, on observe un taux d'activité¹⁶ très faible. Pour les populations du quartier prioritaire, ce taux s'élève à 57,1%, soit 14 points plus bas que celui en moyenne pour la ville (71,3%). Il faut, d'ailleurs, souligner que ce taux est demeuré bas bien qu'une diversification socioprofessionnelle se soit mise en place au cours des trois dernières décennies. La catégorie socioprofessionnelle des cadres et des professions intellectuelles a vu sa proportion plus que doubler depuis 1990 passant de 7% en 1990 à 16% en 2017.

Actifs du QPV – Evolution des Catégories Socioprofessionnelles

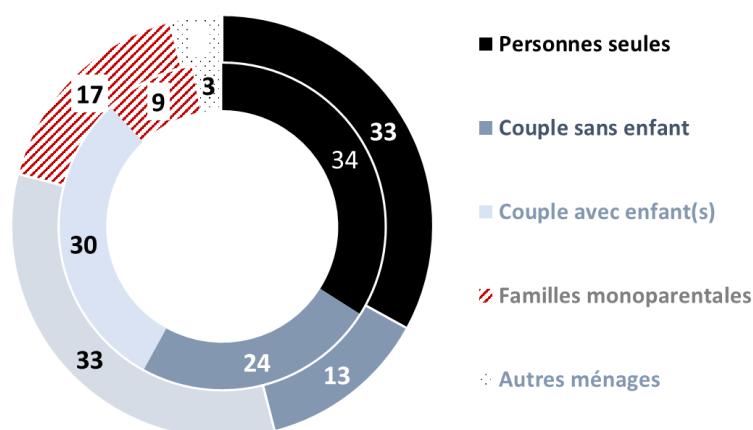


Source : INSEE, Compas, Analyse des Besoins Sociaux 2020

Une autre fragilité sociale importante se trouve être la monoparentalité. La répartition par type de familles dans le quartier met en lumière que la proportion de famille monoparentale est quasiment le double de la moyenne de la Ville, 17% contre 9%, et celles des ménages formés d'un couple sans enfant est moitié moindre (13% contre 24%).

¹⁶ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (définition INSEE)

Type de ménages dans le Quartier Prioritaire (% Population)



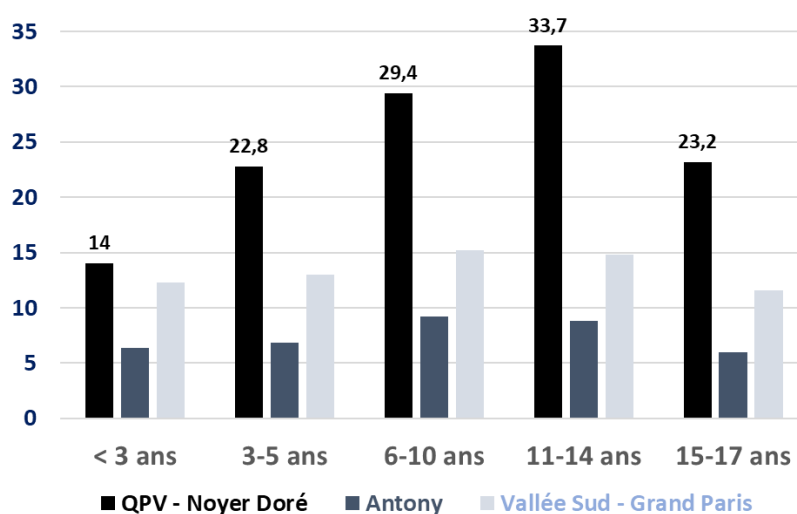
Source : INSEE, Compas, Analyse des Besoins Sociaux 2020

Les moins de 15 ans sont particulièrement vulnérables. Les émeutes du début d'été dernier nous ont rappelé qu'ils constituent une population qui nécessite de l'attention. En 2017, l'INSEE estimait leur proportion à 20% des habitants du Quartier Prioritaire de Politique de la Ville (QPV), soit environ 732 jeunes. Parmi eux, environ un jeune sur cinq est élevé au sein d'une famille monoparentale ce qui est considéré comme un facteur de vulnérabilité. Il y en existe plusieurs autres¹⁷ comme le risque d'habiter un logement surpeuplé au sein d'une famille nombreuse, ou d'avoir des parents qui ne disposent que d'un très faible niveau d'étude ce qui, en contrepartie, exposent ces derniers à une précarité de l'emploi.

Sans avoir besoin de cartographier toutes ces situations à risque, il suffit d'observer, que toujours selon l'INSEE, en 2020, les enfants dits vulnérables, i.e. des enfants exposés à des facteurs de risque pouvant les conduire à des difficultés scolaires, sont trois fois plus nombreux dans la tranche d'âge 6-14 ans et quatre fois plus nombreux dans la tranche d'âge 15-17 ans que la moyenne de la ville.

¹⁷ Un enfant est dit *vulnérable*, au sens susceptible d'avoir besoin de soutien scolaire, s'il est exposé à au moins quatre des facteurs de risque suivant : vivre dans une famille monoparentale, vivre dans une famille nombreuse (3 enfants et plus), vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au mieux), vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire, vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi, vivre en appartement locatif dans un immeuble ancien, vivre dans un logement surpeuplé.

Proportion d'enfants vulnérables par tranche d'âge



Source : INSEE, Compas, Analyse des Besoins Sociaux 2020

4.2 Un maillage associatif très riche du quartier

Un écosystème dynamique et inventif. Il existe divers acteurs associatifs de grande qualité au Noyer Doré, regroupant des acteurs historiques comme Pierre Kohlmann – association créée en 1976 -, les Femmes Relais (1995), Grands Yeux Grands Oreilles (2003), Activ’Doré (2014) et des acteurs plus récents mais déjà très présents à l’instar Akademik Football (2020).

Type d'acteur	Apprentissage Français	Education – Réussite Edu.	Sport	Insertion	Mediation
Associations	<i>La Grande Cordée</i>	<i>Pierre Kohlmann</i>	<i>Antony Metro</i>	<i>Permis de Vivre la Ville</i>	<i>Activ’Doré</i>
	<i>ASTI</i>	<i>GYGO</i>	<i>Akademik Football</i>		<i>Femmes Relais</i>
	<i>Français Pour Tous</i>	<i>Perspectives et Médiations</i>			<i>Nouvelles Voies</i> <i>PIMMS</i>
Dispositif Droit Commun		<i>IFAC – Club Ado Réussite</i>		<i>E2C</i>	
				<i>IEPC</i>	
Entreprise ESS(*)				<i>Table de Cana</i>	

(*) Economie Sociale et Solidaire

A la stabilité du milieu associatif, illustrant la qualité réciproque du partenariat avec la Ville, s’ajoute la richesse de chacune de ces associations. Elles ont su diversifier leur offre pour s’adapter à la réalité changeante des publics du quartier. Des acteurs spécialisés dans le soutien scolaire comme Pierre Kohlmann sont aussi impliqués dans des actions de prévention santé. Une association, fondée sur l’art-thérapie comme GYGO a proposé la réalisation de faïences murales avant de se tourner vers les activités de jardin. Plus récente, Activ’Doré est parvenue en moins d’une décennie à s’imposer comme un acteur incontournable de la médiation jeunes et de l’animation du quartier.

Une offre plurielle adaptée aux droits commun et prioritaire. La solidité de ce noyau dur a permis l'intégration d'autres acteurs spécialisés dans leur domaine à l'instar de ce qui est mise en place pour l'insertion : Ecole de la Seconde Chance (E2C), Institut des Pratiques et Etudes Citoyennes (IEPC), Permis de Vivre la Ville (association d'insertion par le numérique). En outre, l'articulation entre droit prioritaire et droit commun s'est faite assez facilement étant donné la pluralité de l'offre des acteurs associatifs. La plupart des intervenants de la réussite éducative sont d'abord des acteurs du droit commun.

4.3 Un équipement dédié au quartier : le CCOSY (ancien CSC)

Un centre social conventionné. Le Centre Culturel Ousmane Sy (CCOSY) est un centre social conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A ce titre il a pour objectif de travailler à la cohésion sociale du territoire en étant un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle tout en veillant à la mixité sociale des publics. Le CCOSY a, de surcroît, la vocation d'être un lieu d'animation de la vie sociale en permettant aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Il se doit d'assurer une attention particulière aux familles et publics fragilisés en leur proposant, le cas échéant, un accompagnement adapté. Il se doit aussi de développer des actions d'intervention sociale adaptée aux besoins de la population. Enfin, il lui revient d'organiser la concertation et la coordination des acteurs impliqués dans les problématiques sociales

Les principaux axes du projet social du centre. Le projet social du Centre Culturel Ousmane Sy repose sur trois axes :

- i. Dynamiser la participation des habitants et valoriser les parcours des bénévoles
- ii. Développer des partenariats sur le territoire
- iii. Accompagner l'autonomie des habitants et favoriser leur bien-être au quotidien

Une organisation quadripolaire. La structure du centre reflète ces objectifs avec une répartition de l'équipe en quatre pôles : un pôle Accueil, un pôle 6-11 ans, un pôle Familles et un pôle Vie Locale.

Le pôle « Accueil » est dédié à la gestion des inscriptions et des permanences : psychologues de la Réussite Educative, médiation familiale, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Caisse d'Allocations Familiales et un écrivain public.

Le pôle « 6-11 », dédié au 6-11 ans s'occupe de la gestion du périscolaire comme les loisirs des 6-11 ans pendant les vacances scolaires, le soutien scolaire, l'Académie des Sports ou le projet DEMOS.

Le pôle « Familles » gère les activités des adultes ce qui comprend toutes les activités proposées par les bénévoles du CCOSY (Pilates, Danse avec « Bouger Bouger », Instant Créa et bien d'autres), les activités liées à la parentalité comme le LAEP : Lieu d'Accueil des Enfants et des Parents, animé par l'association « *Des Familles et des Liens* », ou l'atelier « Parents Pausés ».

Enfin, le Pôle Vie Local qui est en charge de la GUSP, du partenariat avec le Conseil Citoyen et des activités d'animation du quartier avec les partenaires associatifs.

Il n'existe pas de pôle Jeunesse au Centre puisque cette fonction de médiation de la jeunesse est dévolue au 11, le service jeunesse de la Ville et à l'Ecoute du Noyer Doré pour les jeunes confrontés aux difficultés d'insertion socioéconomique.

4.4 Accès aux droits

4.4.1 Articulation du droit commun et droit prioritaire

Droit commun et droit prioritaire ne sont pas substituables. De quoi parle-t-on lorsque on se réfère au droit commun ? Le droit commun correspond aux politiques de santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc. qui s'appliquent sur l'ensemble d'une Ville sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de la Ville, des différents niveaux des collectivités territoriales et de l'Etat. Ce sont des équipements publics, des matériels, des effectifs humains ainsi que des financements.

Le risque principal du droit prioritaire est la multiplication de mesures spécifiques qui viennent palier des insuffisances du droit commun. Pour prévenir ce risque, la loi Lamy de 2014 stipule clairement « *la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

L'évaluation des Contrats de Ville en 2022 a confirmé ce que soulignait déjà des rapports parlementaires¹⁸ dès l'évaluation de mi-parcours à savoir que les quartiers prioritaires sont souvent assez mal lotis en matière de moyens issus du droit commun.

Une articulation plutôt en levier qu'en simple complémentarité. Au Noyer Doré, cette ornière a été évitée par la stratégie adoptée par la Ville. En premier lieu, la métamorphose du quartier avec la naissance de plusieurs équipements a renforcé l'accès à des droits fondamentaux comme l'accès à la culture (Médiathèque Arthur Rimbaud), au sport (Complexe Eric Tabarly), aux services à l'enfance (Crèche Pirouette, Halte Jeux Pommes de Reinette), refonte de la Place des Baconnets. Cet accroissement a ajusté le quartier à un niveau d'équipement comparable au reste de la Ville. En second lieu, très peu de dispositifs de la Politique de la Ville ont été conçus à la destination exclusive des habitants du périmètre prioritaire, à l'exception de la Réussite Educative. La plupart des dispositifs s'appuient en levier sur le droit commun que ce soit pour les questions d'éducation, ou les questions socioéconomiques comme nous illustreront dans les paragraphes dédiés à ces sujets.

4.4.2 le PIMMS : l'accès au droit par la médiation sociale

Qu'est-ce que la médiation sociale ? D'après France Médiation¹⁹, la médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

Pour autant, la médiation à laquelle nous ferons référence n'est pas automatiquement inscrite dans une logique de résolution de conflit entre un usager et une institution. Elle est aussi convoquée pour renouer le lien entre des publics très éloignés des institutions, en incapacité de faire valoir leurs droits même légitimes. La fracture numérique est de nos jours, par exemple, incapacitante pour beaucoup de démarches administratives.

« Aller vers » et « faire avec » : les deux piliers de la médiation sociale. « Aller vers », consiste en toutes les démarches vers les habitants qui n'arrivent plus à faire valoir un droit

¹⁸ Rapport d'information n°1014 du 31 mai 2014, présenté par MM. Cornut-Gentille et KoKouendo, sur l'évaluation sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis

¹⁹ Fondée en 2008, l'association France Médiation anime une communauté de plus de 80 adhérents (structures associatives ou publiques, autres fédérations et réseaux, personnalités qualifiées) et mène des actions en faveur du développement et de la reconnaissance du secteur professionnel de la médiation sociale.

légitime. Le « faire avec » est l'accompagnement à l'autonomisation des publics : Savoir faire les démarches avec les usagers et non à leur place.

Le Pimms : une structure atypique. Il s'agit d'une structure de médiation sociale constituée à partir d'une association de grandes entreprises : la Poste, Veolia, Enedis et EDF. Le Pimms est implanté sur le quartier du Noyer Doré depuis 2004. Ses missions en tant que prestataire de services sont de :

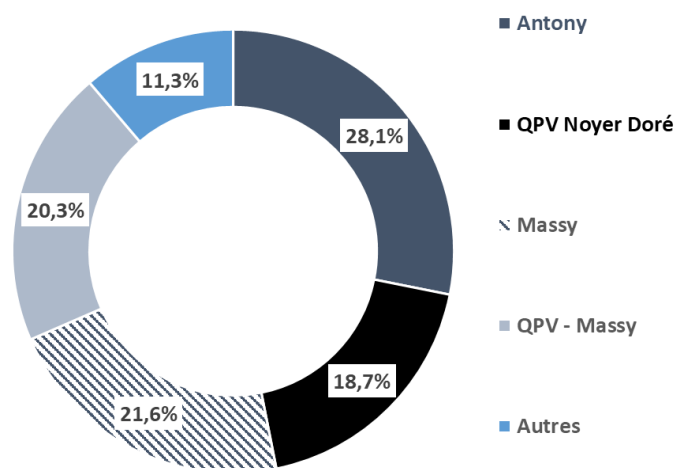
- a. Faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux
- b. Faciliter et apaiser les relations humaines au sein de son territoire

Ses missions en tant qu'employeur se trouve de créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié. Il se repose sur le dispositif des contrats adultes-relais.

Le Pimms : une structure multi labélisée. Pour citer les principaux, elle dispose du label France Services, label de services publics de proximité²⁰, du label Point Conseil Budget (PCB), ce qui signifie que le Pimms peut proposer des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire à tous. Le Pimms est aussi prescripteur de pass numériques²¹.

En 2022, 4500 personnes ont bénéficié de médiation pour plus de 26 000 motifs d'accueil, et 150 personnes en ateliers collectifs. Parmi ces usagers 1 800 ont franchi le seuil du Pimms pour des problématiques de factures d'électricité impayées. Les habitants du quartier prioritaire représentent 18,7%, des usagers, soit environ 732 personnes. A supposer que, ne soit reçu au Pimms qu'une seule personne par ménage cela signifie que la moitié des ménages – estimés à 1 530 dans l'ensemble du QPV – sont des usagers réguliers de la structure.

Répartition géographique des usagers du PIMMS



Source : Pimms

²⁰ Pour les démarches auprès des 4 caisses (la CNAV, la CPAM, la CAF et la MSA), ou des 3 ministères (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et le Ministère des Finances), auprès de La Poste et le Pôle Emploi

²¹ Ce dispositif, qui se matérialise par des carnets de plusieurs chèques, donne aux bénéficiaires le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur.

La base des usagers du Pimms est essentiellement antonienne et massicoise mais son succès induit un rayonnement dans les communes limitrophes de Bagneux, Fresnes, voire plus éloignées comme Montrouge ou Arcueil.

4.4.3 Le Programme de Réussite Educative (P.R.E.) : un outil innovant au service des enfants en difficultés

Inscrit dans la loi de Cohésion sociale de 2005, le P.R.E. représente, sur les territoires de la Politique de la Ville, un outil précieux des politiques éducatives locales. Par sa structuration et sa vocation, la Réussite Educative interroge les programmes et fonctionnements de chacune des institutions partenaires, les projets et pratiques pédagogiques, la nature et le sens de l'aide éducative, les liens entre les dimensions sociale, éducative et territoriale. Elle est un outil dont la vocation est de soutenir les familles en prise à des difficultés éducatives.

Dans le cadre du Contrat de Ville, le Programme de Réussite Educative occupe une place centrale du volet Education. Il permet une prise en charge globale des enfants en difficulté en répondant à toutes les problématiques identifiées en cellule de veille qu'elles soient familiales, comportementales, scolaires, sanitaires...

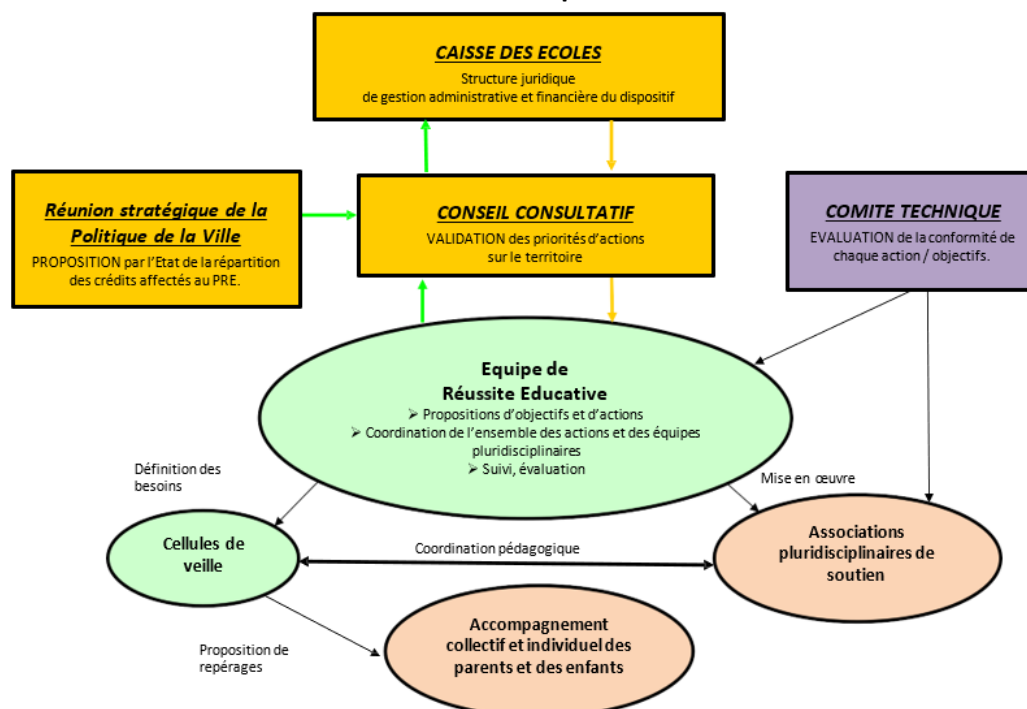
La particularité du Programme de Réussite Educative réside dans son approche individualisée du public par le biais d'une mise en parcours. Cette approche individualisée comprend des actions de natures diverses : soutien scolaire renforcé et adapté concernant l'implication des enfants et leur motivation, remédiation école/famille par l'intermédiaire d'un tiers et des activités éducatives ajustées aux besoins de l'enfant (activités culturelles, sportives...).

Des actions autour de la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, le soutien à la parentalité et l'accès aux savoirs de base sont ainsi développés au profit d'enfants aux difficultés précises :

- Enfants connaissant des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire mais relevant d'une difficulté autre, liée à la santé, à la vie familiale...
- Enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à de multiples causes, avec mobilisation possible des parents.

Ces actions, au même titre que celles s'inscrivant dans le Contrat de Ville, s'articulent avec l'ensemble des dispositifs éducatifs déployés sur le territoire et proposent une évaluation en termes d'impacts sur la population.

Schéma de fonctionnement du dispositif de Réussite Educative



4.4.3.1 Le pilotage du dispositif de Réussite Educative

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Il s'agit de la structure juridique porteuse de la Réussite Educative. Le conseil d'administration est donc chargé d'assurer le fonctionnement du dispositif de Réussite Educative prévu dans la loi de cohésion sociale de janvier 2005. Il se réunit deux fois par an afin de valider le bilan pédagogique et financier de la Réussite Educative. C'est donc cette instance qui est chargée de voter le budget essentiellement constitué des crédits relatifs au dispositif de Réussite Educative, de voter les délibérations concernant le programme de Réussite Educative, d'attribuer les subventions aux associations et activités municipales œuvrant dans le cadre de ce dispositif.

Il est composé de membres à voix délibérative :

- 7 élus municipaux désignés par le Conseil Municipal pour la durée du mandat dont le Maire en tant que Président et la Maire-Adjointe chargée de l'Education en tant que Vice-Présidente.
- 7 représentants des associations de parents d'élèves désignés pour 3 ans selon leur représentativité aux élections de parents d'élèves.

Sont également présents à titre consultatif :

- l'inspectrice de l'Education Nationale
- le Trésorier Principal
- un représentant de la Sous-Préfecture
- une directrice d'école de la Ville d'Antony.

Le Conseil consultatif de Réussite Educative

Il s'agit de l'instance de pilotage. Le conseil consultatif de Réussite Educative est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux projets de Réussite Educative. Il se réunit, à l'initiative du président du conseil d'administration de la caisse des écoles (le Maire ou son représentant) ou sur demande de la majorité des membres de ce conseil. Il propose la

répartition des crédits affectés aux dispositifs de Réussite Educative au conseil d'administration de la caisse des écoles et évalue les résultats des actions précédemment menées ou entreprises.

Sont invités au sein de cette instance :

- l'Etat
- le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
- la ville d'Antony
- les psychologues de la Réussite Educative
- l'Inspectrice de l'Education Nationale, les directrices d'école et le principal de collège (correspondant ville)
- la CAF
- les associations de parents d'élèves

Le comité technique

Il se réunit une fois par an pour chacune des associations en présence de chaque financeur afin de vérifier la conformité des actions conduites sur le territoire avec celles qui ont été prévues. Cette instance permet également d'analyser les points forts mais également d'ajuster, si nécessaire, le contenu pédagogique d'une action rencontrant des difficultés.

4.4.3.2 La gestion au quotidien de la Réussite Educative

L'Equipe pluridisciplinaire de Réussite Educative

L'Equipe pluridisciplinaire de Réussite Educative (ERE) assure la coordination du dispositif. Elle est l'instance de régulation et d'orientation des différentes actions menées. A ce titre, elle propose des objectifs, pilote le suivi et la coordination des actions. Elle assure également en lien avec les cellules de veille, l'évaluation des actions et du suivi des situations individuelles.

L'ERE est composée dans sa partie restreinte d'un coordonnateur, de la Directrice de l'Education, du responsable du Secteur Périscolaire et Actions Educatives (SPAÉ) de la Direction de l'Education, du chef de projet Politique de la Ville et d'un collègue d'experts rassemblant deux psychologues et un ethno analyste. Cette équipe est complétée du personnel administratif nécessaire à l'instruction et à l'évaluation des dossiers dont une assistante socio-éducative et une coordonnatrice.

La cellule de veille

La cellule de veille ou équipe pluridisciplinaire de soutien organise le repérage des situations de difficulté, de rupture et de décrochage scolaire et/ou sociétal puis propose des mises en parcours individualisé. Elle constitue un lieu d'échanges entre acteurs sur des situations, des problématiques, permettant, au travers de regards croisés, une approche globale sur une situation individuelle. Des réponses adaptées et partagées y sont construites par l'ensemble des partenaires. La cellule de veille assure également le suivi des situations individuelles, des réponses et des dispositifs. L'échange d'informations se fait de façon confidentielle. En effet, s'agissant d'une politique personnalisée et ciblée sur des mineurs, il convient de rappeler la nécessaire confidentialité des informations qui seront échangées au sein de l'instance.

Les partenaires se regroupent maintenant pour deux cellules de veille par an pour chacun des établissements scolaires concernés : écoles maternelles A. France et Noyer Doré, écoles élémentaires A. France et Noyer Doré, collèges A. Frank, H-G. Adam et Descartes.

En complément de ces instances, le Programme de Réussite Educative organise également une cellule de veille passerelle CM2 / 6ème en fin d'année scolaire.

Les enfants et adolescents sont répartis en trois listes distinctes :

- **suivi principal** : les enfants rencontrant des difficultés majeures et cumulées dans plusieurs domaines (comportemental, scolaire, familial, social ...) et n'ayant aucun suivi engagé ;
- **suivi en observation** : les enfants pour lesquels il faut une attention particulière, une surveillance mais ayant un parcours engagé (123 malins, CAR, PK, psychologue de la RE, GYGO ...)
- **suivi ASE** : les enfants dont les situations sont prises en charge par l'ASE et pour lesquels s'exerce déjà une mesure de prise en charge individuelle ou familiale.

Les suivis ASE ne sont pas évoqués en cellule de veille à moins que l'enfant/l'adolescent soit dans une action RE et qu'il faille apporter de nouveaux éléments à l'ASE.

Cette notion de parcours implique un ou plusieurs passages de la situation de l'enfant en cellule de veille et, selon les cas, une ou plusieurs actions associées. Ces parcours éducatifs sont pensés dans la durée et sont élaborés :

- en mobilisant, rassemblant et coordonnant localement un collectif de professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs ;
- en mettant en œuvre, avec les parents, essentiellement hors temps scolaire, un accompagnement des enfants et adolescents, voire une prise en charge à caractère social, sanitaire, éducatif et culturel, collectif ou individuel. Ce soutien personnalisé pourra, dans un certain nombre de cas ou de situations, être organisé de façon collective ;
- en assurant une évaluation et une adaptation du dispositif au regard de la situation individuelle de chaque enfant ou adolescent concerné et de sa famille ;
- en apportant, le cas échéant, un soutien direct aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leur enfant et de les aider dans leur fonction parentale.

Elle implique également un suivi concret et régulier de ces actions. La Réussite Educative est un dispositif qui propose un accompagnement pour travailler avec les enfants et leurs familles dans leur globalité. Ainsi, l'objectif est de parvenir à une amélioration des résultats scolaires de l'enfant, mais aussi d'avoir un comportement permettant des acquisitions, une appétence aux apprentissages, la restauration de l'estime de soi, la réhabilitation de la motivation, l'acceptation de l'effort... (on parle alors de sortie positive). L'évolution des enfants est mesurée deux fois par an, par les enseignants, au travers d'items déterminés.

Pour atteindre cet objectif, il est possible de s'appuyer sur des actions collectives afin d'élaborer le parcours individualisé. Le Programme de Réussite Educative peut financer ces actions mieux adaptées à la situation de quelques enfants en petit collectif. Elles permettent de mettre en place un parcours individualisé plus efficace prenant en compte les différents atouts de l'enfant. Les actions collectives constituent donc un levier dans le cadre des parcours individualisés.

Par ailleurs, **des actions non financées au titre du Programme de Réussite Educative mais touchant ce public sont mises en place sur le territoire** :

➤ Dispositif municipal :

- Classes de découvertes (Kerjouanno et Samoëns) pour lesquelles une priorité est donnée aux classes des écoles du QPV.
- Séjour de vacances du Services Jeunesse
- Ecoute du Noyer Doré : séjours de rupture et dispositif Activac
- CESC Inter-établissements : Afin de renforcer le partenariat avec les établissements scolaires du second degré de la Ville, un comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) inter-établissements s'est mis en place en septembre 2022.
- Médiathèque A. Rimbaud

Au cours des réunions préparatoires, la problématique de la santé mentale des jeunes est ressortie et un besoin fort d'accompagnement psychologique. Face à ce constat, un partenariat s'est mis en place avec l'Association Perspectives et Médiation (APM) qui intervient notamment dans le cadre de permanences psychologiques au sein des collèges et d'animations d'ateliers de prévention du mal-être dans les classes mais également au '11' espace jeunes.

➤ Dispositifs associatifs culturels :

- Association GYGO : Atelier d'arts plastiques 9/13 ans
- DEMOS : Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Vallée Sud Grand Paris (conservatoire), Philharmonie de Paris et la ville.
- Philharmonie de Paris : Stage de musique sur le temps extra-scolaire

➤ Dispositifs associatifs sportifs : Tout au long du Contrat de Ville et sa prorogation, la ville a maintenu et poursuivi sa stratégie de diversification des activités périscolaires destinées aux enfants du QPV comme la montée en puissance des initiatives sportives à caractère éducatif en complément des activités scolaires :

- Association FLAM 91 : Judo
- Académie du Rugby depuis septembre 2022,
- Partenariat avec le Tennis Club d'Antony depuis juillet 2022

➤ Dispositifs de prévention du décrochage scolaire :

- Familles rurales au CCOSy depuis avril 2022 : Accompagnement à la scolarité
- Ifac 92 : Club Ado Réussite

Tout au long du Contrat de Ville, la ville a travaillé au renforcement des liens entre les acteurs de la Réussite Educative, ceux de la Politique de la Ville et ceux du droit commun.

4.4.3.3 La stratégie de la ville

La ville a essentiellement porté son action autour de 3 axes :

Sur la problématique du décrochage scolaire :

Certains enfants n'entrent pas dans les apprentissages de la manière attendue à leur âge. Plus inquiétant, les équipes enseignantes constatent que des enfants n'entrent pas dans le langage voire restent mutiques. Pour ces raisons et éviter que ces problématiques ne s'installent trop profondément, les clubs Coup de Pouce Langage (CLA) ont été mis en place. Parallèlement, un 2^{ème} club Coup de Pouce Lecture (CLE) a été mis en œuvre sur chacune des 2 écoles du QPV permettant ainsi à un nombre plus important d'enfants de rentrer dans la lecture.

De plus, les lectures en structure et les lectures de rue sont toujours des exemples de prévention précoce et de lutte contre l'illettrisme important pour capter un public plus large sans modalités d'inscription.

La problématique des difficultés dans les apprentissages est évoquée par les directrices d'écoles (maîtrise de la langue, difficultés à entrer dans la lecture, passage à l'écrit...). Cette problématique est très souvent liée à des facteurs multiples (absence d'un environnement propice au travail en dehors de l'école, environnement familial complexe) et également à des troubles du langage majeurs.

C'est pourquoi, les actions d'accompagnement à la scolarité (structure 123 Malins et association Pierre Kohlmann) sont proposées sur le temps périscolaire permettant aux enfants de bénéficier d'un environnement plus favorable à la réalisation des devoirs. L'action menée avec l'association Familles Rurales, le mercredi et le samedi, permet également une prise en charge individualisée pour certains enfants fragiles ne bénéficiant pas d'une prise en charge dans le cadre de la RE.

Concernant le second degré, les actions menées par le Club Ado Réussite ont été essentielles. Il assure une double mission de prévention : la prévention au décrochage scolaire et la prévention des conduites à risque sur un public de 11 - 17 ans.

Le suivi éducatif mis en place par les éducateurs spécialisés y est personnalisé et construit en fonction du profil de chacun. Les actions mobilisées en ce sens sont les suivantes :

- l'accompagnement à la scolarité y compris pour les enfants de seconde ayant déjà bénéficié d'une prise en charge par le CAR dans le cadre du PRE. Près de 200 collégiens et lycéens en bénéficient chaque année.
- la prise en charge des exclusions des différents collègues
- les mesures de responsabilisation
- les séjours apprenants
- les actions éducatives extrascolaires
- le soutien à la parentalité

Ces actions sont réalisées en partenariat avec l'Education Nationale, les services de la ville, la protection de l'enfance, le secteur du médico-social, de la protection de l'enfance, du judiciaire et de l'associatif.

Sur la problématique du soutien à la parentalité :

Les problématiques familiales restent une des raisons centrales d'entrée en cellule de veille. Les enfants subissent les problèmes de leurs parents, notamment des séparations/divorces violents, entraînant des comportements inquiétants (repli, inhibition, tristesse, violence...). A cela s'ajoute le déni dans lequel se positionnent certaines familles face aux problématiques de leur enfant. Ce constat est encore très prégnant et il est difficile de travailler autour de l'accompagnement de ces familles.

Les équipes relèvent, pour les maternelles comme pour les élémentaires, que de plus en plus de familles rencontrent des difficultés liées à la question de la parentalité.

Ces problématiques familiales n'aident pas les enfants à avoir des repères stables et le nombre d'enfants repérés pour des problèmes de concentration, un manque de confiance en soi ou des difficultés d'intégration reste important.

Il est donc essentiel de poursuivre et enrichir les propositions d'actions de soutien à la parentalité car au-delà des difficultés qu'ont certaines familles à s'organiser, les équipes constatent toujours que les familles soulèvent des questions d'éducation et des

incompréhensions quant aux démarches à réaliser pour leurs enfants. De plus, certains enfants subissent la séparation de leurs parents et les difficultés qui en résultent (conflits, violence, logement, colocation ...)

C'est pour ces raisons que la ville soutient toutes les actions portées par les différents acteurs du dispositif de Réussite Educative permettant de travailler, de soutenir et de renforcer la relation parents-enfants.

C'est dans cet optique que sont menées les actions portées par le Centre Culturel Ousmane Sy et l'association des Femmes Relais, qui assurent une médiation culturelle, telles que les ateliers et les sorties parents/enfants, les ateliers d'art-thérapie mis en place par l'association GYGO et le LAEP, lieu d'accueil enfants parents.

De même, l'accompagnement psychologique qui est un temps privilégié avec les familles et le lien de confiance créé avec les structures partenaires favorisent l'adhésion des familles aux exigences institutionnelles. Le Centre Culturel Ousmane Sy et les différentes permanences positionnées apparaissent comme des relais précieux pour communiquer sur le dispositif du PRE, les actions et les aides qui peuvent être apportées aux familles en difficulté.

Dès le plus jeune âge les actions doivent pouvoir se mettre en place et le LAEP, porté par le CCOSy, l'association des Familles et des Liens et la Direction Petite enfance, est une proposition dont les familles se saisissent de plus en plus.

Sur le besoin de l'enfant lui-même :

Le travail de prévention mené grâce aux équipes du RASED et aux psychologues scolaires et de la Réussite Educative auprès des enfants repérés est primordial. En effet, certaines problématiques peuvent se traduire par une difficulté à se séparer des parents, de l'adulte, une inquiétude face aux changements (de lieux, d'adultes, de cadres, d'activités ...), des problèmes dans la communication et l'intégration avec les pairs.

Par ailleurs depuis de nombreuses années les équipes œuvrent notamment contre le repli communautaire de certaines familles qui se traduit par un refus de participer à certaines activités (DEMOS, séjour en classe transplantée...) mais le travail réalisé par les équipes porte ses fruits et le succès qu'a rencontré DEMOS ces dernières années traduit l'efficacité de ces dispositifs. Toutefois le quartier connaît un renouvellement d'habitants qui vient constamment resolliciter les acteurs terrain.

4.4.3.4 Collaboration avec l'Education Nationale et les partenaires

- Education Nationale

Le travail en lien avec l'Education Nationale est très fluide. Nous avons réussi à trouver le bon équilibre, la bonne organisation et coopération. Les échanges sont réguliers et les enseignants savent qu'ils peuvent facilement interpeller l'assistante socio-éducative sur des situations en dehors des équipes éducatives qui sont organisées.

Les échanges avec les membres de l'équipe du RASED (psychologues scolaires et enseignants spécialisés) permettent le partage d'informations et de faire remonter rapidement nos questionnements ou inquiétudes et contribuent à une meilleure appréciation des situations d'élèves ayant des problèmes de comportement grâce à des temps d'observation, en accord avec les enseignants.

- Partenaires extérieurs

Les partenaires principaux sont l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Service des Solidarités

Territorial (SST), la Protection Maternelle Infantile (PMI), les associations prenant en charge les mesures éducatives (AED, AEMO), les associations locales (le PIMMS, Femmes Relais, Epicerie sociale, Ecole Française des Femmes, Familles rurales, Croix Rouge, Ligue des Droits de l'Homme ...), les services de la Mairie en particulier le Centre Culturel Ousmane Sy, la Régie, la Direction Jeunesse-Séjour et le Service du Logement, le CCAS, les Centres de loisirs, les structures d'accompagnement à la scolarité 123 Malins (municipal) et Pierre Kohlmann (association), l'Ecoute du Noyer Doré, les différents partenaires santé tels que le CAMSP, les orthophonistes, le Centre Médico Psychologique (CMP), le Centre Médico-psycho-pédagogique (CMPP), certains bailleurs sociaux ...

Le travail de coordination entre tous ces partenaires a pu se mettre en place au fur et à mesure et avec facilité. Ce lien plus soutenu avec l'école ainsi que la mutualisation des compétences ont été bénéfiques pour les familles, et ont apporté une vraie valeur ajoutée à l'ensemble des professionnels des écoles.

Encadré 1 – Dispositif d'Education Musicale et Orchestral à vocation Sociale (DEMOS)

Demos est une expérience éducative centrée sur la pratique musicale collective et l'accès à l'univers de la musique classique. Les territoires d'intervention du projet sont choisis en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville. De ce fait, le projet Demos a pour objectif premier de favoriser l'accès à la pratique musicale dans son aspect le plus large, mais avec un focus particulier sur la musique à caractère patrimonial, aux enfants de 7 à 12 ans y résidant.

Le projet est mis en œuvre selon un calendrier qui offre aux enfants, répartis par groupe de 15, 3 à 4 heures de travail hebdomadaire d'octobre à juin, 2 heures et demi de travail en orchestre cinq fois dans l'année, hors temps scolaire, et 2 stages de 2 jours en orchestre dans l'année répartis entre les vacances de la Toussaint, de février ou de Pâques. Ce travail est rendu possible par le prêt d'un instrument de musique, confié à chaque enfant en début de projet et qu'il peut rapporter chez lui.

Ce travail intensif vise à inscrire les enfants dans une logique de pratique musicale pérenne, support à un encadrement éducatif structuré à travers la nécessité d'assiduité, de rigueur, de concentration, mais également d'expressivité ; favorisant l'épanouissement de chaque enfant au sein d'un groupe. Fort de son expérience acquise depuis le démarrage du projet en 2010, Demos s'appuie sur une collaboration entre les musiciens et les travailleurs sociaux, dont les bienfaits ont été soulignés par les évaluations réalisées.

La plupart des indicateurs montrent chez les enfants une évolution positive de la concentration, de l'envie d'apprendre, de la confiance en soi, de la capacité à vivre et travailler en groupe. Ils montrent aussi une volonté pour une proportion importante d'enfants de s'engager dans une pratique pérenne de la musique, environ 50% des enfants ayant participé au projet Demos poursuivent l'apprentissage de la musique au-delà du projet, au conservatoire notamment.

4.4.3.5 Des moyens importants pour des résultats concrets

Comme la note, l'évaluation du Territoire (Vallée Sud Grand Paris) la Réussite Educative à Antony vise à une politique de suivi fine via des modalités d'intervention originales incluant un très large panel d'acteurs.

En termes de bilan, la Ville peut se féliciter d'un exercice parfaitement coordonné avec l'Education Nationale, au travers d'un renfort conséquent d'interventions éducatives proposées par le tissu associatif local au sein même des écoles.

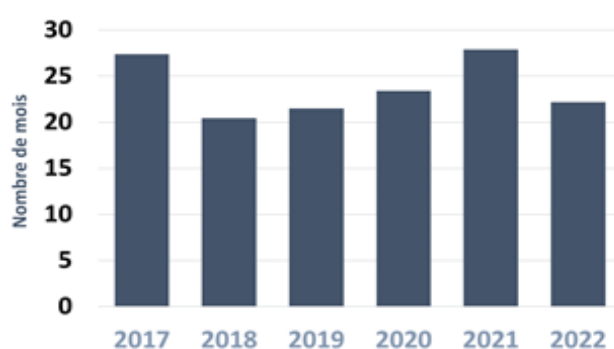
PRE : Nombre d'élèves dans le dispositif



Source : Ville Antony

Bien que les résultats scolaires des écoles Anatole France et Noyer Doré ainsi que ceux du Collège Anne Franck se soient nettement dégradés au cours de la période du COVID, le dispositif de la Réussite Educative a démontré son efficacité. On observe d'abord que le nombre d'élèves intégrés au dispositif a significativement augmenté au cours de l'année scolaire 2018-2019. Les effectifs ont cru sur cette année seule de plus de 40%. Ce ne s'est, pour autant, pas traduit par un allongement significatif de la durée moyenne de parcours qui s'est maintenue autour de 23 mois, soit deux années scolaires. Il est à souligner que cette durée se situe aujourd'hui en dessous de sa moyenne des cinq dernières.

PRE : Durée individuelle moyenne dans le dispositif

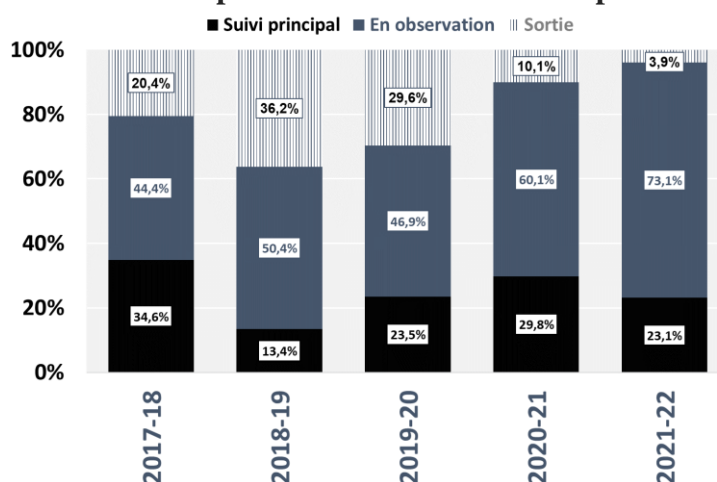


Source : Ville Antony

On observe une décline des effectifs après un pic atteint l'année de la pandémie à 243 élèves avec néanmoins une hausse transitoire de la durée moyenne de parcours en 2021. Toutefois, il faut faire preuve de prudence dans la mesure où la cellule de veille du Collège connaît un fonctionnement plus dégradé. Un appui devrait lui être fourni par le Club Ado Réussite dès le premier semestre 2024.

En conséquence de la pandémie, la proportion d'élèves *en observation* a cru, en deux années scolaires, de presque 30 points de 46,9% à 73,1%. Ceci illustre le fait, dans cette période post pandémie, que les familles ont adhéré plus facilement à la démarche. En revanche et dans le même temps, la proportion d'élèves quittant le dispositif s'est effondrée de 29,6% à 3,9%. Autrement dit, aujourd'hui, il ne sort de ce dispositif qu'un élève sur vingt durant une année scolaire ce qui pourrait, à terme, conduire à un allongement de la durée de parcours en PRE.

PPRE : Répartition des effectifs du dispositif



Source : Ville Antony

4.4.4 L'Accompagnement Suivi Jeunes (ASJ)

Il existe des publics jeunes qui, malgré les dispositifs de la réussite éducative, vont continuer à faire face à de grandes difficultés socioéducatives souvent engendrées par leur entourage de proximité et qui peuvent conduire, malgré tout, à une déscolarisation. Dans ce cas où la prévention de la réussite éducative s'est avérée impropre à permettre à ces publics de renouer avec un parcours scolaire, il existe un dispositif de prévention spécialisée qui leur est destiné.

Qu'est-ce que la prévention spécialisée ? C'est essentiellement une action éducative prenant en compte le milieu social dans lequel évolue le jeune et qui a pour objectif de doter un jeune, ou un groupe de jeunes, des capacités d'autonomisation, d'adaptation aux codes sociaux de notre société et surtout de construction d'un projet leur permettant de réussir une insertion sociale, professionnelle dans notre société. Au cœur de cette démarche se trouve le lien entre l'équipe éducative et les jeunes concernés²².

La prévention spécialisée est guidée par quelques principes essentiels que sont la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, l'absence d'institutionnalisation et le travail en partenariat. Comme le souligne le rapport parlementaire Jacquat – Bouziane-Laroussi²³, le principe de libre adhésion et son corollaire d'absence de mandat nominatif sont justifiés par la mission éducative de la prévention spécialisée. Les éducateurs ont pour mission la création, dans la durée, d'une relation de confiance avec les jeunes concernés. Le postulat de base de leur travail doit être qu'il n'existe pas de réponses instituées à un problème prédéfini. Il leur faut donc adapter leur démarche éducative à un contexte afin d'accompagner les jeunes vers une insertion durable.

²² Source : CNLAPS. Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) est une association, loi 1901, d'acteurs associatifs et non-associatifs. Elle a été créée en 1972. Le CNLAPS est le réseau national représentatif des acteurs gestionnaires de la Prévention spécialisée

²³ Rapport d'information de la Commission des Affaires Sociales en conclusion des travaux de la mission sur l'avenir de la prévention spécialisée, présenté par les Députés Denis JACQUAT et Kheira BOUZIANE-LAROUCSI, 1er février 2017 (disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4429.asp#P237_31445)

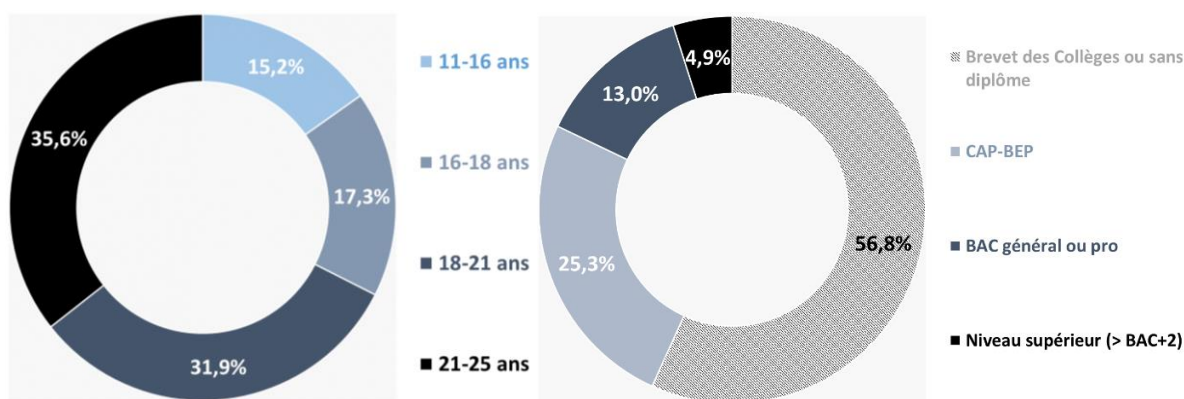
L'essentiel de leur travail est donc celui d'une orientation des jeunes vers des dispositifs publics. Le travail dit « *interinstitutionnel* », ou plus généralement « *partenarial* » permet ainsi de faciliter les « *passages de relais* ». La prévention spécialisée se trouve ainsi dans l'obligation de travailler à la fois avec les services de l'État, les services du département, les caisses d'allocations familiales, le secteur social du Territoire (Vallée Sud Grand Paris) et de la Ville ce qui inclut notamment les associations.

Le travail de rue : une étape essentielle. Cette prévention spécialisée à Antony est effectuée par l'équipe de cinq éducateurs de l'Ecoute du Noyer Doré (END). Cette structure a fait l'objet d'une mission d'évaluation et d'information en 2021. Nous renvoyons aux documents publics issus de cette dernière. Pour rappel, les cinq principales missions dévolues à l'Ecoute sont : le travail de rue, l'accompagnement social individuel, les actions collectives, les réunions institutionnelles, l'élaboration de projets.

Parmi ces cinq missions, le « *travail de rue* » revêt une position particulière. Ce travail désigne toutes les initiatives mises en œuvre pour repérer les publics à risque. Cela exige des éducateurs de la disponibilité, de la présence sur le quartier, aux abords et dans les équipements. Cela impose la participation aux temps forts de la vie du quartier. Il faut tisser des liens de confiance avec les habitants afin de recueillir une parole des habitants exprimant le plus souvent des attentes, si ce n'est des questions.

Dans la pratique « *aller vers* » sur le territoire demande l'identification des espaces de vie et d'usage pertinents, l'analyse et le décodage des pratiques individuelles. C'est généralement sur la base de ce travail que se construit ensuite l'accompagnement du jeune. Cette mission absorbe, à elle seule, la moitié du temps de travail des éducateurs. Il faut d'ailleurs souligner que quatre jeunes sur cinq suivis par l'Ecoute sont repérés par ce travail de rue.

ASJ: Répartition par tranche d'âge et niveau d'étude des jeunes suivis



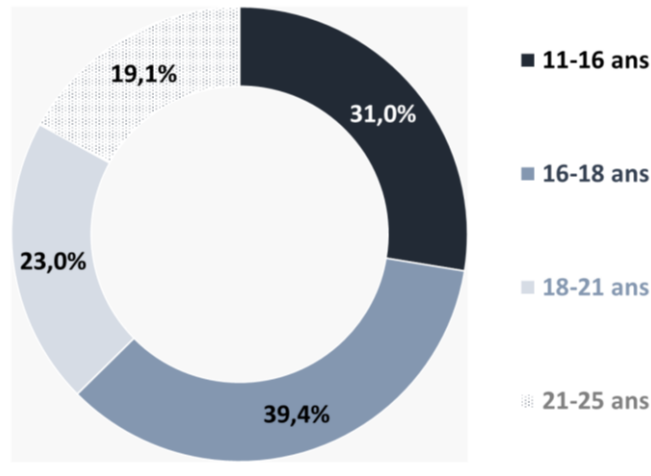
Source : Ecoute du Noyer Doré, année 2021

Le profil des jeunes suivis à l'Ecoute du Noyer Doré. Qui sont ces jeunes en grande difficulté ? D'après les bases statistiques de l'Ecoute, ils sont environ deux cents suivis par an²⁴ par la structure municipale de prévention spécialisée. Un effectif assez stable dans le temps. Deux tiers d'entre eux se situent dans la tranche d'âge 16 - 25 ans. Parmi ce public, quatre jeunes sur cinq ont plus de 18 ans. Ce sont majoritairement des garçons puisque les filles sont moins d'une cinquantaine, ce qui représente environ un quart des jeunes suivis par l'Ecoute. De manière intéressante, elles sont plus représentées dans les tranches d'âge avant 18 ans. Leur proportion décroît sur les tranches d'âge après 18 ans pour atteindre moins de 20% sur la tranche

²⁴ Précisément, 191 jeunes ont été suivis par l'Ecoute en 2022.

21-25 ans ce qui tendrait à illustrer le fait que les filles ont une plus grande capacité à gérer leur autonomie.

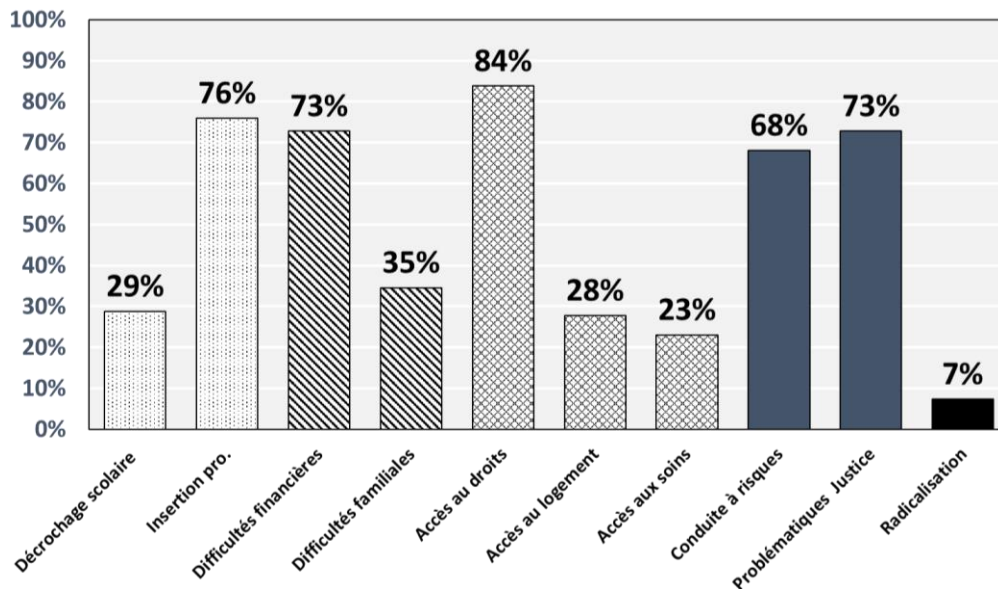
ASJ: Répartition par tranche d'âge des jeunes suivis



Source : Ecoute du Noyer Doré, année 2021

La très large majorité d'entre eux (172 sur 191 des jeunes suivis en 2022) ont un projet éducatif pour autant leur niveau de formation est souvent faible puisque, seuls 13% d'entre eux disposent du baccalauréat, alors que plus de 80% ont un niveau correspondant au mieux au brevet des Collèges ou à un BEP.

ASJ: Défis socioéconomiques des publics suivis



Source : Ecoute du Noyer Doré, année 2021

Des publics jeunes, vulnérables et en grande difficulté socioéconomique.

L'accompagnement des éducateurs se déploie sur des thématiques bien identifiées. Une grande majorité des jeunes accompagnés connaissent des difficultés financières qui pour un jeune sur trois sont présentes dans un environnement de proximité dégradé (difficultés relationnelles, situation conflictuelle avec le milieu familial pouvant conduire à des violences).

Quatre jeunes sur cinq se confrontent à des problématiques d'accès au droit, pour un sur trois cela concerne les questions d'emploi (l'insertion professionnelle) mais aussi le logement pour un tiers d'entre eux. Il faut aussi souligner, la difficulté d'accès aux soins qui concerne un jeune sur quatre. Il faut noter, en outre, que la situation des mineurs diffère de celles des majeurs dans la mesure où la majorité d'entre eux sont en décrochage scolaire et qu'ils se confrontent rarement à des problématiques d'accès aux droits tels que le logement. En revanche, ils sont aussi concernés par des problématiques de santé.

La plupart de ces jeunes ont une conduite à risques ce qui recoupe plusieurs types de problématiques : réunions publiques avec alcoolisation, consommation de stupéfiants, conduite dangereuse en véhicule à deux roues, comportements dangereux avec des chiens. Trois jeunes sur quatre ont eu des démêlés avec la justice ce qui les rend automatiquement illigibles aux dispositifs communaux de Prévention de la Délinquance dont l'équipe de l'Ecoute en assure, aussi, la mise en oeuvre.

4.4.5 La Santé

Les Ateliers Santé Ville (ASV). Ces ateliers ont une mission de prévention santé en faveur des personnes en situation précaire. Sur la base d'un diagnostic partagé autour des problématiques repérées auprès des habitants du quartier, la programmation de l'ASV s'organise autour de trois axes : le bien-être, la prévention de la santé somatique et de la santé mentale. L'objectif est l'accompagnement de la population vers des pratiques de prévention santé adaptées (Cf. Annexe C).

4.5 La représentation des habitants : le Conseil citoyen du Noyer Doré

La composition du Conseil citoyen. Le Conseil citoyen du Noyer Doré (CCND) est une institution bicamérale formée d'un Collège des habitants au nombre de 36, dont 18 titulaires et 18 suppléants, et d'un Collège des acteurs locaux constitué de 9 membres dont cinq associations de la Politique de la Ville par ordre alphabétique: Activ'Doré, Femmes Relais, GYGO, La Grande Cordée, Pierre Kohlmann auxquelles s'ajoutent une association de locataires (CNL), une association de parents d'élèves (FCPE Noyer Doré), l'association des commerçants des Baconnets et la structure du PIMMS.

Représentativité des membres du CCND. Le CCND a été créé en 2016²⁵, renouvelé en 2021 après cinq années de plein exercice. Depuis, la Ville a opté pour le principe d'un renouvellement tous les deux ans, ce qui sera une obligation cette année avec la fin du Contrat de Ville. Le Collège des habitants est constitué par tirage au sort, comme le prévoit la loi, avec pour la Ville un principe de répartition de deux tiers d'habitants issus du quartier prioritaire (QPV) et un tiers issu du quartier vécu. Ceci reflète, la vision de l'Exécutif de la Ville qui a toujours adopté une approche globale pour ce quartier. La définition d'un périmètre, quel qu'il soit, conserve toujours une part subjective de sorte qu'existe des différences mais aussi des continuités entre le quartier prioritaire et le quartier vécu.

²⁵ Conformément à la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine.

Selon la lettre de la loi, un conseil citoyen se doit d'assumer trois missions principales, selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

- i. **Favoriser l'expression de celles et ceux qui vivent et qui font vivre les quartiers prioritaires de Politique de la Ville.** Les conseils citoyens permettent, en facilitant l'émergence de l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier, d'enrichir le travail de recueil des besoins et de définition des enjeux du territoire.
- ii. **Co-construire les Contrats de Ville.** Les conseils citoyens constituent des partenaires du contrat de ville. À ce titre, ils participent à toutes les étapes de la démarche contractuelle (mise en œuvre, suivi et évaluation) et sont associés à l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.
- iii. **Soutenir les dynamiques et les initiatives citoyennes.** En complément de leur expertise d'usage, les conseils citoyens peuvent soutenir des démarches locales tout en veillant à la cohérence et à la complémentarité avec les initiatives existantes.

Indépendance du Conseil citoyen. La Ville, en conformité avec l'esprit de la loi²⁶, a rigoureusement veillé à ce que le conseil citoyen puisse exercer son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics dans le respect des principes de neutralité, d'égalité et de pluralité. Soutenu de manière inconditionnelle par la Ville, le CCND dispose entre autres, de son budget propre, de son local, de moyens informatiques et bureautiques, y compris des consommables ainsi que de moyens de communication : une publication sous forme d'un journal produit quatre à cinq fois par an, et un site internet. Il exerce en toute liberté et tant que de besoin sa capacité de saisine des sujets relevant de ses compétences.

En outre, le CCND est intégré aux trois échelons de la gouvernance du Contrat de Ville que sont le Comité de Pilotage, les Comités Techniques (GUSP, Insertion Professionnelle, Comité de Programmation etc.) et aux Groupes de Travail qui peuvent être créés de manière ad-hoc sur des sujets structurants de l'agenda de Politique de la Ville. En sus de cette participation en conformité avec la lettre de la loi, le Conseil citoyen siège au Conseil consultatif de la Réussite Educative, ainsi qu'au jury de sélection du Budget Participatif depuis sa première édition et devrait être amené à participer aux prochains groupes de travail destinés aux habitants animés par le service Proximité de la Ville.

Un Collège des habitants dynamique mais confronté à une attrition. Il s'agit d'un des conseils citoyens les plus dynamiques des Hauts de Seine, associé de près aux principaux jalons du contrat de ville, dont la gouvernance et l'évaluation. Le Conseil a été, avant la pandémie, à l'initiative de plusieurs projets structurants pour le quartier : la mise en place d'une journée de collecte des déchets (Journée de la Propreté Citoyenne), implication méthodologique forte dans les diagnostics en marchant du quartier, proposition de création d'un jardin partagé (devenu le Jardin Doré), proposition de mise en place de l'expérimentation Territoire Zéro chômeurs de Longue Durée (TZCLD), fresque décorative réalisée par les habitants etc. L'après pandémie demeure marquée par un recentrage sur la GUSP avec la mise en place de la Semaine de la Réduction des Déchets (SERD) et la production du journal du Conseil probablement en raison d'un éclaircissement des rangs de cette institution et ce malgré un renouvellement par tirage au sort effectué en 2021.

Un Collège des acteurs locaux installé en partenaires incontournables. Une autre force du CCND est son Collège des acteurs locaux formé d'associations et d'une institution le PIMMS, Maison France Service, profondément enracinés dans le territoire. Ces derniers disposent d'une

²⁶ L'Article 7 de la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine.

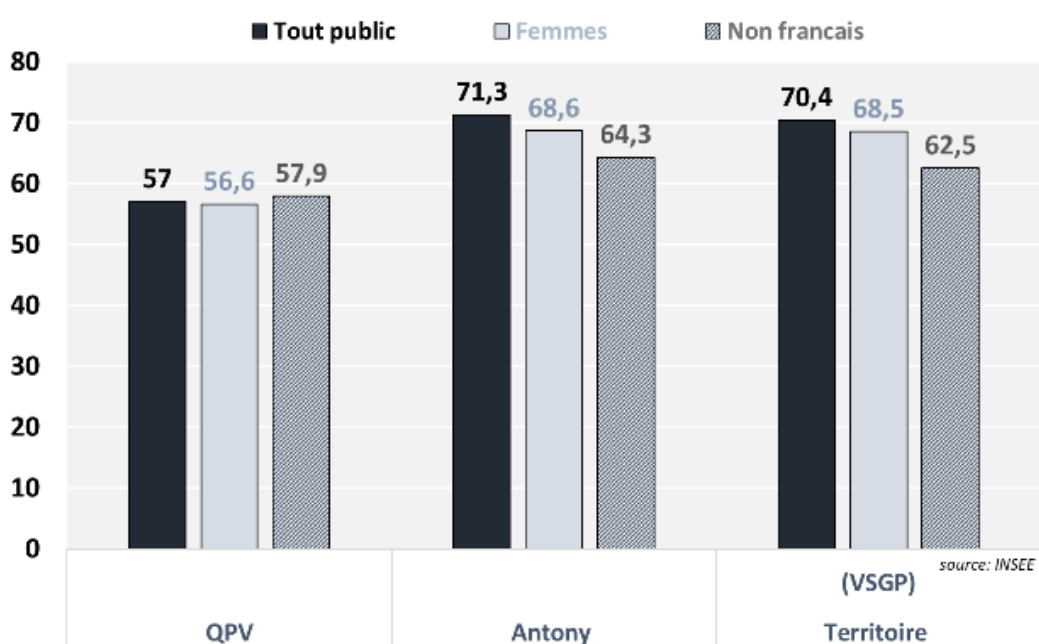
connaissance très fine des problématiques du quartier qui s'est avérée précieuse et indispensable lors de l'évaluation du Contrat de Ville comme dans des moments plus délicats, notamment lors des émeutes de l'été dernier. C'est grâce à ces acteurs de terrain et aux services de médiation de la Ville qu'un dialogue a pu être renoué avec une jeunesse en ébullition permettant un retour au calme assez rapide après plusieurs nuits de violence. Le Conseil gagnerait à permettre à ces acteurs d'être plus impliqués dans sa gouvernance. Le renouvellement prochain sera l'opportunité de réfléchir, avec les membres du CCND, à ce renforcement stratégique.

5- Le renforcement des potentialités économiques du quartier

5.1 Emploi : Un état des lieux

Un taux d'emploi faible au sein des publics du Noyer Doré. La situation en termes d'emploi du quartier est une des composantes de sa vulnérabilité. Le taux d'emploi²⁷ se situe à 57% à décembre 2022 pour le périmètre prioritaire du quartier du Noyer Doré (QPV). Cela signifie que seulement trois actifs sur cinq ont un emploi. Ce taux est onze points en dessous de celui de la commune, qui, quant à elle, affiche un taux d'emploi atteint 71,3%. On observe le même écart avec le Territoire dont le taux d'emploi est de 70,4%. L'écart en la matière est notamment marqué pour les femmes et les résidents non français.

Taux d'emploi : par ensembles urbains

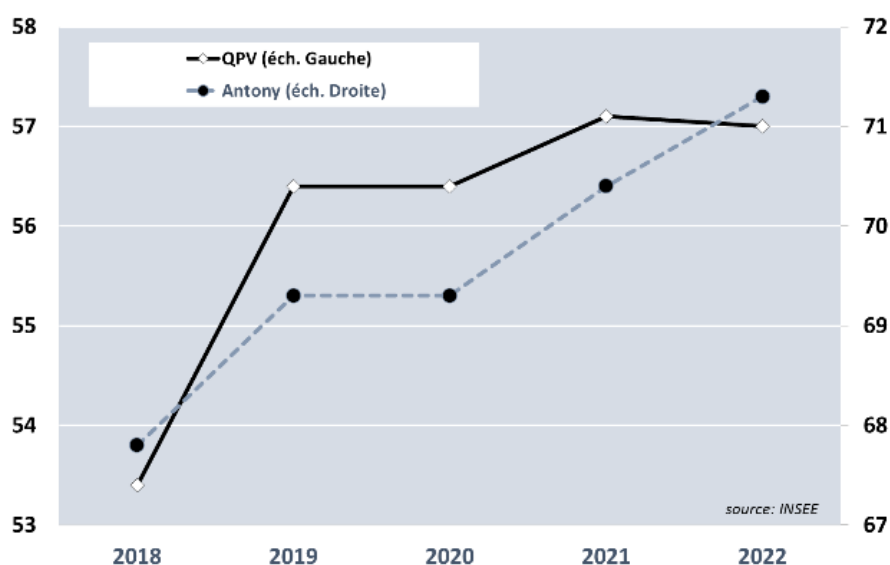


Source : INSEE

Il faut souligner que sur les cinq dernières années ce taux a progressé de presque d'un peu plus de 3,5 points augmentant de 53,4 à 57% ce qui est tout à fait comparable à l'évolution du taux d'emploi sur l'ensemble de la commune au détail près qu'après une hausse rapide en début de période, il semble que ce taux ait atteint une forme de plateau depuis 2022.

²⁷ Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. **Le taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.). (source INSEE).

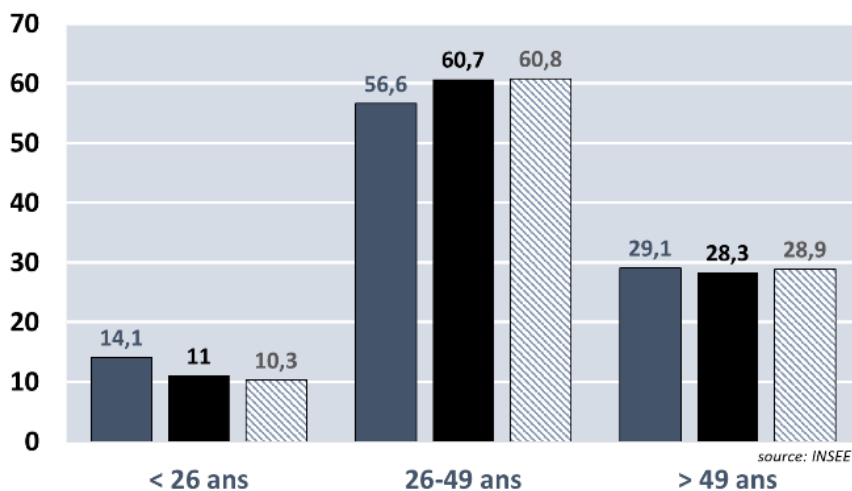
Taux d'emploi : évolution sur 5 ans



Source : INSEE

Une employabilité pâtissant d'un niveau de formation insuffisant. Le taux d'emploi faible de la population du quartier est aussi le reflet d'une employabilité plus faible qui concerne essentiellement les plus jeunes. A décembre 2022, plus de 14% des demandeurs d'emploi²⁸ du QPV sont des jeunes de moins de 26 ans. Par comparaison, cette tranche d'âge ne représente sur l'ensemble de la commune que 11% des demandeurs d'emploi.

Demandeurs d'emploi : Répartition par âge (%)



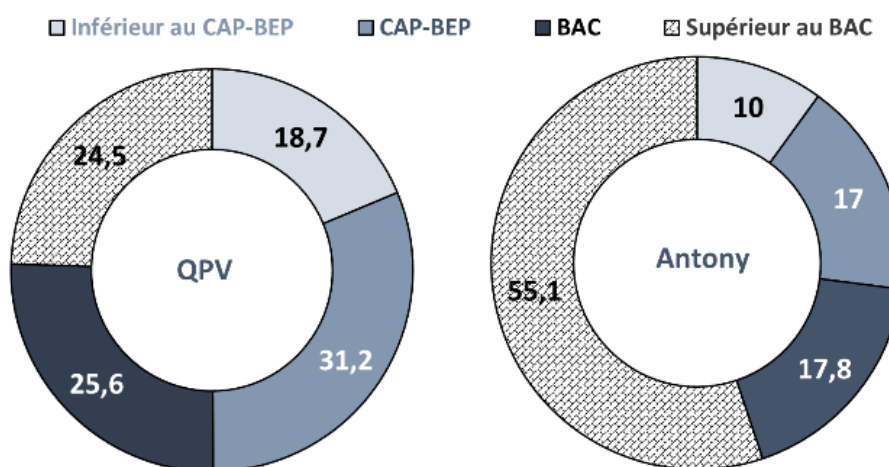
Source : INSEE

Un des facteurs principaux de cet état de fait est l'insuffisance du niveau de formation des demandeurs d'emploi issus du QPV. Près de 50% des demandeurs d'emploi ont un niveau

²⁸ Catégories A, B et C. Pour rappel, la catégorie A est constituée des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI: Contrat de travail à durée indéterminée, CDD: Contrat à durée déterminée, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier), la catégorie B des personnes ayant exercées une activité réduite de 78 heures maximum par mois, en recherche d'emploi, la catégorie C des personnes ayant exercées une activité réduite de plus de 78 heures par mois, en recherche d'emploi

d'étude correspondant au mieux à un CAP ou un BEP et seulement un quart d'entre eux dispose d'un diplôme d'études supérieurs. Sur l'ensemble de la commune, plus de la moitié des demandeurs d'emploi, 55% exactement, disposent d'un diplôme d'études supérieurs.

Demandeurs d'emploi : par niveau d'étude



Source : INSEE

5.2 La stratégie de la Ville en matière d'emploi

Libérer les potentialités individuelles et collectives. La stratégie de la Ville a eu pour objectif tout au long du Contrat de ville et sa prorogation (2016-2023) de libérer toutes les potentialités économiques du quartier du Noyer Doré que ce soit au niveau individuel, par le renforcement de l'employabilité des habitants, ou au niveau collectif, par le soutien au centre économique du quartier que représente la polarité commerciale des Balconnets.

En matière d'accessibilité à l'emploi, les efforts de la Politique de la Ville ont été portés, en priorité, sur les publics de plus faible employabilité. Les autres publics sont destinés à bénéficier du droit commun constitué par les prestations du Territoire via la Mission Locale (VSGP Emploi) ou de l'Etat (Pôle Emploi). L'emploi est resté un volet important du Contrat de ville et de son annexe dans le cadre de la prorogation 2020-2023.

Les objectifs de la contractualisation actuelle étaient de :

- i. **Accroître les actions en direction des jeunes** dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, notamment via le renforcement du dispositif des chantiers éducatifs, via l'accompagnement des divers dispositifs d'aide aux jeunes
- ii. **Accompagner les habitants dans leur projet professionnel** via différentes initiatives que ce soit des dispositifs d'insertion ou les contrats adultes-relais
- iii. **Lutter contre le chômage de longue durée** en candidatant à l'inclusion dans la seconde série d'expérimentation du dispositif « *Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée* »
- iv. **Renforcer l'approche partenariale en matière d'insertion professionnelle** via le Comité Technique de l'Insertion Professionnelle

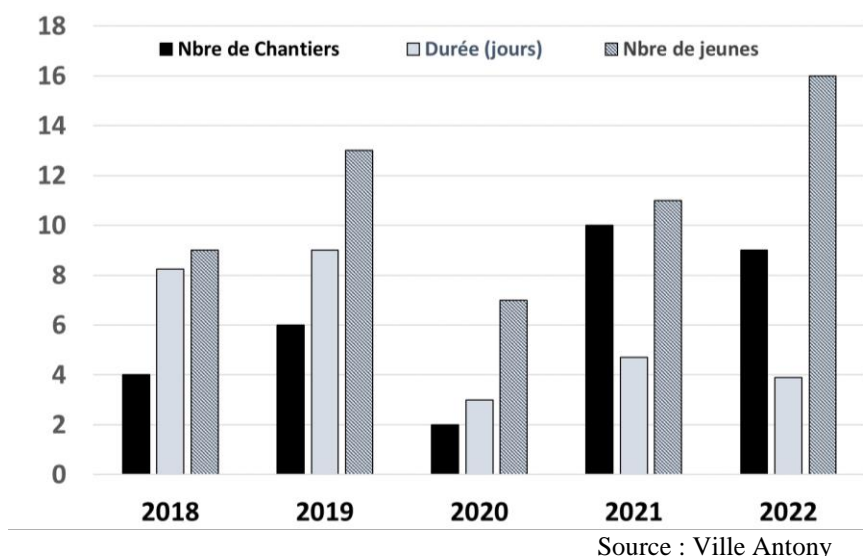
5.3 L'insertion des jeunes

5.3.1 Les initiatives en faveur des très jeunes (14-19 ans)

Les chantiers éducatifs : un outil emblématique de la prévention spécialisée. Parmi les publics les plus fragilisés, ceux qui relèvent de la Politique de la Ville, il aura été mis l'accent sur les chantiers éducatifs pour des jeunes de 14 à 19 ans, repérés par la structure de l'Ecoute du Noyer Doré. Les caractéristiques de ce public ont été présentées précédemment dans ce rapport. La prévention spécialisée, l'équipe de l'Ecoute du Noyer Doré, est habilitée au titre de l'article 45 du Code de la famille et de l'action sociale, à organiser des chantiers éducatifs en s'appuyant sur le cadre juridique des associations, des institutions ou des entreprises qui les accueilleront.

L'objectif de ces chantiers est un transfert de compétences autour de temps partagés et d'actions concrètes sur le terrain. Il est fréquent que le jeune, en difficulté d'intégration, retrouve des habitudes simples mais structurantes. Comme le souligne le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)²⁹, les jeunes dans les chantiers éducatifs apprennent, tout autant, des gestes techniques que l'utilité d'un bulletin de paie, ou d'un contrat de Travail. Ils peuvent, si nécessaire, passer une visite médicale. Dans tous les cas, le chantier éducatif est l'occasion de mettre de l'ordre dans leur situation administrative. En outre, cette remise de pied à l'étrier agit aussi sur des aspects sociaux comme : l'apprentissage à se lever le matin, à respecter les consignes, à être présent et actif sur une période donnée, souvent une semaine.

Chantiers éducatifs : statistiques



Les chantiers éducatifs demeurent un bon outil de remise à l'étrier. La pratique des chantiers éducatifs sur Antony remonte à la création de la cellule de veille que constitue l'Ecoute du Noyer Doré en 2009. Ces chantiers concernent, en moyenne, une dizaine de jeunes par an, soit un peu plus de 5% des jeunes suivis par la cellule. Il faut savoir que les publics sans projet éducatif de l'Ecoute représentent moins 10% des jeunes suivis par la structure, soit moins de vingt jeunes. Il est fréquent qu'un jeune s'inscrive à deux ou trois chantiers dans l'année.

²⁹ Le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) est une association de loi 1901 créée en 1972 qui regroupe et représente des acteurs associatifs et du secteur public (métropoles, ...) de la Prévention Spécialisée.

Dans le cas des chantiers éducatifs, on parlera de sortie « *positive* » dès lors qu'un jeune se réinscrit dans un projet éducatif : rescolarisation, formation, ou si, mieux encore, le jeune parvient à décrocher un emploi intérimaire ou un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Le taux de sorties « *positives* » de ces chantiers dépasse les 85% ce qui signifie que dans huit à neuf cas sur dix une dynamique est enclenchée après le passage par un chantier éducatif.

En outre, l'inscription dans un chantier permet de sensibiliser le jeune à remettre en ordre sa vie administrative : ouverture de compte bancaire, demande de carte vitale, demande de titre de transport type Pass Navigo etc. Le temps du chantier éducatif est, donc, aussi celui de la levée de certains freins à une intégration socioéconomique réussie.

Un transfert de compétences difficile à mettre en œuvre. Au cours des années, différentes missions ont été assignées : accueil, boîtage, affichage, montage et dépose de structures événementielles, menuiserie, réparation vélo etc. Il a été observé que les chantiers de longue durée, avec transfert de compétences peuvent être improductifs. Les jeunes concernés ont souvent bien du mal à accepter de se plier à des horaires et ce d'autant plus que ces derniers exigent de se lever tôt. A titre d'exemple, le chantier de menuiserie de réfection des boîtes à livres de la commune mis en place en juillet 2021 et qui concernait quatre jeunes pour une durée de vingt jours ouvrés s'est soldé par trois abandons. De fait, au cours des cinq dernières années, le nombre de chantiers a doublé alors que dans le même temps la durée moyenne a été divisée par deux, à savoir de huit à quatre jours. Enfin, soulignons que les chantiers éducatifs ont trouvé dans le Plan Régional d'Insertion des Jeunes un appui important que nous nous proposons maintenant d'aborder.

Encadré 2 – Chantiers éducatifs et chantiers d'insertion

Les chantiers éducatifs permettent à des jeunes entre 14 et 19 ans (hors temps scolaire pour les 14-16 ans) d'avoir une première expérience professionnelle. Le jeune concerné signe un contrat de travail et reçoit une fiche de paie. La rémunération est fixée par la législation en vigueur. Les jeunes sont encadrés par un éducateur. Le chantier répond à une demande de prestation d'un commanditaire extérieur (collectivité, bailleur social...). Ce sont le plus souvent des travaux du type peinture, de débroussaillage, de nettoyage.

(Référence : code du Travail : Article L 211-1 et suivants et R211-1 et suivants, circulaire DAS-DGEFP 99-27 du 29 juin 1999)

Les ateliers et chantiers d'insertion, quel que soit leur statut juridique, peuvent être conclus avec les personnes en difficulté sociale et professionnelle, qui sont alors recrutées des contrats à durée déterminée, dits d'insertion (CDDI). La durée de ce contrat ne peut pas être inférieure à 4 mois, sauf pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine. Il peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 24 mois sauf dérogations. La durée hebdomadaire de travail du salarié ne peut être inférieure à 20 heures, sauf lorsque le contrat le prévoit pour prendre en compte les difficultés particulièrement importantes de l'intéressé. Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans dépasser 35 heures. Les salariés en insertion perçoivent une rémunération horaire au moins égale au SMIC.

5.3.2 Les initiatives en faveur des 16-25 ans

a-Le Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ)

Une nouvelle méthode plutôt qu'un énième dispositif. Dès 2018, lors de l'évaluation du Contrat de Ville de mi-parcours, le constat avait été dressé, par l'Etat, de l'existence d'une offre pléthorique de dispositifs à destination des jeunes ayant une faible capacité à atteindre les publics les plus en difficulté. Fort de ce constat, la Région Ile-de-France a initié dès avril 2018 le PRIJ³⁰ à destination des jeunes de 16 à 30 ans sans solution, résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Ce plan, animé par une démarche radicalement différente, vise à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions existantes.

« *Aller vers* » et « *faire avec* » sont les maîtres mots de ce plan. Le PRIJ vise à décloisonner les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée. De fait, le PRIJ n'est donc pas un dispositif additionnel, mais correspond plutôt à une démarche volontariste fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées. Cette adaptation de la réponse doit être réalisée en s'appuyant sur un large panel de dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle. En conséquence, l'accompagnement au sein du PRIJ n'est pas exclusivement centré sur l'insertion professionnelle du jeune. L'objectif primordial est d'abord la levée d'un ensemble de freins, dits périphériques, à l'insertion professionnelle du jeune. Ces freins peuvent être multiples et concerner des questions liées au logement, à la santé, à des difficultés financières ou encore à la mobilité.

Les trois piliers du PRIJ. Cette nouvelle méthode, repose sur trois piliers que sont : une approche partenariale, un cadre d'intervention commun et partagé par l'ensemble des partenaires et un accompagnement individualisé et global visant notamment à lever un ensemble de « freins » (éducation, mobilité, santé, logement, etc.). Dans la pratique, cette action repose sur un groupe opérationnel (GO) composé d'un coordonnateur désigné par le préfet de département, dans le cas d'Antony, il s'agit de la Déléguée de la Préfète à l'Egalité des Chances, et des Services de l'Etat impliqués³¹ : Education Nationale, UD DRIEETS / DDETS, DDCS, PJJ, SPIP, Pôle Emploi, CAF, Structures en charge de l'insertion des jeunes (Ecoute du Noyer Doré à Antony).

Quatre missions pour le groupe opérationnel du PRIJ. Le GO se donne quatre missions essentielles qui sont : le repérage des publics concernés, l'échange d'informations, l'orientation et le suivi opérationnel et individuel des publics concernés. Concrètement, les réunions du GO permettent l'échange et la centralisation des informations concernant les jeunes repérés entre l'ensemble des partenaires en capacité de les accompagner. Cette centralisation offre l'avantage de proposer aux jeunes des solutions adaptées aux spécificités de chaque parcours individuel.

³⁰ Cf. documentation publique disponible à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-et-finances-publiques/Emploi-et-entreprises/Le-Plan-regional-d-insertion-pour-la-jeunesse-PRIJ/Le-Plan-regional-d-insertion-pour-la-jeunesse-PRIJ>

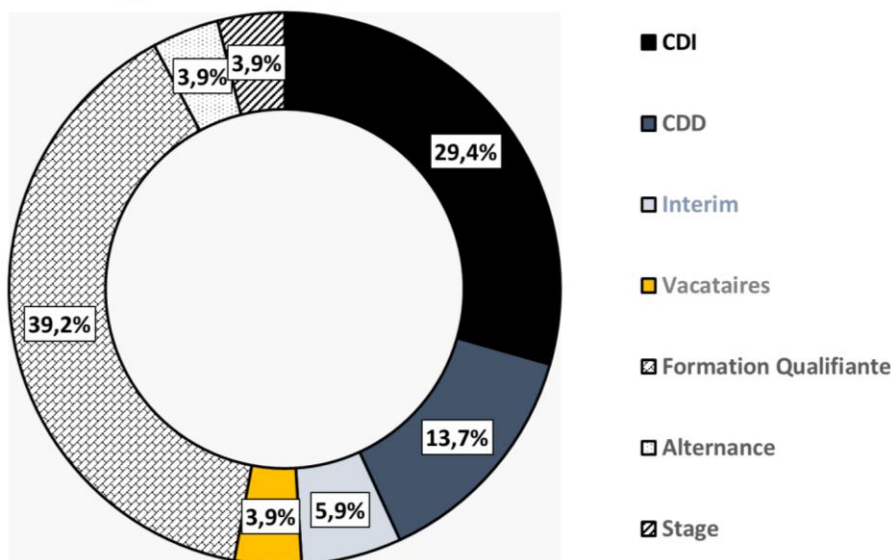
³¹ UD DRIEETS : Unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, DDCS : Direction départementale de la Cohésion sociale, PJJ : Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation, CAF : Caisse d'Allocation Familiales

Le PRIJ est mis en place à Antony dès janvier 2021. Dès 2018 dans le département des Hauts-de-Seine, trois PRIJ ont été mis en place à titre expérimental dans des communes disposant d'au moins un QPV, à savoir les villes de Nanterre, de Bagneux, d'Asnières et de Gennevilliers. Le contexte, très dégradé en matière d'emploi pour les jeunes, a incité le Département des Hauts de Seine à étendre l'expérimentation à quatre autres territoires alto-séquanais dès le 1er janvier 2021 dans les villes d'Antony, d'Asnières-sur-Seine, de Clichy et de Villeneuve-la-Garenne.

Quel bilan tire-t-on de cette expérimentation près de trois ans après sa mise en œuvre ?

Depuis son lancement à Antony, 108 jeunes à savoir 81 garçons et 27 filles, ont été pris en charge par le PRIJ. Selon les critères de l'Etat sont considérées comme positives les sorties du PRIJ qui sont : une entrée en emploi, l'accès à une formation qualifiante, l'entrée en Ecole de la Seconde Chance ou dans un établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE). Dans le cas d'Antony, on dénombre 51 sorties positives, soit un taux de succès de 47%

PRIJ : Types de sorties positives Chantiers



Source : Ecoute du Noyer Doré

Sur ces sorties positives, plus de la moitié, 53% exactement correspondant à 27 jeunes, ont été par l'obtention d'un emploi. Pour autant, il faut noter que seuls 15 de ces jeunes ont été embauchés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI), soit un peu moins d'un tiers, 29% précisément, des jeunes pris en charge dans le PRIJ. Les autres sorties positives vers l'emploi, qui forment un total de douze, sont dans des situations plus précaires : 7 embauches dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD), deux vacataires et trois intérimaires. Les sorties en formation qualifiante sont, en absolu, les plus nombreuses puisque sur les 51 sorties on en dénombre 20 en formation qualifiante, soit un peu plus de 39%. On dénombre deux sorties en alternance et deux stages.

b- L'Ecole de la Seconde Chance (E2C)

Les E2C sont une initiative européenne. Les écoles de la deuxième chance (E2C) sont nées d'une initiative européenne. Leur origine se trouve dans le Livre blanc « Enseigner et apprendre. Vers une société cognitive », rédigé en 1995 par un groupe d'experts. Ce Livre blanc, qui fut présenté par Edith Cresson, alors Commissaire européenne à la Recherche, aux Sciences et Technologies, au sommet des chefs d'Etat de Madrid en décembre 1995 et adopté par les ministres de l'Education des Etats membres, en définit les contours (missions et principes

d'action). Le réseau des E2C qui s'est agrandi au fil des années compte 146 sites-Ecoles de la 2e Chance en France, répartis dans 12 régions et 64 départements de France métropolitaine, ainsi que 5 départements et régions ultramarines. Ce réseau a pris en charge depuis 1997 près de 129 000 stagiaires.

Quelle mission assignée aux E2C ? Assurer l'insertion professionnelle et sociale, par l'éducation et la formation, des jeunes adultes de 18 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire, et ce, depuis au moins un an. Cette mission est réalisée au travers d'une structure pédagogique adaptée à une logique de parcours. Leur stratégie éducative est fondée sur :

- i. **une approche globale** des jeunes avec leurs difficultés professionnelles, sociales et de qualification,
- ii. **un lien fort avec les entreprises;**
- iii. **des pédagogies actives non formelles;**
- iv. **un travail étroit avec les collectivités locales** et acteurs économiques et sociaux du territoire concerné
- v. **une accréditation des compétences acquises** du socle de connaissances et compétences fondamentales

L'objectif est de permettre aux jeunes sans réelles qualifications professionnelles, ni diplômes de pouvoir faire une formation valorisante, de se construire un projet d'insertion sociale qui facilitera leur intégration professionnelle. Le parcours d'une durée pouvant aller de 4 à 18 mois se révèle souvent dans la pratique d'une durée moyenne de 6 mois. Il peut être interrompu à tout moment dès l'instant que le stagiaire accède à un emploi ou à une formation qualifiante. Des rentrées sont parallèlement organisées tout au long de l'année.

Le profil des jeunes accédant à une E2C. Les Ecoles de la Second Chance accueillent des jeunes de 16 à 25 ans. En près de deux décennies, le nombre de stagiaires a été multiplié par 10 : 1428 en 2004, plus de 15 000 en 2022. Selon le rapport annuel de l'association des E2C³², en 2022, une très large majorité des stagiaires, 91% précisément, disposent au mieux d'un diplôme équivalent CAP –BEP. Ils sont, en fait, 84% à n'avoir aucun diplôme. Sans surprise, les stagiaires n'ont aucune expérience professionnelle, et quasiment aucune connaissance des codes professionnels en matière de savoir-faire et de savoir-être.

Un peu moins d'un tiers (28%) sont issus d'un des 1 500 QPV en France. Leur moyenne d'âge est de 19,6 ans, les mineurs ne constituaient, en 2022, que 30% des publics au sein des E2C. Les jeunes femmes représentaient moins de la moitié des effectifs (46%). Un nouveau phénomène fait surface à savoir l'apparition de bacheliers au sein des E2C. Ces derniers demeurent minoritaires puisque, toujours en 2022, ils comptaient pour 6% des élèves des E2C.

Le parcours d'insertion. Il n'est pas proposé de programme préétabli, mais un parcours de formation et d'accompagnement personnalisé pour chaque stagiaire. Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs fondamentaux (mathématiques, français, informatique). Les stages en entreprises permettent aux stagiaires de découvrir des métiers et de construire un projet professionnel. Les jeunes en formation sont considérés comme des stagiaires de la formation professionnelle et bénéficient d'une rémunération.

Le parcours proprement dit se décompose en cinq grandes étapes : une période d'intégration progressive, une phase de découverte de métiers associée à des propositions de stages accompagnés d'un plan d'acquisition de compétences, une phase de confirmation du projet

³² Le rapport 2022 est accessible sur le site de l'association : <https://reseau-e2c.fr/>

professionnel du jeune qui comprend l'acquisition des gestes professionnels, une phase de préparation à l'emploi et à la formation via une alternance entre apprentissage et stage, et enfin une phase de suivi et d'accompagnement qui se prolongera pendant un an après la sortie de l'E2C.

Le triptyque acquisition de compétences, expérience en entreprise et accompagnement à l'inclusion. Les E2C ont, dès l'origine, accordé une place centrale à la validation des compétences, développant des démarches pédagogiques en alternance centrées sur la prise en compte et la valorisation de l'expérience des stagiaires. C'est probablement le point fort de cette démarche. Ce dernier a d'ailleurs été complété par une approche par compétence³³ (APC) qui est le fruit de la recherche-action menée par le Réseau E2C France, en partenariat avec l'équipe ATIP (Activité, Travail et Identité Professionnelle) du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC). La vocation de l'APC est de fixer un socle pédagogique commun à toutes les écoles du réseau. Son objectif est de permettre à leurs stagiaires d'apprendre à apprendre, avec l'ambition d'accéder à un savoir, d'acquérir des compétences. Ce nouveau référentiel des E2C identifie ainsi 9 domaines de compétences : savoir communiquer à l'oral et à l'écrit, savoir mobiliser des règles de calcul et le raisonnement mathématique, : savoir utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, savoir agir dans le cadre collectif, savoir préparer son avenir professionnel, savoir apprendre tout au long de sa vie, savoir agir dans son environnement de travail, savoir s'ouvrir à la vie culturelle, sociale et citoyenne, savoir communiquer en langue étrangère. En 2022, le taux de sortie positive, par l'emploi ou la formation, atteint 63%.

Un bilan de ce dispositif d'insertion à Antony. L'E2C accueille, en moyenne, une dizaine d'élèves antoniens par an : 72 élèves du quartier pris à l'E2C de 2012 à 2020 soit en moyenne 9 par an, 14 en 2020, 11 en 2021, 8 en 2022

5.4 L'accompagnement des habitants dans les projets professionnels

5.4.1 Les chantiers d'insertion de l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC)

Des chantiers d'insertion qualifiants au métier d'Assistant(e) de Vie aux familles. L'IEPC propose des chantiers d'insertion qualifiants au métier d'Assistant(e) de Vie aux familles. Ces chantiers d'insertion visent à permettre à des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux d'acquérir dans un délai de 9 mois les techniques, les compétences et savoir-être au métier d'auxiliaire parentale ou d'auxiliaire de vie, et d'obtenir le Titre professionnel «*Assistant(e) de Vie aux Familles*» au sein des MECS³⁴. Deux chantiers sont donc mis en œuvre au cours d'une année.

Ces chantiers d'insertion au métier d'Assistant(e) de vie aux familles (ADVf) s'appuient sur un travail en alternance (parties théoriques, plateaux techniques et validation du titre professionnel) au sein du centre de formation de l'IEPC à Antony (92) et les maisons de retraite publiques/associatives ainsi que les crèches associatives gérées par l'IEPC sur le département des Hauts-de-Seine.

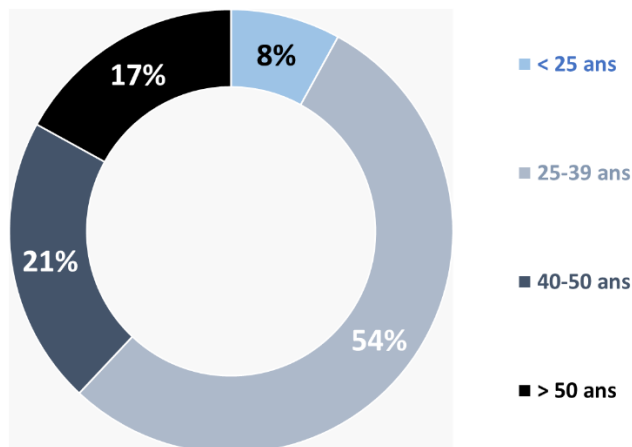
Profil des publics du dispositif. Les salariés des chantiers d'insertion de l'IEPC sont en grande majorité, trois salariés sur quatre, des adultes entre 25 et 50 ans, avec une forte représentation

³³Le guide pour l'usage du référentiel de compétences du réseau E2C en France est accessible à l'adresse suivante : <https://hugueslenoir.fr/uploads/docs/0131-2018-Guide-pour-l-usage-du-r%C3%A9f%C3%A9rentiel-de-comp%C3%A9tences-du-R%C3%A9seau-E2C.pdf>

³⁴ **Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)** sont des établissements sociaux ou médico-sociaux dédiés à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté. Ce type de structure peut être soit une structure privée gérée par une association ou une fondation, soit un établissement public.

des 25-39 ans. Les moins de 25 ans sont assez peu représentés, en revanche les plus de 50 ans, les seniors, le sont. Sur un groupe de 12 personnes, on dénombre en moyenne deux personnes de plus de cinquante ans. Ils sont très majoritairement issus de QPV, c'est du moins le cas pour en moyenne 7 d'entre eux sur 10.

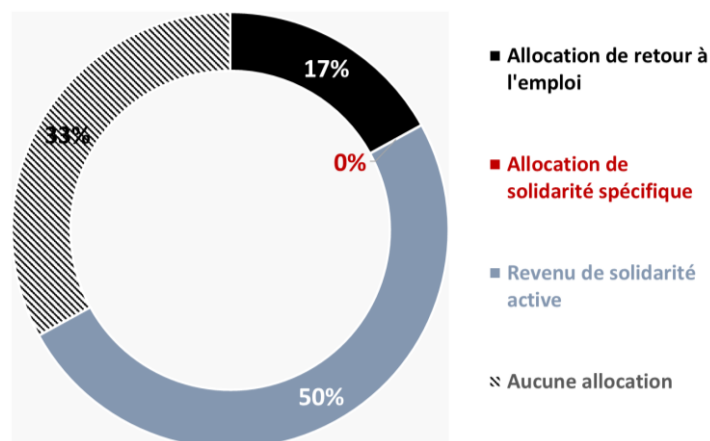
Chantiers d'insertion ADVF: répartition par âge des salariés



Source : IEPC

Sans grande surprise, les salariés de ces chantiers d'insertion sont dans une très grande précarité sociale et économique. Selon l'IEPC, un tiers d'entre eux ne perçoit aucune allocation sociale. La moitié d'entre eux sont bénéficiaires d'un revenu de solidarité active³⁵ (RSA). Cette prestation sociale assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA se monte à 497,50 € par mois pour une personne seule bénéficiant d'une aide au logement, à 349,70 € mensuels pour un foyer composé de deux adultes et un enfant bénéficiant d'une aide au logement et disposant de 500 euros mensuels de revenu d'activité.

Chantiers d'insertion ADVF: type d'allocations perçues



Source : IEPC

³⁵ Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle

Ces publics sont plutôt très peu qualifiés, voire sans diplôme. Très peu d'hommes se positionnent sur ces métiers : sur les 5 dernières années, de 2018 à 2022, seul un homme a intégré ce chantier sur un total de 115 salariés.

Une organisation des chantiers visant à l'immersion professionnelle des publics. Ils sont conçus pour une durée de 9 mois et concernent 12 personnes. Ils se décomposent en deux périodes : 4 mois au centre de formation à Antony et 5 mois en mise en situation professionnelle au sein des crèches associatives gérées par l'IEPC ou maisons de retraite implantées sur le sud du département des Hauts-de-Seine. Les salariés de ces chantiers travaillent sur un rythme hebdomadaire de 24 heures que ce soit en première ou seconde période. A titre d'exemple, en première période, les salariés sont présents tous les jours sauf le mercredi après-midi et le vendredi après-midi. En seconde période, ils effectuent des roulements sur les plages d'ouverture (7h00-14h00), de fermeture (14h00-20h00) et dites de mi-journée (10h00-17h00). L'objectif est de permettre aux salariés de ces chantiers une immersion dans les équipes de travail.

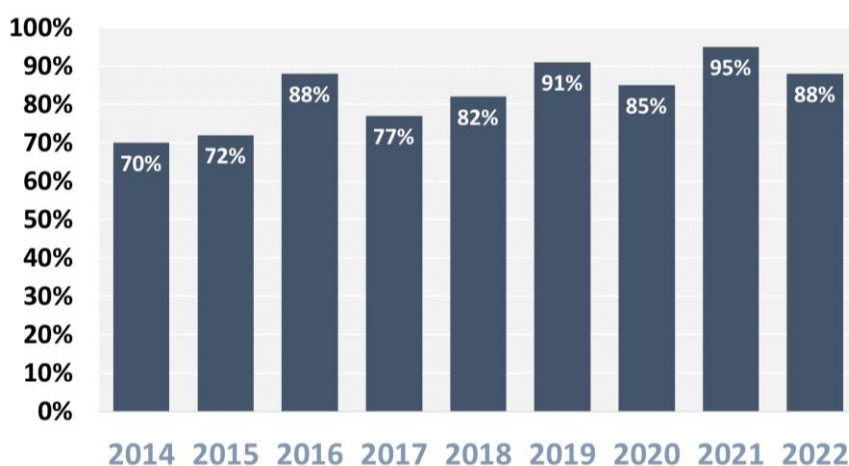
Une formation exigeante mais dans le cadre d'un accompagnement bienveillant. Des évaluations intermédiaires et des auto-évaluations ont lieu régulièrement, et ceci dans l'objectif de faire le lien entre la formation théorique délivrée, les comportements professionnels attendus. Là encore, il s'agit de capitaliser les savoirs afin de préparer au mieux le salarié du chantier à son futur emploi. A cela s'ajoute une préparation spécifique au passage de la validation via des examens blancs. Il s'agit de rassurer les salariés quant à leur capacité à réussir le passage du titre par la valorisation de leurs compétences.

Le théâtre participatif comme catalyseur de la confiance en soi. Parmi les dispositifs à la préparation aux évaluations, l'IEPC a pris l'initiative de « Théâtre-Forums », notamment avec la troupe du Théâtre de l'Opprimé³⁶. Ces comédiens improvisent différentes scènes d'une dizaine de minutes sur des problématiques que les salariés en insertion sont susceptibles de rencontrer dans leur vie professionnelle ou dans l'articulation vie privée/emploi. A la fin de chaque scène, dont, à dessein, la conclusion est catastrophique, le comédien principal propose de rejouer le tout, conviant les membres du public à intervenir à des moments clés afin de permettre à l'auditoire de faire évoluer le cours des événements vers une conclusion plus favorable. Il s'agit là d'une technique de théâtre participative qui vise à faire émerger des solutions à des situations conflictuelles, et ainsi à mieux vivre le retour à l'emploi et les changements qui y sont liés.

Un accompagnement jusqu'à la recherche d'un emploi. Tout au long du chantier, les salariés bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel visant à résoudre les problématiques d'ordre social et familial, et à faire le point sur les difficultés rencontrées dans leur contexte professionnel. En fin de parcours, lors de la recherche d'emploi intensive, cet accompagnement alterne des périodes théoriques et des périodes de démarches personnelles à l'extérieur. Des rencontres avec des employeurs potentiels sont également organisées.

³⁶ L'expérience du « Théâtre-Forum » à découvrir à l'adresse suivante : <https://www.theatredelopprime.com/le-th%C3%A9%C3%A2tre-forum>

Chantiers d'insertion ADVF: taux de sorties positives



Source : IEPC

Un dispositif d'insertion rencontrant une vraie réussite. Le taux moyen de sorties positives, à savoir la proportion de salariés du chantier décrochant un emploi au bout des 9 mois de formation, est sur la période 2014-2022 de 83%. En d'autres termes sur un chantier de 12 salariés, 10 d'entre eux décrocheront un emploi. On observe, d'ailleurs, depuis 2018 que le nombre de sorties positives est systématiquement compris entre 10 et 11.

5.4.2 Les chantiers d'insertion de l'Association « Espaces »

L'Association « Espaces ». Il s'agit d'une association d'insertion par l'écologie urbaine. Originellement, installée à Chaville, dans les Hauts-de-Seine, l'association est née en 1994 du projet d'habitantes et habitants du Val de Seine de créer une association qui allie écologie et social. Son premier chantier d'insertion avait pour mission l'entretien des berges de Seine d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres. Transformées en friches industrielles délaissées, la réhabilitation de ces berges avait permis de redonner un emploi aux anciens ouvriers et aux sans-abris vivant sur ces berges.

Son objectif, aujourd'hui, est de développer un projet innovant de gestion douce d'espaces urbains en mutation qui puisse être la base d'une insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Cette association anime 17 chantiers, sur 30 communes dont Antony et 5 départements, allant de l'aménagement et l'entretien de sites urbains, à des jardins solidaires et partagés, une ressourcerie et un café solidaire. Espaces assure aujourd'hui trois missions :

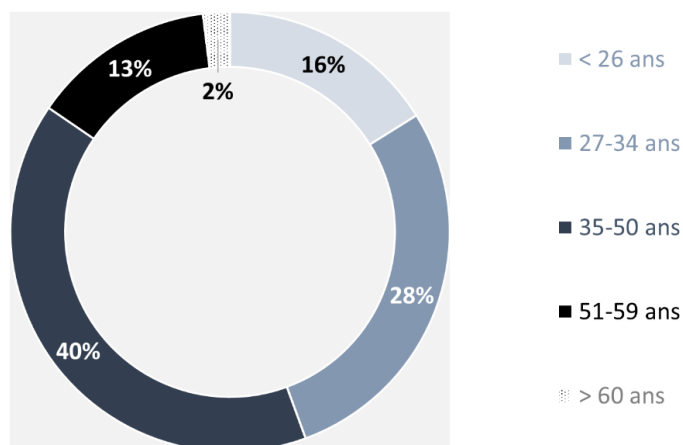
- a. **l'insertion professionnelle** à l'écologie urbaine,
- b. **le développement d'une écologie urbaine** fondée sur la gestion différenciée des espaces naturels urbains
- c. **La sensibilisation à l'environnement** de tous les publics

Pour renforcer l'employabilité et l'insertion durable des salariés, les activités proposées par l'association « Espaces » allient production, formation et accompagnement spécifique. Les salariés bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel animé par des conseillers en insertion qui travaillent en étroite collaboration avec les encadrants et la coordinatrice formation de l'association.

En 2022, selon le rapport d'activité³⁷, l'association « Espaces » a encadré 304 salariés en insertion, dont 13 à Antony, pour 174 postes ouverts, ceci avec l'aide de 72 salariés permanents et 200 bénévoles réguliers.

Profil des publics du dispositif. Les salariés sont majoritairement des hommes : on compte 55 femmes parmi les 304 salariés en insertion en 2022, soit moins d'un salarié sur cinq (18% précisément). Les moins de 26 ans sont une minorité. Ils ne représentent que 16%. La très grande majorité des salariés, soit 82% d'entre eux, sont inclus dans la tranche d'âge 27-50 ans.

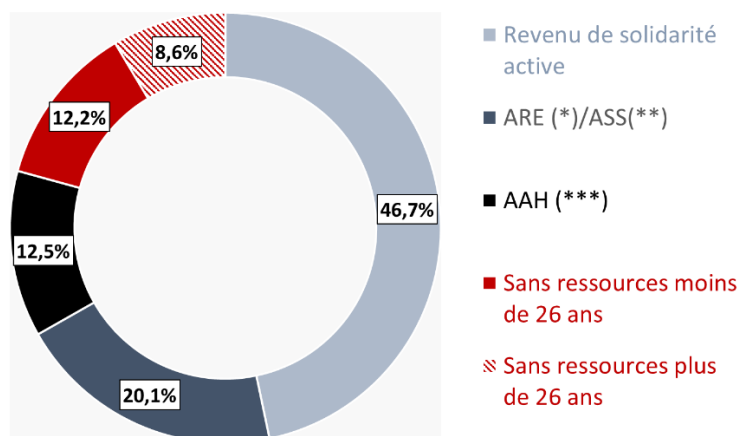
Chantiers d'insertion association « Espaces »: répartition par tranches d'âge



Source : association « Espaces »

Ce sont des publics faisant face à des situations de précarité sociale et économique. Comme l'indique le graphique ci-dessous, près de la moitié des salariés de ces chantiers perçoivent le RSA, un sur cinq perçoit des allocations chômage. Ils sont un grand nombre sans aucune ressource, précisément 20,8% d'entre eux.

Chantiers d'insertion association « Espaces »: ressources des stagiaires



(*) Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi

(**) Allocation de solidarité spécifique

(***) Allocation aux Adultes Handicapés

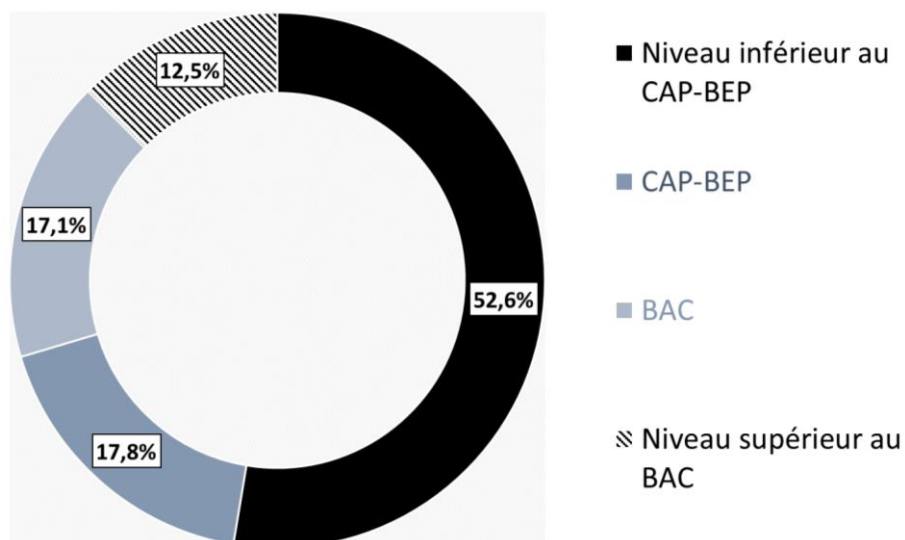
Source : Association Espaces

³⁷ Disponible à l'adresse suivante :

https://www.association-espaces.org/wp-content/uploads/2023/04/Espaces_RA2022_web.pdf

Comme dans tout dispositif d'insertion professionnelle, on observe un faible niveau de formation avec plus de la moitié d'entre eux qui disposent d'un niveau de formation inférieur à un CAP ou un BEP. La présence de seniors assure néanmoins que près d'un tiers (29,6%) ont un niveau de formation équivalent ou supérieur au BAC.

Chantiers d'insertion association « Espaces » : Niveau de formation

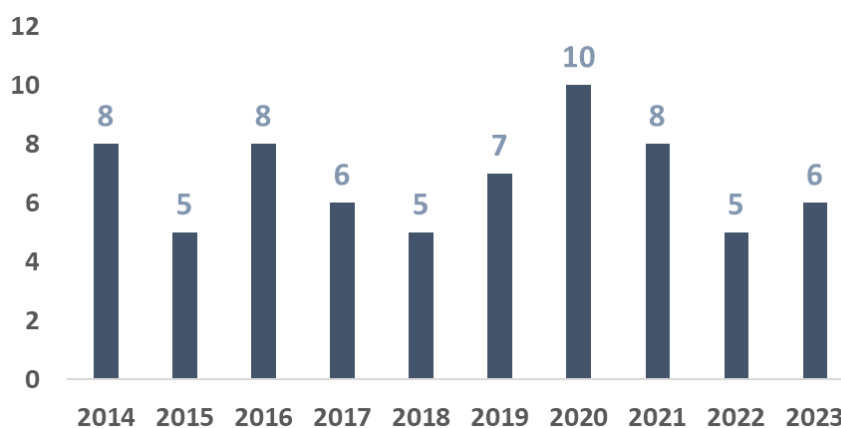


Source : Association Espaces

Un taux de sorties positives élevé. Tous les salariés des chantiers d'insertion de l'association Espaces développent de nouvelles compétences. Ils peuvent aussi définir durant leur parcours un projet d'orientation étayé par des compléments de formations dispensées en interne ou en externe. En 2022, le taux de sorties positives des salariés (total des sorties vers un emploi et une formation) est de 71 %, autrement dit 7 salariés sur dix ont pu décrocher un emploi ou obtenir une formation après le passage par ce chantier d'insertion. En outre, 39 salariés de ces chantiers d'insertion, soit 22% d'entre eux, ont obtenu des emplois durables. Au sein de ces 39 sorties positives en emploi durable, 18 ont été embauchés en CDI, 7 ont intégré la fonction publique, 13 ont signé un CDD d'une durée de 6 mois et plus et un salarié a créé son entreprise. On note 11 emplois de transition et 16 sorties positives (embauche pour une durée déterminée dans une autre structure de l'IAE³⁸, et entrée en formation qualifiante). 75 % des suites de parcours en emploi concernent le domaine du paysage et de l'animation, attestant de l'efficacité de la formation dispensée dans les équipes.

³⁸ IAE : Insertion par l'activité Economique

Chantiers d'insertion association « Espaces » : Nombre annuel de stagiaires antoniens



Source : Association Espaces

5.5 Les initiatives en faveur des seniors

5.5.1 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Le projet TZCLD. Il s'agit d'une expérimentation initiée en France par ATD Quart Monde et qui sera lancée en 2016 pour lutter contre le chômage de longue durée à l'échelle territoriale. L'objectif est de proposer un emploi durable à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent. La démarche se fonde sur trois principes

- a. **Personne n'est inemployable** lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- b. **Ce n'est pas le travail qui manque** : un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser notamment si le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.
- c. **Ce n'est pas l'argent qui manque** : la privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

En décembre 2016, est créée l'association « *Territoires zéro chômeur de longue durée* », avec comme membres fondateurs ATD Quart Monde, Emmaüs France, le Secours Catholique, le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. Cette association se donne pour objectif l'extension de ce projet.

Deux textes de loi encadrent le projet. Une première loi d'expérimentation a été adoptée le 29 février 2016 (note1). Elle prévoit d'expérimenter le projet TZCLD pendant cinq ans, dans dix micro territoires périurbains ou ruraux par l'embauche de chômeurs de longue durée, i.e. au chômage depuis plus d'un an, en contrat à durée indéterminée (CDI), payés au Smic, par des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour exercer des activités non concurrentes avec des activités économiques exercées sur le territoire. Les bénéficiaires devront être domiciliés depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.

Un fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée a été créé pour financer une fraction de la rémunération des personnes engagées. Une deuxième loi prolonge (30 novembre 2020) et étend l'expérimentation pour cinq ans. Des mesures en faveur de l'inclusion des seniors sont introduites via notamment insertion par l'activité (IAE). L'objectif est de permettre l'embauche en CDI des salariés de 57 ans et plus, en difficultés socio-professionnelles, afin de construire avec eux un parcours jusqu'à leur retraite.

Le comité local pour l'emploi (CLE). Ce comité désigne le collectif d'acteurs et actrices locaux qui pilote le projet sur le territoire. Il est présidé par l' élu local référent, qui est M. le

Maire Jean-Yves Sénant dans le cas d'Antony. Le CLE³⁹ réunit l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi.

Le pilotage du projet consiste à :

- i. **informer la population** largement, et plus spécifiquement les personnes privées durablement d'emploi, de l'existence du droit d'obtenir un emploi sur le territoire,
- ii. **maintenir le consensus local autour du projet**, ses principes, ses objectifs,
- iii. **définir et mettre en œuvre collectivement les moyens pour atteindre l'exhaustivité** : recensement et rencontre des personnes privées durablement d'emploi, identification de travaux utiles et préfiguration des unités d'entreprises à but d'emploi (EBE) permettant de produire les emplois en quantité suffisante,
- iv. **s'assurer du respect de la complémentarité des emplois créés par les EBE**,
- v. **coordonner les différents acteurs et actrices** pour assurer la cohérence de la démarche et arbitrer les éventuels litiges,
- vi. **contribuer au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation** en fournissant toutes les informations nécessaires au Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD).

Le concept d'entreprise à but d'emploi (EBE) est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, conventionnée, dans le cadre du projet TZCLD, par le territoire sur lequel elle est implantée et le Fonds d'expérimentation. Cette entreprise a pour fonction première de produire des emplois supplémentaires manquants sur le territoire et adaptés aux personnes privées durablement d'emploi habitantes du territoire, qu'elle embauche sur proposition du comité local pour l'emploi (CLE). Les emplois alors produits sont dits « *supplémentaires* » dans la mesure où ils ne concurrencent pas les emplois existants sur le territoire et viennent en soutien du tissu économique local.

Genèse de l'expérimentation à Antony. Ce projet a initialement été porté par le Conseil Citoyen du Noyer Doré dès 2018. La Ville, sous l'impulsion de son Maire Jean-Yves Sénant, ayant toujours eu une oreille attentive à ce projet décide d'adhérer à l'association nationale du même nom après un vote au Conseil Municipal du 26 septembre 2019. En 2020, l'association TZCLD Antony est créée dans le cadre de la loi de 1901. La Ville commande une étude d'opportunité et de faisabilité par l'Agence d'innovation sociale Ellyx. Le Conseil Municipal du 3 décembre 2020 votera le principe de la création d'un CLE à Antony qui siègera pour la première fois le 7 janvier 2021.

Le premier comité pour l'emploi se réunit le 7 janvier 2021 le premier CLE. Le sixième CLE, du 21 juin dernier, approuvera le principe de la candidature de la Ville à l'extension de l'expérimentation avec un dépôt de dossier de candidature effectué le 21 juillet 2023. En novembre 2021 et en février 2022, il y aura embauche de chefs de projet TZCLD respectivement au sein de l'association TZCLD Antony et à la Ville. Par ailleurs pour renforcer un maillage actif de l'économie locale sociale et solidaire, la Ville a mis en place dès avril 2022 le Conseil de l'Economie Sociale et Solidaire (CESS) avec pour objectifs :

- a. La mise en relation des acteurs de l'insertion entre eux, avec les institutions et avec les acteurs de la solidarité
- b. L'identification des besoins du territoire
- c. Le développement d'activités (ateliers et chantiers d'insertion...)

Le projet pour Antony. Le dossier de candidature a été approuvé par le sixième CLE de juin dernier et déposé par les soins de la Ville le 21 juillet. A ce stade, quatre activités ont été

³⁹ La composition du CLE à Antony est donnée en annexe D de ce rapport

identifiées pour l'EBE : une ressourcerie à savoir une activité de collecte, de vente et de valorisation de produits et objets de seconde main, une conciergerie, une activité de maintenance préventive, de pose d'accessoires pour vélo à destination des particuliers et des entreprises, et enfin une activité de médiation numérique et impression d'objets personnalisés et prototypes 3D à usage industriel et domestique.

Il a été retenu à Antony d'adosser l'EBE à une structure existante de l'économie locale sociale et solidaire : Antraide⁴⁰. Elle devrait débiter ses activités en 2024. Les locaux de la future EBE se situeront dans la centre commercial Pajeaud. La montée en charge de l'activité devrait être progressive avec la prise en charge d'une cinquantaine de chômeurs de longue durée, aussi appelés personnes privées durablement d'emploi (PPDE) à horizon 2026.

5.5.2 Le projet des Etoiles et des Femmes.

Des « *Étoiles et des Femmes* » est un projet d'insertion qui vise à développer des synergies entre l'excellence de la gastronomie et l'insertion professionnelle des femmes. Ce projet est né d'un triple constat :

- i. un fort taux de chômage des femmes dans les quartiers prioritaires de la ville : 50% des femmes de 15 à 64 ans se situent en dehors du marché du travail et ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi.
- ii. La sous représentation des femmes dans la gastronomie : Sur les 2650 chefs étoilés à travers le monde, seuls 5 % sont des femmes.
- iii. Une pénurie de talents dans la restauration : 120 000 postes sont à pourvoir dans le secteur de la restauration selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental datant de janvier 2022

Le projet vise à fournir une formation de haut niveau, CAP cuisine dans un restaurant gastronomique, à un public éloigné de l'emploi. Un de ses points innovants est de parvenir à attirer les femmes les plus éloignées de l'emploi, en situation d'isolement et de dépendance, non-identifiées par les structures d'accompagnement classiques. Un accompagnement individuel et sur mesure mis en place pour lever les freins périphériques de retour à l'emploi, et permettre aux femmes d'aller au terme de cette formation intensive. Tout repose sur la mobilisation du tissu associatif et économique local. A Antony, ce programme est porté par la Table de Cana. Ce programme qui cible une sélection de 12 femmes est complet dans le sud du département. La Ville s'y taille la part du lion avec 5 antoniennes sur les 12 dont 4 présentées par le centre Ousmane Sy.

5.6 Le potentiel économique et commercial de la polarité des Baconnets

Faire vivre la polarité commerciale des Baconnets. La Ville, au quotidien subventionne l'association des commerçants des Baconnets afin de la soutenir dans ses actions d'animation. Elle apporte sa contribution au bon exercice des activités commerciales en participant régulièrement et activement à l'Assemblée Générale de l'association des commerçants, en prenant l'initiative, par exemple, d'une fermeture de la cage d'escalier suite à des problèmes d'insécurité, en aidant à l'implantation provisoire d'une boulangerie pendant les travaux de rénovation, participation active à l'AG, etc. la Ville apporte son soutien en favorisant l'animation du voisinage de proximité de la polarité commerciale avec notamment les bus thématiques de l'action publique (bus de l'emploi, bus de la création d'entreprise etc). Enfin, la

⁴⁰ Antraide est une Association dite Intermédiaire créée en Janvier 1995 à Antony. Elle propose des services à la carte aux particuliers comme aux professionnels, dans le but de créer des emplois et ainsi d'aider ceux qui en ont besoin.

Ville investit régulièrement dans cette dernière via des travaux de différent type : étanchéité, réaménagement de locaux (PIMMS, Centre de Santé).

Au-delà de ces efforts quelles perspectives sont-elles envisageables pour cette polarité commerciale ? la Ville a demandé l'assistance de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin qu'elle fournisse un diagnostic de ses potentialités. L'Agence note qu'en terme de commercialité, la polarité n'est pas bien positionnée. Le quartier est, certes, suréquipé, mais la visibilité de la polarité est très faible. L'accès à la gare RER toute proche se fait par un pont. Au final, la polarité paraît enclavée et quasi invisible. Les pieds d'immeubles de la rue Scherrer seraient par comparaison mieux lotis mais l'attractivité de ce type de produit immobilier pour l'activité économique est en général limitée.

Le diagnostic de l'ANCT écarte toute possibilité d'utilisation économique non marchande de cette polarité. Premier point, une utilisation des locaux de la polarité de stockage est inenvisageable. Le quartier est à l'écart des principaux secteurs de développement économique de l'environnement proche, avec une rupture urbaine forte générée par les voies ferrées au nord. En outre, l'acheminement logistique vers la polarité est pénalisé par des axes routiers assez restreints. Une concurrence d'Antonyville serait d'ailleurs à craindre. Enfin, il est probable que la coexistence entre habitat et immobilier d'entreprises soit génératrice de nuisance. Second point, une offre de bureaux de taille inférieure à 100 m² ne pourrait convenir. Il existe une offre concurrentielle forte relativement proche comme le quartier Atlantis de Massy ou Antonyville. Des activités liées à l'économie sociale et solidaire pourraient s'en accommoder. La fonction d'incubateur, pépinière d'entreprise n'est pas non plus adaptée en raison de l'existence d'offres ayant encore des capacités disponibles et bien meilleure commercialité sur le secteur de Massy-Opéra ou Antonyville.

Un potentiel marchand mais soumis à forte concurrence. Le diagnostic souligne que 16% des résidents y font la majorité de leurs achats et 42% leurs achats quotidiens. En outre la moitié des habitants n'appartenant pas à la zone de proximité immédiate la fréquente sur deux prestations précises que sont la boulangerie et la boucherie. Le supermarché n'a pas vraiment le rôle de locomotive auquel il pourrait prétendre. Le rapport qualité/prix de l'offre est un véritable atout même si les clients sont encore demandeurs de promotion. La polarité demeure soumise à une pression concurrentielle forte liée à la diversité des pôles commerciaux de proximité, notamment ceux de Massy. Globalement une diversité de l'offre est fortement souhaitée, autant en ce qui concerne les offres référencées en magasin que la diversité des enseignes (prêt à porter, librairie, coiffeur, poissonnier).

Une réorganisation stratégique de l'offre est nécessaire à terme. Etant donné son positionnement actuel, que ce soit en termes d'offre ou en termes concurrentiels, la faible commercialité d'une partie de la polarité, notamment celle donnant sur l'allée du Nil, une réorganisation stratégique de l'offre est recommandée par l'ANCT. Cette option demande du temps puisque cela requerrait que la Ville fasse l'acquisition de la majeure partie des locaux existants. Sur ce point, les conditions de financement de telles opérations, dans un contexte de taux d'intérêt élevés, ne sont pas favorables. La Ville n'exclut aucune intervention ponctuelle mais à ce stade il serait prématuré d'élaborer un plan d'orientation stratégique global. L'effort dans les mois à venir porteront plutôt sur l'animation autour de cette polarité sans que ceci soit antinomique à la poursuite d'une réflexion stratégique sur le devenir de cette polarité. Quant aux pieds d'immeubles de la rue Scherrer, la Ville entend les utiliser pour un des services publics ou associatifs liées à la Politique de la Ville.

6- Conclusion

Cette mission s'est déroulée dans la préparation d'une nouvelle contractualisation Contrats « Engagements Quartiers 2030 » et dans un contexte d'embrasement des banlieues, au début d'été, après qu'un jeune adolescent ait été tué par un fonctionnaire de police lors d'un contrôle routier. Si le Noyer Doré n'a pas été épargné par cette vague de violences, on peut tout de même souligner que, mise à part les importantes destructions subies par la Salle Polyvalente du Mont Blanc et le complexe Eric Taberly, les bâtiments municipaux (Ecoles, Hôtel de Ville) n'ont pas subi de dégradation à l'instar d'autres communes plus infortunées. Bien qu'on ne puisse décemment se livrer à de sordides comparaisons en la matière, on ne peut non plus exclure que le Noyer Doré ait été relativement épargné. Dans ce cas se pose légitimement la question de savoir pour quelles raisons l'aurait-il été ?

Les indicateurs socioéconomiques, prima facie, du périmètre prioritaire ont peu changé. Le taux de pauvreté demeure stable autour de 30%, les écarts de revenus avec la moyenne de la Ville restent d'ampleur : trois quarts de la population du quartier prioritaire de politique de la Ville vit avec un revenu inférieur à celui du quart le moins riche des habitants d'Antony. Le taux d'activité n'est que de 57%, c'est-à-dire de presque 15 points plus bas que la moyenne de la Ville.

Le manque de données ne permet pas de mesurer les flux mais il est probable que le quartier soit devenu au fil des ans un quartier de promotion sociale et citoyenne. La stabilité du taux de pauvreté en est une preuve. Il faut garder présent à l'esprit qu'une affectation de logement sur deux, dans le périmètre prioritaire, est issue du droit opposable au logement. Ce quartier continue d'accueillir régulièrement des populations fragilisées sur le social et économique.

Outre une métamorphose qui a nettement élevé le niveau d'équipement, renforçant l'accès au droit fondamentaux (culture, sport et loisir, services à l'enfance, éducation) et le caractère convivial du quartier, de véritables dynamiques d'amortissement de chocs socioéconomiques ont réussi à se mettre en place.

En premier lieu, à l'endroit de nos jeunes, via la continuité éducative. On observe une baisse du nombre d'élèves inclus dans le dispositif de la réussite éducative. Ce dernier revient sur le seuil des 160 élèves avec une durée moyenne de parcours dans le dispositif qui s'est stabilisée à deux années scolaires. Il faut y lire, tout à la fois, la bonne efficacité des stratégies du dispositif de la Ville tout autant que les atouts d'un périscolaire de plus en plus diversifié. Pour les jeunes les plus fragiles, ayant connu des périodes de déscolarisation, l'inclusion du quartier du Noyer Doré, depuis 2021, dans l'expérimentation du Plan Régional de la Jeunesse (PRIJ) est prometteuse. Ce choix d'extension n'est pas intervenu par hasard. La cellule de veille, l'Ecoute du Noyer Doré, qui existe depuis 2009, dispose d'une solide expérience en prévention spécialisée.

En second lieu, la vigueur du tissu associatif, qui est parvenu à se renouveler, qui a vu un acteur naître au cours de cette contractualisation, est aussi un élément générateur de dynamiques citoyennes porteuses parmi nos jeunes et moins jeunes. On observe une implication forte des habitants sur plusieurs plans : l'animation du projet social global du Centre culturel Ousmane Sy, plus généralement l'animation du quartier. Le Conseil citoyen du quartier, institué au cours de cette contractualisation, s'est imposé comme l'un des plus actifs du sud du Département. Il a, d'ailleurs, été à l'origine de nombreux projets structurants comme la notion de propriété citoyenne, le jardin Doré ou encore en matière d'emploi la promotion de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Pour autant, il demeure des défis de taille notamment en matière de mobilisation du droit commun. Malgré l'investissement de la Ville à la mise à disposition d'un périscolaire de qualité





l'école Anatole France, au centre du périmètre prioritaire, a été maintenue, au cours de cette contractualisation, en géographie non prioritaire de l'Education nationale privant les écoliers de ce secteur de l'accompagnement nécessaire. En matière de santé, le Centre de Santé de la Croix Rouge peine à répondre à ces engagements en termes d'offre de soins bien que la Ville est investi pour lui fournir les locaux de qualité et l'emplacement approprié. Enfin, en matière de transition écologique, un espace de densité urbaine élevée demande de lourds investissements, que la Ville engage déjà mais qui pourraient être accéléré avec l'aide de l'Etat.

La prochaine contractualisation devra sanctuariser et amplifier les dynamiques de promotion sociale et citoyenne du quartier du Noyer Doré. Elle aura aussi pour objectif de répondre aux enjeux d'éducation, de santé et de transition écologique de ce quartier

ANNEXE A – Évolution du pourcentage de logements locatifs sociaux avant et après PRU

Quartier Noyer Doré	Situation initiale	Programme conventionné			Programme réalisé		
		Démolition	Production	Total à l'issue du PRU	Démolition	Production	Total à l'issue du PRU
Locatifs sociaux	1 661	228	45	1 478	210	57	1 508
Logements étudiants	0	0	80	80	0	119	119
Logements en accession sociale	0	0	45	45	0	53	53
<i>Logements privés</i>							
Dont propriétaires occupants	160	0	255	415	0	252	412
Dont locataires privés	0	0	30	30	0	25	25
Résidences spécialisées – Résidence Renaître	59	0	0	59	0	0	59
Total des logements	1 880	228	455	2 107	144	494	2 176
Taux de HLM	88.5 %			76 %			69 %

ANNEXE B – Extrait Tableau de Bord de la GUSP – Marche Exploratoire de Juin 2023

lieu	Point de dysfonctionnement	date du constat	action proposée	service concerné	action retenue/réalisée	Observations	Avancement
ensemble du quartier	Propreté	13/6/23		Voirie	Deux agents de service sont attribués au quartier à compter de septembre 2023	Efficacité à vérifier	
ensemble du quartier	Mobilité des habitants	13/6/23		RATP	Mise en place de deux arrêts de la ligne de bus 409 modifiée pour desservir le bd des Pyrénées et avenue du ND	Pourquoi l'arrêt « Centre commercial Noyer Doré » ?	
ensemble du quartier	les bancs publics sont sales et/ou dégradés	10-juin-21	nettoyage régulier / entretien	Voirie	Agent supplémentaire pour l'entretien. Repeindre : demande faite le 21/9		
ensemble du quartier	problématique des rats Les couvercles des containers sont très souvent ouverts	13/6/23	maintenir les sites propres et mettre en place une dératisation !	ville/baillieur/territoire	Effort de nettoyage, rangement containers... Coordination nuisibles mise en place Traitement de fond réalisé.		Effort à maintenir
ensemble du quartier	des ordures ménagères dans les bacs jaunes	15 févr.-22	sensibilisation au tri mise en place de panneaux pédagogiques VSGP dans les locaux poubelles	VSGP/HdBH	Des nouvelles affiches VSGP ont été reçues par HDBH. Déploiement à suivre.		
ensemble du quartier	les containers à verre engendrent des dépôts sauvages autour (particulièrement rue du Mont Blanc)	10-juin-21	Campagne d'affichage et sensibilisation	VSGP		Avenir des gros conteneurs à verre ?	
Immeubles HdBH	Tags nombreux	Dem 8/11/2016 et 10 juin 21	Recensement et nettoyage En réduction après actions du bailleur	HdBH		Il en reste (Escaut par ex.)	
ensemble du quartier	Corbeilles extérieures pleines	10-juin-21 13/6/23	Ajouter des corbeilles sur les lieux stratégiques Modalités d'enlèvement à préciser	Voirie /Espaces Verts/HdBH	Rajout de corbeille par la ville		
ensemble du quartier	les corneilles vident les sacs	10-juin-21	choisir un autre modèle de corbeille fermer les containers	Voirie /Espaces Verts/HdBH	Un nouveau modèle en test au parc du ND (mai 2023) Un modèle de rue en test à Michalon A étendre.		
	« manque » de vidéosurveillance	15-févr.-22	Faire un état de l'existant	Ville/HdBH	65 caméras dans la partie ouest du ND incluant le QPV Déploiement encore en cours		
	Beaucoup d'arbres abimés par les enfants ou entrainements de chiens (parking Kennedy, parcs ...)	10-juin-21 10-juin-21	Sensibilisation et protection des arbres Installer plus de jeux sur le mail afin d'éviter que les enfants ne grimpent	Espaces Verts/CCOSY/GYGO	Relance au service technique de la ville	A suivre	

ANNEXE C – Ateliers Santé Ville

Axe bien-être

a. Coin café des aînés : rencontres pour personnes âgées

Le contexte : Le sentiment de solitude et d'isolement peut avoir des conséquences négatives sur la santé des personnes âgées. Plus du quart des seniors de 65 à 79 ans (27,1 %) vivent seuls dans leur logement. Avec l'âge, le phénomène de l'isolement des seniors s'accroît : près de la moitié des personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules dans leur logement. Là aussi, les femmes sont plus souvent isolées : 62 % contre 26,1 % des hommes vivant seuls, d'après le recensement de la population de l'Insee. La perte du conjoint, un événement de plus en plus probable lorsqu'une personne vieillit, augmente le risque d'isolement émotionnel et social chez les seniors. Au-delà de la solitude provoquée par le deuil, la perte du partenaire entraîne aussi une diminution des interactions sociales. L'isolement a des conséquences délétères sur la santé des seniors : la solitude accélère le déclin physique et cognitif chez les personnes âgées.

Les objectifs : Ces rencontres ont pour but de rompre l'isolement d'un public sénior isolé ou fragilisé. Elles ont lieu dans un endroit convivial : la médiathèque du quartier. Ainsi, il est possible aux participants de continuer à approfondir un sujet s'ils le souhaitent en empruntant des livres, documentaires ou autres auprès de la médiathèque.

Intervenants : association Femmes Relais, Résidence Renaitre, Médiathèque Arthur Rimbaud

Public : 80 personnes

b. Waking up : prendre soin de soi

Le contexte : Le public féminin, sur le quartier du Noyer Doré, a très peu de temps de loisirs et de sorties, peu d'activité physique, pas d'activité de relaxation. Bien souvent de plus, ce public se confronte à des problèmes de santé bénins mais de nature à rendre difficile leur quotidien : mal de dos, des problèmes de sommeil, une digestion parfois difficile.

Les objectifs : L'objectif est de favoriser une prise de conscience du groupe identifié et d'amener des éléments de connaissances et de compréhension pour une meilleure santé globale et optimiser sa qualité de vie. L'approche propose sous forme d'ateliers sportifs ou récréatifs, de sorties, de conférences sur des thèmes de santé. Ceci permet au groupe de mieux se connaître et d'apprendre ensemble sur leur santé.

Intervenants : association Waking up, Centre Culturel Ousmane Sy

Public : dizaine de femmes

Axe Prévention

c. Ateliers Nutrition

Le contexte : Le proverbe *un esprit sain dans un corps sain* nous rappelle qu'une bonne alimentation est triplement bénéfique pour le corps en permettant une digestion rapide, un apport en énergie constant et un développement physiologique notable.

Les objectifs : faire prendre conscience de ces enjeux à des publics très consommateurs d'aliments souvent trop gras ou trop sucrés et accompagner les publics enfants et parents vers la prise de bonnes habitudes.

Intervenants : Club Ado Réussite, 1 2 3 malins, Pierre Kohlmann, Centre Culturel Ousmane Sy

Public : trentaines de personnes (adultes et enfants)

d. Octobre rose

Le contexte : La majorité des cancers du sein peut se guérir : 86% des personnes sont en vie 5 ans après le diagnostic. Ce cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes. Plus il est détecté tôt, mieux il se soigne et se guérit. Le programme de dépistage organisé concerne toutes les femmes de 50 à 74 ans, qui ne présentent aucun symptôme, ni facteurs de risque familiaux ou personnels. Elles reçoivent tous les deux ans une invitation pour réaliser gratuitement une mammographie dans le centre agréé de leur choix.

Les objectifs : Convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage précoce et les inciter à un dépistage.

Intervenants : Centre Culturel Ousmane Sy

Public : cinquantaine de femmes

Axe Santé Mentale

Le conseil Local en santé mentale a vu le jour sur la ville d'Antony en décembre 2015.

Le contexte : Les confinements successifs ont fait prendre conscience de l'importance du sujet de la santé mentale dans le cas des populations vivant dans des ensembles urbains denses et confrontés à des défis sociaux économiques d'ampleur comme les habitants des quartiers prioritaires.

Les objectifs : L'objectif de cette sensibilisation est de mettre en place une culture commune, auprès des acteurs en contact avec les publics, à partir d'un socle commun de connaissance.

Intervenants : Centre Culturel Ousmane Sy

ANNEXE D – Liste des chantiers éducatifs 2018-2022

Année	Periode	Durée Effectif (jours)	Mission	Bilan annuel	Taux de sorties positives
2018	27/03 - 04/04	6 NA	Distribution prospectus FEIP(*) / Comptage entrées	9 jeunes	78%
2018	23/10 - 7/11	10 NA	Reportage video Noyer Doré - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)	7 Sorties positives (projet pro., intérim, Garantie Jeunes)	
2018	20/11 - 30/11	9 NA	Reportage video Noyer Doré - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)	2 ouvertures de comptes bancaires, 1 carte vitale	
2018	11/12 - 21/12	8 NA	Reportage video Noyer Doré - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)		
2019	22/01 - 01/02	9 NA	Distribution prospectus FEIP(*) / Comptage entrées	13 jeunes	85%
2019	19/03 - 29/03	9 NA	Reportage video Noyer Doré / Boulogne - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)	11 sorties positives (formations, intérim, CDI) 2 ouvertures de comptes bancaires, 2 cartes vitales,	
2019	18/03 - 27/03	8 NA	Distribution prospectus FEIP(*)	1 carte de transport	
2019	23/04 - 03/05	9 NA	Reportage video Noyer Doré / Boulogne - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)		
2019	27/05 - 14/06	15 NA	Reportage video Noyer Doré / Boulogne - Permls de Vivre la Ville (P.V.V.)		
2019	20/09 - 25/09	4 NA	Distribution prospectus évènement sportif		
2020	NA	4	Test Covid : encadrement, gestion des flux	7 jeunes	100%
2020	18/08-20/08	3	Montage / dépose de chapiteau - Atelier d'initiation à la marche sur fil, funambule D. Josselin	7 Sorties positives (CDD, Vacances, reprise d'études, projet de création entreprise)	
2021	17/05-19/05	3	3 Distribution prospectus - Troc aux Plantes	11 jeunes	82%
2021	31/05-02/06	3	2 Affichage pour bus de l'Emploi	9 sorties positives (PRIJ, Mission Locale, CDI restauration, formations, alternances)	
2021	12-13/06 19-20/06	4	4 Préparation et sécurité évènement sportif (CAN)	3 ouvertures de comptes bancaires	
2021	14/06-16/06	3	3 Affichage pour bus des entrepreneurs		
2021	28/06-30/06	3	4 Loto des familles		
2021	28/06-30/07	20	4 Menuiserie - Restauration des Boîtes à Livres		
2021	05/07 - 07/07	3	3 Affichage évènement cirque sur le quartier		
2021	09/07 - 13/07	3	2 Distribution du journal "Paroles du Noyer Doré"		
2021	26/08 - 27/08	2	2 Affichage évènement théâtre sur le quartier		
2021	18/10 - 20/10	3	3 Distribution du journal "Paroles du Noyer Doré"		
2022	18/01-28/01	9	3 Distribution auto-test	16 jeunes	94%
2022	9/02-11/02	3	6 Distribution du journal "Paroles du Noyer Doré"	15 sorties positives (PRIJ, reprise de scolarité, CDI, CDD, Intérim, formations)	
2022	16/03 - 18/03	3	3 Distribution de Flyer	4 ouvertures de comptes bancaires	
2022	26/04 - 28/03	3	5 Distribution du journal "Paroles du Noyer Doré"		
2022	3/06 - 7/06	3	4 Affichage Digitruck		
2022	13/06	1	4 Accueil pour participants à une réunion		
2022	24/06 - 28/06	3	4 Distribution du journal "Paroles du Noyer Doré"		
2022	05/07-15/07	9	2 Réparation vélo		
2022	23/08-02/09	10	4 Réparation vélo		

ANNEXE E – Extrait du règlement du Comité local pour l'emploi (CLE)

Composition du CLE

- Le Maire d'Antony,
- cinq membres du Conseil municipal désignés par la commune d'Antony,
- un(e) représentant(e) de la Préfecture des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) de la Sous-Préfecture des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) du département des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) de Pôle emploi, agence d'Antony,
- un(e) représentant(e) de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS),
- un(e) représentant(e) de Vallée Sud Emploi,
- un(e) représentant(e) du Conseil citoyen du Noyer Doré,
- un(e) représentant(e) de l'association des Habitants du quartier Pajeaud,
- un(e) représentant(e) de chaque structure portant une EBE,
- un(e) représentant(e) de l'association TZCLD Antony,
- trois PPDE, parmi les volontaires déjà engagés dans le projet.

Il est possible pour chaque structure représentée de désigner des suppléants.

Des acteurs économique et associations suppléants peuvent également être désignés par le CLE.

Ils ne bénéficient pas du droit de vote lorsque leur titulaire est présent.

Invités

Sont systématiquement conviés aux réunions :

- des représentants des directions de la Municipalité en lien avec l'objet du CLE : Activité Economique, Centre Communal d'Action Sociale, Politique de la Ville (pour l'Ecoute du Noyer Doré et le Centre Social et Culturel),
- un représentant de chaque EBE,
- les PPDE souhaitant assister aux réunions du CLE,
- les élus communaux souhaitant assister aux réunions du CLE,

Des représentants des secteurs économique et citoyen du territoire seront également conviés.

Secteur économique local :

- un(e) représentant(e) de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) de la CAF des Hauts-de-Seine,
- un(e) représentant(e) de l'association des commerçants des Baconnets,
- un(e) représentant(e) de l'association des commerçants du Centre commercial de la Bièvre,
- un(e) représentant(e) d'Espace,

- des représentants des partenaires sociaux (représentants des salariés et du patronat) représentatifs sur le territoire
- un(e) représentant(e) de Ma Ptite échoppe,
- des représentants d'entreprises dans des secteurs liés aux activités potentielles des EBE,
- un(e) représentant(e) d'Hauts de Bièvre Habitat,
- un(e) représentant(e) de l'association Soutenir l'Insertion à Antony,
- un(e) représentant(e) du Crédit Coopératif,

Secteur citoyen local :

- un(e) représentant(e) d'AREA,
- un(e) représentant(e) des Femmes relais,
- un(e) représentant(e) du Secours catholique,
- un(e) représentant(e) du Secours populaire,
- un(e) représentant(e) de France Bénévolat,
- un(e) représentant(e) de Familles Rurales.

Le CLE peut également inviter les personnes ressources utiles à son objet.

ANNEXE F – Démarche évaluative du Contrat de Ville

Deux années d'évaluation, du territoire au quartier qui furent :

Rétrospectives, par l'analyse des différentes formes de démarches accompagnées par le Pôle Ressources de la politique de la ville,

Prospectives, en dégagant les enseignements des évaluations menées et en émettant des propositions en vue de la prochaine contractualisation.

Et qui ont reposé sur le tryptique « **solidité - engagement - patience** » : ce sont les éléments indispensables de l'exercice délicat, complexe et chronophage, qu'est l'évaluation.

Si la démarche évaluative est rarement utilisée comme un outil de pilotage, elle nécessite un langage commun et une culture partagée de l'évaluation qui est encore assez peu intégrée dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Elle permet de (re)mobiliser les partenaires signataires, de favoriser l'interconnaissance entre acteurs, de montrer l'efficacité d'une politique publique et de la réajuster si besoin.

A- Le regard du territoire : retour sur l'étude stratégique

Pour mémoire, Vallée Sud-Grand Paris, compte 5 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Le quartier du Noyer Doré sur la commune d'Antony ;
- Le quartier de la Cité Jardins sur Châtenay-Malabry ;
- Les quartiers de la Cité des musiciens, de l'Abbé Grégoire –Mirabeau et de Tertres-Cuverons sur Bagneux.

Le diagnostic vise à dresser, dans une logique rétrospective, une appréciation des réalisations, des résultats et des impacts de la Politique de la Ville sur les quartiers, et à mettre en évidence les enjeux et perspectives au sortir de la contractualisation.

La Politique de la Ville est portée par l'EPT, les Communes, l'Etat et le Conseil départemental.

Dans un contexte de fin de contractualisation, le Territoire et ses partenaires ont souhaité engager la réalisation d'un diagnostic de la situation sur les quartiers prioritaires portant sur les thématiques de :

- L'éducation ;
- L'emploi et de l'insertion ;
- La Santé ;
- L'accès aux droits, équipements et services ;
- L'Habitat / Cadre de Vie et la tranquillité publique.

Au sortir du processus d'évaluation porté par le territoire, voici les enjeux communs aux différents quartiers prioritaires du territoire qui se sont dégagés.

Faire des quartiers des territoires ambitieux en matière de développement durable et de qualité environnementale

- Veiller à la bonne déclinaison sur les quartiers des orientations et ambitions territoriales en matière environnementale
- Poursuivre les travaux de développement d'espaces naturels, coconstruits ou cogérés avec les habitants (cf. jardins partagés)

Assurer un entretien de qualité sur les quartiers au quotidien

- Sensibiliser les habitants dans leurs pratiques liées aux déchets
- Pérenniser les partenariats établis dans le cadre des GUSP (ex : déploiement de cellules réduites par thématiques, formalisation des schémas de gouvernance, outillage des partenaires...) notamment sur les enjeux de gestion du quotidien (tonte de la pelouse...) mais aussi dans le cadre de travaux (avant, pendant et en bilan).

Soutenir la mobilité des habitants des quartiers

- Accompagner le développement des mobilités douces, notamment du vélo (développer un réseau vélo en continu, favoriser l'apprentissage du vélo en ville, soutenir l'accès et l'usage des vélos électriques...)
- Améliorer la mise à disposition aux habitants de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Poursuivre le travail de revalorisation des quartiers et le développement de la mixité

- Poursuivre le travail d'amélioration de l'image des quartiers, y compris pour faire venir (et résider) une population extérieure (Un enjeu croisé avec celui de la fréquentation des équipements)
- Anticiper les transformations à venir sur les quartiers (ex : arrivée du métro) et capitaliser sur l'ensemble des transformations pour soutenir la mixité sociale (Enjeux de lutte contre la spécialisation du parc social, dans l'accueil des ménages à très faibles ressources)

Lutter contre l'insécurité

- Affiner la lecture du sentiment d'insécurité et apporter des réponses circonstanciées
- Veiller à la bonne coordination des partenaires pour assurer une logique de veille, repérage et traitement préventif des situations à risque
- Promouvoir une vision de l'ordre républicain partagée.

B- Le regard du 'quartier sur le quartier' : retour sur le processus d'évaluation du contrat de ville 2015-2022

Sur la participation des habitants

“Faire avec les habitants” est posé comme une nécessité pour mieux toucher les publics, notamment les plus éloignés de l'action publique, être plus efficace et mieux cerner les besoins et les problématiques. Pour autant, coconstruire reste complexe mais c'est un élément essentiel pour faire en sorte que les habitants passent d'un statut de consommateurs de services à celui d'acteurs. D'une manière générale, il est regretté que l'action publique (services de l'Etat, collectivités, associations...) ne tienne pas assez compte du potentiel et des appétences des habitants. Ces derniers étant plutôt perçus à partir de leurs manques et de leurs vulnérabilités.

Ce constat, malgré l'ambition et l'intention de la loi Lamy, appelle à interroger fortement les pratiques pour mieux les faire évoluer. Plusieurs actions ou démarches semblent être prometteuses et méritent de s'y intéresser (observation, évaluation, essaimage) témoignant ainsi d'évolution dans les approches du public (projet TZCLD, ateliers parents à la PMI, ...).

La participation des habitants prend également des aspects moins formels ou moins visibles. Le bénévolat reste très présent sur le quartier, des formes d'auto-organisation existent notamment au niveau de la jeunesse. Des expérimentations ont lieu avec succès mais cela reste souvent

« confidentiel » et il est un véritable enjeu que de les valoriser et de les faire accéder à un format institutionnel.

Enfin, notons la mise en place, en lien avec la loi Lamy, d'un conseil citoyen sur le quartier du Noyer Doré, toujours actif. Comme dans de nombreux territoires, il est principalement investi sur les questions relatives au cadre de vie, mettant en avant l'intérêt des diagnostics en marchant qui sont accessibles et permettent une participation réelle des habitants. Sans doute la tenue plus serrée d'instances de pilotage plus global aurait pu conforter la portée de cette expérience citoyenne nouvelle sur le quartier.

Le conseil citoyen se réunit régulièrement et a initié des groupes de travail thématiques sur l'éducation, la gestion urbaine, TFPB, TZCLD.

Sur la mobilisation et l'adaptation des ressources de droit commun

Avant même de s'appuyer sur des financements spécifiques, l'action de la Politique de la ville repose sur la mobilisation et l'adaptation des ressources de l'ensemble des droits communs des services de l'Etat et des collectivités. Cette mobilisation et adaptation souhaitée se jouent de manière différente en fonction des thématiques abordées.

En premier lieu, il est à noter la présence de services publics de proximité avec des investissements importants (centre social, aménagements « bien-être » par exemple). L'action de droit commun passe ainsi en premier lieu par une présence effective au cœur du quartier, présence nécessaire pour entretenir la relation habitants/ institutions publiques. Elle passe aussi par la capacité à mobiliser des dispositifs au cœur du quartier (comme Demos par exemple ou les classes transplantées).

En second lieu, la mobilisation des droits communs nécessite des espaces permettant l'interconnaissance fine (au-delà des fonctions et des grandes missions), la réflexion (co-formations comme il peut en exister), l'échange d'informations utiles et la coordination. Ces espaces gagneraient sans doute à être développés afin que les acteurs puissent mieux identifier leurs domaines d'intervention respectifs. Des initiatives n'en sont pas moins prometteuses, c'est le cas des co-formations, auxquelles il faudrait réussir à associer l'Education Nationale, ou encore le Plan Régional d'Insertion des Jeunes qui a initié une dynamique intéressante avec par exemple des solutions nouvelles pour les jeunes en s'appuyant sur le CLIJ qui finance des formations.

Troisième élément, cette mobilisation jugée nécessaire implique une formalisation claire autour de projets précis, au niveau institutionnel. Les partenariats reposent trop souvent sur les bonnes volontés et pas assez sur une dynamique de projet global et intégré. Cela implique la définition de ces projets, autour de problématiques partagées au regard de l'échelle d'intervention, le quartier. En effet, la notion de quartier prioritaire et ses spécificités ne font pas toujours sens notamment auprès d'acteurs dont l'intervention se base sur une approche publique (l'action sociale par exemple). Cette définition de projets partenariaux, autour de problématiques identifiées, doit permettre une stratégie avec des engagements permettant un réel suivi et une évaluation.

Enfin des dynamiques structurelles à l'œuvre (processus de désertification médicale, enjeux relatifs à la promotion de la santé & à la prévention, dématérialisation des services publics et accès aux services digitalisés) appellent à une mobilisation renforcée des acteurs concernés dans la perspective d'une nouvelle contractualisation.

Pilotage et ingénierie

L'ingénierie déployée sur l'ensemble des 5 thématiques évaluées apparaît importante. En effet, il existe de nombreuses coordinations (éducation, maîtrise de la langue, santé, insertion des

jeunes, appels à projet politique de la ville...) œuvrant à différentes échelles (le quartier, la ville). Pour autant, il apparaît souhaitable de renforcer la complémentarité entre ces ingénieries et les différentes instances de pilotage afin d'éviter une confusion pour le public cible. De surcroît l'ingénierie, bien que présente, est fortement consommée par des dimensions administratives (reporting, financements) au détriment de l'animation de réseau, de la communication, de l'interconnaissance, autrement dit de ce qui relève de l'ingénierie de la coopération et du développement social.

Le positionnement de l'ingénierie est donc questionné en vue de permettre un pilotage plus global à la fois de l'action publique et des moyens d'intervention spécifiques de la Politique de la ville. Le sujet de la gouvernance et du pilotage met en évidence la nécessité de définir des chefs de fil en fonction des projets développés (ex : volet éducatif, volet logement, volet insertion...). De surcroît, une capacité accrue à produire de la connaissance territoriale sur les processus à l'œuvre (diagnostics, capitalisation d'expériences, évaluation) s'avère nécessaire afin de mieux cerner les problématiques mais aussi, et surtout, à mieux évaluer l'effet de l'action publique déployée.

Capacité à toucher les publics cibles

La capacité à toucher les publics cibles est conditionnée à 2 dimensions complémentaires :

- La capacité à être présent en proximité dans la durée (structures, pied d'immeuble, aller à la rencontre, animations) qui permet de rencontrer les habitants et de (re)créer la confiance,
- La capacité à orienter les habitants, à faire le relais.

Sur le premier point, il est à noter l'importance des structures au sein du quartier du Noyé Doré ainsi que d'acteurs associatifs. Cela permet d'assurer le lien aux habitants mais avec quelques marges de progrès. A ce titre, le vécu du Covid a contribué à renforcer le lien structures/habitants à travers les appels téléphoniques réguliers pour simplement « prendre des nouvelles ». En effet, les structures sont peu (ou moins) ouvertes le soir et le weekend ce qui empêche le lien avec des populations qui travaillent notamment. Enfin, les opérations d'un jour ont un effet limité tant dans la mobilisation des publics que dans leur capacité à faire évoluer des situations. Il est important de s'inscrire dans un temps plus long pour établir le lien et assurer la communication.

Le second point renvoie à l'animation de réseaux et à la coordination. Pour de nombreux dispositifs ou actions, l'orientation est un enjeu crucial pour toucher les publics cibles. Les instances comme les EPS ou encore le PRIJ sont intéressantes mais elles demandent la présence de l'ensemble des acteurs pour être pleinement efficaces.

Afin de toucher efficacement les publics, s'appuyer sur les habitants eux-mêmes est une piste à explorer plus fortement. Elle fait écho aux enjeux de co-construction (au-delà de la dimension instance participative) avec l'intérêt de s'appuyer - pour mobiliser, agir, concevoir les actions - sur les habitants ayant bénéficié des accompagnements proposés (sortie/ évolution « positive ») ou encore sur des habitants ressources (parents d'élèves, jeunes ayant « réussis », parrainage...).

Capacité à améliorer l'action publique et les parcours de vie des habitants

Mesurer l'amélioration des parcours de vie des habitants constitue une tâche difficile à effectuer tant il est difficile d'accéder à la donnée publique et de la traiter dans la durée. Aussi, les évolutions sont principalement appréciées d'un point de vue qualitatif sur la qualité de l'action publique et l'évolution des ressources.

Il est ainsi à noter une amélioration des services publics au sein du quartier (ou à proximité) avec des structures nouvelles renforçant le lien aux habitants ou encore la mise en place d'actions (comme Demos) permettant d'établir des passerelles avec les services de droit commun (conservatoire par exemple). Malgré le manque de données, les acteurs du territoire témoignent d'un sentiment d'amélioration : moins de jeunes en errance, moins de trafic. Par ailleurs de nouveaux sujets se font jour. Celui de l'accès aux droits et à la citoyenneté notamment car malgré le centre social, les processus de dématérialisation et d'éloignement de certains services publics se poursuivent voire s'accélèrent. Enfin, malgré des évolutions notables et reconnues, travailler l'image du quartier reste un enjeu pour favoriser davantage d'interactions avec le reste de la ville.

Les travaux d'évaluation mettent en évidence plusieurs enjeux en vue de la future contractualisation :

- Volet éducatif : accrochage scolaire / prévention du décrochage scolaire, accès aux soins notamment psychiques, citoyenneté.
- Volet emploi : développement des occasions/ expériences d'insertion, mobilisation du tissu d'entreprises, développement d'une activité économique de proximité, jeunesse et projet d'avenir.
- Volet cadre de vie et tranquillité publique : image positive du quartier, réponse réactive aux dysfonctionnements du quotidien, sécurité situationnelle,
- Volet santé : accompagnement des habitants dans la transition du recours au « curatif » vers des pratiques favorables à la santé (prévention, promotion de la santé).
- Volet accès aux droits : reconstruire la relation entre les habitants et les institutions.
- Volet transition énergétique : préserver les bâtiments des grandes chaleurs à venir comme des grands froids.





COMPTE-RENDU

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Réunion d'installation

Lundi 27 mars 2023

Présents :

- **M. Pierre MEDAN**, Maire-adjoint chargé des finances
- **M. Marc-Ali BEN ABDALLAH**, Conseiller municipal délégué à la politique de la ville et à la cohésion sociale
- **Mme Pauline GALLI**, Conseillère municipale déléguée à la famille
- **M. Said AIT-OUARAZ**, Maire-adjoint chargé de la prévention et de la tranquillité publique
- **M. Laurent PEGORIER**, Conseiller municipal délégué à la solidarité, à l'insertion, et à l'économie sociale et solidaire
- **M. Ugo DI PALMA**, Conseiller municipal délégué à l'éducation prioritaire et aux dispositifs de réussite éducative
- **M. David MAUGER**, Conseiller municipal

Absents :

- **M. Christophe MONGARDIEN**, Conseiller municipal
- **M. Maroun HOBEIKA**, Conseiller municipal
- **M. Patrick REYNIER**, Conseiller municipal délégué au sport
- **Mme Laïla RAFIK**, Conseillère Municipale déléguée aux relations aux entreprises



CALENDRIER DES RÉUNIONS :

Lundi 27 mars 2023 - de 18 h à 20 h

- Installation de la mission

Lundi 17 avril 2023 - de 18 h à 20 h

Mardi 23 mai 2023 - de 17 h à 19 h

Mercredi 21 juin 2023 - de 10 h à 12 h

Début septembre

- Synthèse des travaux dans la perspective du CM du 28 septembre 2023



A l'ordre du jour

- Installation de la mission
- Election du président
- Désignation du rapporteur
- Rappel des axes de la mission (courrier du 30/12)
- Programme de travail pour les différentes séances
- Cadre institutionnel de la politique de la ville
- La politique de la Ville rapportée à Antony

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



ELECTION DE M. LE PRÉSIDENT ET DE M. LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION :

- **M. Pierre MÉDAN** est élu en qualité de président de la commission
- **M. Marc-Ali BEN ABDALLAH** est élu en qualité de rapporteur de la commission

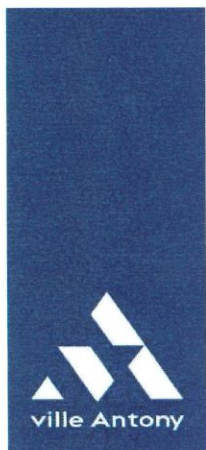


Les membres de la commission

- Pierre MEDAN
- Marc-Ali BEN ABDALLAH
- Saïd AIT-OUARAZ
- Ugo DI PALMA
- Patrick REYNIER
- Laurent PEGORIER
- Pauline GALLI
- Laïla RAFIK
- David MAUGER
- Christophe MONGARDIEN
- Maroun HOBEIKA

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville





Axes de la mission

selon le courrier du 30 décembre 2022



Rappel des axes de la mission

1. État des lieux du QPV du Noyer Doré

- Axes du contrat de ville et de son annexe 2020-2022
- Evolution des indicateurs démographiques, économiques et sociaux du quartier sur la durée du contrat de ville

Rappel des axes de la mission

2. Évaluation du contrat de ville en cours : bilan des actions menées et/ou par mobilisation du droit commun, et résultats, en matière :

- d'emploi et de développement économique, de formation et d'insertion professionnelle, d'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi, de soutien au commerce,
- d'éducation et petite enfance, d'éducation : notamment programme de réussite éducative, scolarisation des moins de 3 ans, actions d'accompagnement des projets, orientation vers les dispositifs de droit commun, ouverture sur les activités de la ville, prévention du décrochage,

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Rappel des axes de la mission

- de logement, cadre de vie, mobilités et transports : actions de rénovation urbaine, amélioration de l'habitat et rénovation thermique des logements, propreté, lutte contre la précarité énergétique, actions organisées dans le cadre de l'abattement TFPB, action en faveur de la mobilité,
- d'action sociale, prévention santé et accès aux soins, aux services publics, aux droits, à la culture et au sport - de soutien à la vie associative, à la participation citoyenne et la démocratie sociale.
- de soutien à la vie associative, à la participation citoyenne et la démocratie sociale.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Rappel des axes de la mission

3. Audition des partenaires et des acteurs du contrat de ville :

- partenaires institutionnels : préfecture, conseil départemental, territoire VSGP, bailleur social Hauts-de Bièvre Habitat
- acteurs de terrain : structures municipales et associations impliquées dans le contrat de ville, personnels du centre de santé
- habitants du quartier : conseil citoyen du Noyer Doré, associations de locataires et autres associations de quartier.

Rappel des axes de la mission

4. Préparation du prochain contrat de ville, en fonction de l'actualisation qui sera faite lors du comité interministériel de la politique de la ville :

- objectifs de la ville, dialogue avec l'État, critères nationaux de la géographie prioritaire, participation citoyenne à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville



Programme indicatif de travail



Calendrier (contenus indicatifs)

- Lundi 17/04 de 18 h à 20 h
 - Evaluation du PNRU
 - Audition du directeur général d'HDBH
 - Evaluation du Programme de Réussite Educative
 - Audition élus et services
- Mardi 23/05 de 17 h à 19 h
 - Évaluation du contrat de ville et de son annexe
 - Audition du directeur du Pôle Ressources
 - Audition du CCND

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Calendrier (contenus indicatifs)

- Mercredi 21/06 de 10 h à 12 h
 - Préparation du prochain contrat de ville : processus à l'œuvre
 - Plaidoyer de la ville (objectifs et perspectives)
 - Audition de l'Etat (déléguée du Pdec) pour clôturer les débats
- Synthèse des travaux (début septembre à fixer)
- Jeudi 28/09 : conseil municipal
 - Présentation du rapport final

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville





Cadre institutionnel de la politique de la ville



Retour sur 45 ans de politique de la ville

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés.

Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. »



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Historique de la Politique de la Ville



- **1977** : Raymond Barre, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, envoie une lettre aux Préfets, affirmant le besoin d' « enrayer la **dégradation physique et sociale** » des grands ensembles.
- **1977** : **Premier plan banlieue « Habitat et vie sociale »** sous la direction de Jacques Barrot, secrétaire d'État au logement. Il s'agit de réhabiliter les HLM avec l'aide financière de l'État.
- **1981** : Émeutes des Minguettes dans la banlieue de Lyon.
Création de la commission nationale pour le développement sociale des quartiers.
Lancement du dispositif « Opérations anti été chaud », ensuite rebaptisé « **Opérations prévention été** » puis « Ville-Vie-Vacances ».
- **1981** : **Création des ZEP** (Zone d'Éducation Prioritaire), au nombre de 170, par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale.
- **1981** : Trois rapports qui seront les fondements de la politique de la ville :
 - **Le rapport Schwartz (1981)** : « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ». Entraîne la création des Missions locales et de la Délégation interministérielle aux jeunes.
 - **Le rapport Bonnemaïson (1982)** : « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ». Introduit la notion de « prévention de la délinquance ».
 - **Le rapport d'Hubert Dubebout (1983)**, maire de Grenoble et membre fondateur de son Groupe d'action municipale : « Ensemble, refaire la ville ». Amène la mise en œuvre des opérations de Développement Social des Quartiers (DSQ) et la constitution du Conseil national du DSQ.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Historique de la Politique de la Ville



- **1983** : Plan « **Banlieues 89** » pour désenclaver et enjoliver les banlieues.
- **84/88** : Premiers **contrats de plan Etat-régions**, intégrant le DSQ : 148 conventions concernant environ 170 quartiers.
- **1988** : Création de la Délégation interministérielle à la ville, en remplacement du Conseil national du DSQ (Développement Social des Quartiers).
Création du **Conseil National des Villes**.
- **1989** : Création **des Contrats de ville**.
- **1990** : Après les émeutes de Vaulx-en-Velin, **création d'un ministère de la politique de la ville**, qui a pour objectif de faire du social avec de l'urbain.
- **1991** : **Loi d'orientation pour la ville**, qui fixe des objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale et création de la dotation de solidarité urbaine (DSU)
Premiers Grands Projets urbains du gouvernement de Michel Rocard.
- **1992** : Bernard Tapie, nouveau ministre de la ville, démissionne trois jours après avoir proposé un « plan pour les banlieues ».
- **1994** : **Premiers Contrats de ville** sous l'impulsion de Simone Veil, ministre des Affaires sociales dans le gouvernement d'Édouard Balladur.
- **1996** : « **Fracture sociale** » dénoncée par Jacques Chirac Pacte de relance pour la ville du gouvernement d'Alain Juppé, qui se veut une sorte de « Plan Marshall » de l'État pour les banlieues : création des ZUS (Zone Urbaine Sensible) (au nombre de 751), ZRU (Zones de Redynamisation Urbaine) et ZFU (Zone Franche Urbaine, sous-ensemble des ZRU) (au nombre de 100).

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Historique de la Politique de la Ville



- 1997 : Loi du 16 octobre 1997 relative aux emplois jeunes. Création des contrats locaux de sécurité.
- 1998 : La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions instaure la Couverture maladie universelle.
- **1999** : Nouveaux contrats de ville. **Programme de rénovation urbaine** du Comité interministériel à la ville :
 - Les **GPV** : Grands Projets de Ville
 - Les **ORU**, Opérations de Renouvellement Urbain, dont le **GPRU**, Grand Projet de Renouvellement Urbain, pour Paris.
- **2000** : **Loi SRU** qui notamment impose aux villes de plus de 3500 habitants d'offrir au moins 20% de logements sociaux. **Cette loi a trois objets** : solidarité, développement durable, renforcement de la démocratie et de la décentralisation.
- **2001** : Lancement des Ateliers santé ville (ASV).
- **2002** : Création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- **2003** : **Loi Borloo** d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Lance le PNRU (programme national de rénovation urbaine) pour la période 2004-2013 et crée l'ANRU. Ajout de 41 nouvelles ZFU. Création d'un **observatoire national des ZUS** (l'actuel Observatoire national de la politique de la ville). Prévoit la construction, la réhabilitation et la destruction de logements sociaux.
- **2004** : Loi du 30 décembre 2004 créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Historique de la Politique de la Ville



- **2005** : Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui s'articule autour de 3 volets (emploi, logement et égalité des chances) et crée les programmes de réussite éducative (PRE).
Émeutes dans les banlieues et déclaration de l'état d'urgence.
Création des **Préfets délégués à l'égalité des chances**.
Création de 41 ZFU supplémentaires.
- **2006** : Loi pour l'égalité des chances
Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
Création de 15 nouvelles ZFU.
Loi portant **Engagement National pour le Logement (ENL)**.
- **2007** : Remplacement des Contrats de ville par le CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale) pour la période 2007-2009 (qui seront prolongés jusqu'en 2014)
Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.
- **2008** : **Plan Espoir Banlieue**, « Une nouvelle politique en faveur des banlieues », présenté par N. Sarkozy et F. Amara .
Création des délégués du préfet.
- **2011** : La loi organique du 29 mars 2011 institue le Défenseur des droits. Suppression de la Halde.

Historique de la Politique de la Ville

- **2012** : **Un rapport de la Cour des comptes** pointe des problèmes de gouvernance et souligne que la plupart des objectifs de la politique de la ville n'ont pas été atteints.
Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.
Création des ZSP (zones de sécurité prioritaire)
- **2013** : Rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechemache : « Pour une réforme radicale de la politique de la ville ». Il met sur le devant de la scène la notion d'*empowerment* et l'idée de renforcer la participation des citoyens, particulièrement à la mode depuis les émeutes de 2005.
- **2014** : **Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, adoptée le 21 février.
Suppression des ZUS et des CUCS, remplacés par les Contrats de ville.
Ciblage de 1300 quartiers prioritaires, au lieu de 2500 précédemment.
Création des Conseils citoyens, offre institutionnelle de participation, qui s'inscrivent dans la continuité des dispositifs de « démocratie participative » instaurés depuis 30 ans.
- **2015** : Organisation de 3 comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté.
Fin décembre, tous les contrats de ville sont signés.

La Nouvelle Politique de la ville c'est quoi ?



Depuis 2014, la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine a renforcé son action sur **1 514 quartiers prioritaires** qui se substituent aux 2 500 quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Quand un quartier est prioritaire, on dit qu'il est Politique de la Ville

C'est une politique qui agit sur :

- **Le social** (santé, éducation, pauvreté, vie associative, discriminations...)
- **L'urbain** (espace public, rues, logement, équipements, cadre de vie...)
- **Le développement économique et l'emploi** (création d'entreprises, insertion professionnelle...)

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La Nouvelle Politique de la Ville en 11 objectifs



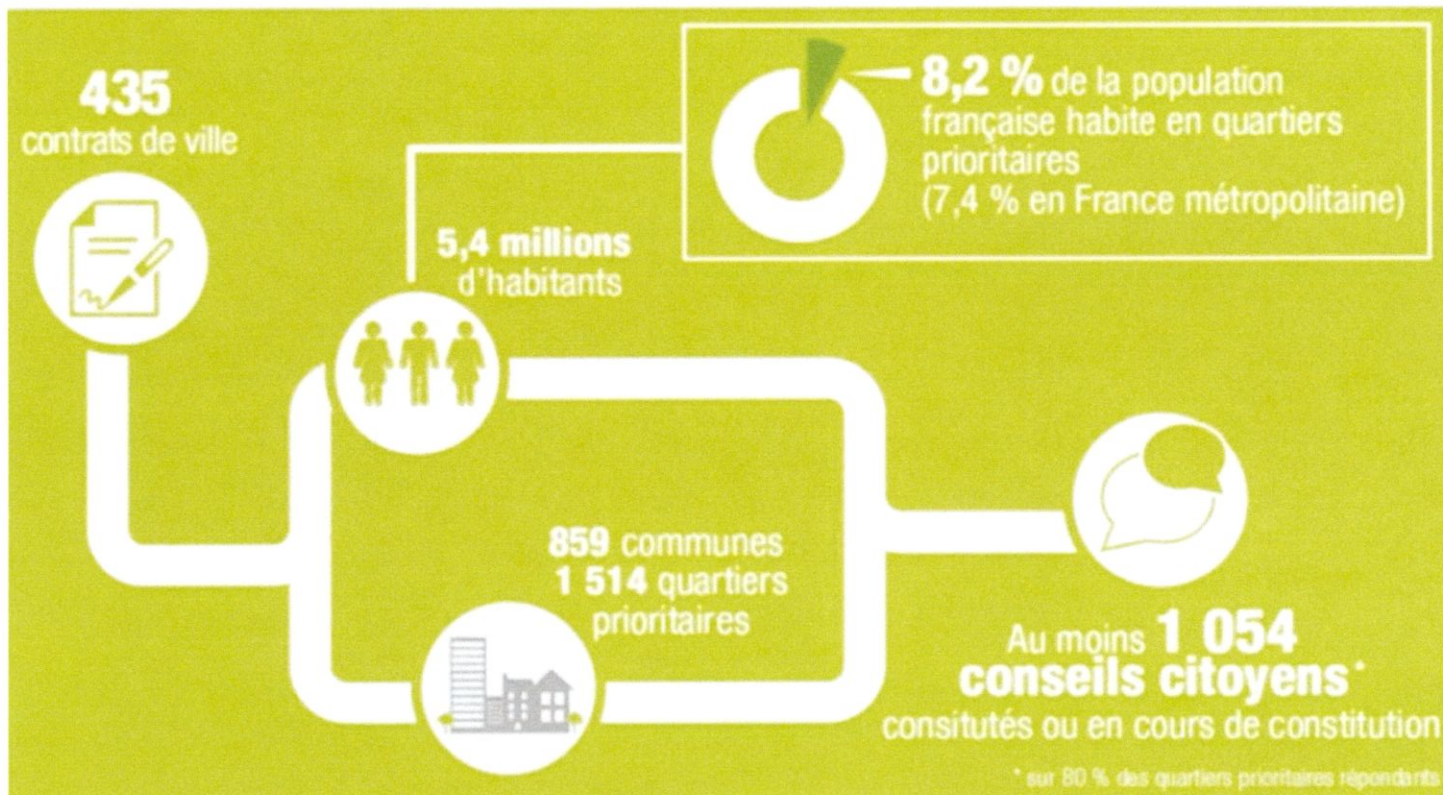
1. **Lutter contre les inégalités** de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle **d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.**
3. Agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
4. Agir pour **l'amélioration de l'habitat.**
5. Développer la prévention, promouvoir **l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.**
6. Garantir la **tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine **intégration des quartiers dans leur unité urbaine**, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ;
8. Promouvoir le **développement équilibré des territoires**, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et à **valoriser l'histoire, le patrimoine** et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes,**
11. Renforcer la participation et l'expression des habitants

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

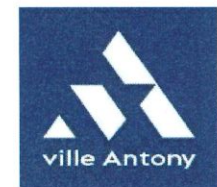


Chiffres clés

Chiffres clés



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Un contrat de ville c'est quoi ?



Chaque quartier prioritaire dispose d'1 contrat de ville.

La politique de la ville est partenariale : tous les partenaires et toutes les administrations y contribuent (CAF, Pôle Emploi, Education Nationale , CCI...) . Chacun s'engage, par écrit, dans le contrat de ville, à améliorer leur politique sur le quartier, signés entre l'État, les collectivités locales et les partenaires économiques et associatifs.

Le contrat de ville est donc un document en 3 parties :

- 1/ **Un diagnostic** qui explique quels sont les problèmes du quartier,
- 2/ **Des orientations** en réponses à ces problèmes
 - Exemple : si le problème principal du quartier est que les logements sont vieux et dégradés, il sera écrit dans le contrat de ville que l'objectif principal jusque 2020 sera de réhabiliter les logements,
- 3/ **Des engagements concrets et précis** des administrations (renouvelés chaque année)
 - Exemple : l'Etat peut décider de financer la reconstruction de 50 nouveaux logements. Mais il exige alors des contreparties pour compléter cela : que les bailleurs sociaux (organismes HLM) rénovent d'autres logements, et que la région finance une partie de la reconstruction.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Un quartier prioritaire c'est quoi ?

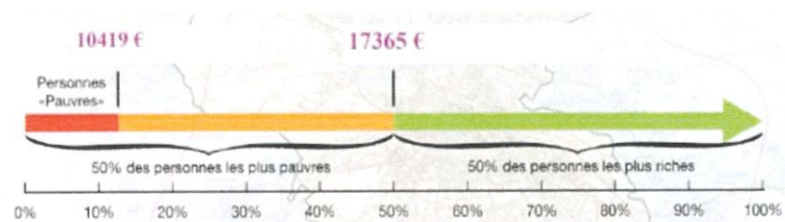
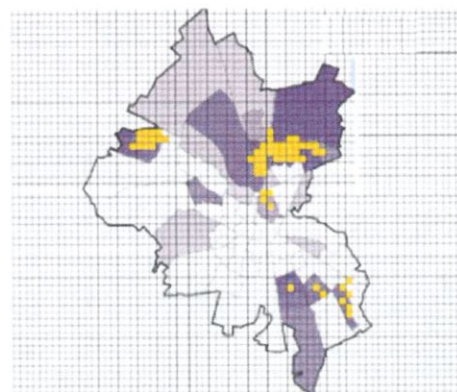
Les territoires sur lesquels la politique de la ville est déployée dessinent ce que l'on appelle la **géographie prioritaire**.

LA géographie prioritaire est composée de quartiers prioritaires.

Un quartier prioritaire est un quartier où il y a plus de difficultés qu'ailleurs dans la ville.

Le contour ou périmètre des quartiers prioritaires a été dessiné et défini par l'État français selon la **méthode développée par l'INSEE dit du carroyage** : Découpage du territoire métropolitain à en **carreaux de 200 mètres de côté** à partir du **critère de revenus**.

Pour définir un projet de territoire qui s'inscrit pleinement dans une réalité locale il faut considérer le « **quartier vécu** », correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité...). Cette considération peut légèrement élargir le périmètre?



Bas Revenu = Revenu inférieur à 60% du Revenu médian référence (RMR)

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Le Renouveauement Urbain



Les quartiers périphériques des années 60, composés de grandes cités d'habitats à loyers modérés, apparaissaient alors comme **l'apogée de "la modernité"**. Déconnectés des villes, **ces ensembles se sont dégradés rapidement**.

L'urbanisme des quartiers sensibles est ainsi présenté comme une des principales causes des difficultés rencontrées par les populations qui y vivent.

Aussi, les efforts se concentrent-ils sur :

- **la réhabilitation des immeubles dégradés**
- **l'organisation spatiale des quartiers**

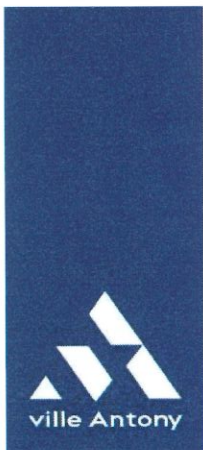
Le renouvellement urbain consiste donc à modifier profondément les aménagements urbains **pour les rendre plus conviviaux et mieux adaptés à la vie et à la sécurité de leurs habitants**.

Cette transformation lourde implique :

- Des opérations de démolition et l'émergence
- Une nouvelle offre de logements sociaux

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville





La politique de la ville à Antony



Un quartier : le Noyer Doré



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Une politique contractuelle

- Une ZRU (Baconnets et Noyer Doré) 1996
- Un projet de territoire : 1999
- Un contrat de ville intercommunal : 2000
- Un programme de rénovation urbaine : 2004
- Un programme de réussite éducative : 2005
- Un contrat urbain de cohésion sociale : 2007
- Un contrat de Ville : 2015
- Une annexe au contrat de ville 2020
- Une nouvelle contractualisation... 2024...

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La politique de la ville à Antony

Le Premier Grand-Ensemble

Planifié par l'Etat dès 1954 pour répondre au boom démographique et à la crise du logement, le grand ensemble Massy-Antony a été imaginé par Jean Balladur et Jean Duthilleul.

Le Grand Ensemble de Massy-Antony s'étend sur 300 hectares et compte plus de 35 000 habitants dont 30% ont moins de 20 ans

Projet pilote à l'échelon national, il a été construit à partir de 1959. Au total, il se compose de près de 9000 logements à cheval entre les deux communes, répartis sur une centaine de bâtiments, dont une quinzaine de tours.

Si, à l'origine, 55% des habitations étaient des HLM, toutes bénéficiaient d'un réel confort pour l'époque (électricité, eau, chauffage central, gaz, téléphone). Contrairement à une idée reçue, le Grand Ensemble Massy-Antony n'a pas été conçu pour accueillir les rapatriés d'Afrique du Nord. Selon une étude de 1963, sur 1 000 familles, ces derniers représentaient seulement 10% de la population, alors que 44% venaient de Paris.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La politique de la ville à Antony

Le projet de Territoire a été initié fin 2000 avec une **vision humaine et urbaine**. La démolition du « Grand L » a été le coup d'envoi du renouvellement du Noyer-Doré est aujourd'hui en voie d'achèvement après dix ans de travaux.

La rénovation urbaine du Noyer-Doré, menée dans le cadre d'une des premières conventions ANRU signée en 2004, offre désormais à ce quartier situé au sud d'Antony un nouveau visage.

Le projet de Territoire a été initié fin 2000 avec une **vision humaine et urbaine**. La démolition du « Grand L » a été le coup d'envoi du renouvellement du Noyer-Doré est aujourd'hui en voie d'achèvement après dix ans de travaux.

La rénovation urbaine du Noyer-Doré, menée dans le cadre d'une des premières conventions ANRU signée en 2004, offre désormais à ce quartier situé au sud d'Antony un nouveau visage.



Le « Grand L », barre emblématique composé de 312 logements sociaux sur 12 étages, a été remplacé par un ensemble de petits immeubles neufs autour d'un parc paysager de 5 500m². l'îlot Victor Schœlcher, notamment, livré en 2007/2008 comprend 187 logements en accession à la propriété et 45 logements sociaux ainsi qu'une nouvelle place.

En 2000, un **contrat Ville intercommunal** a été mis en place pour gérer le volet humain (Massy – Palaiseau- Antony).

A partir de 2005 (Réussite Educative), chaque territoire reprend son pilotage local (ADAGIO reste néanmoins en place)

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La politique de la ville à Antony

La GUP (Gestion Urbaine de Proximité) à Antony

La démarche de gestion urbaine de proximité est assurée dans le cadre d'une coordination de maîtrise d'ouvrage (ADAGIO) associant les villes de Massy et d'Antony, la Communauté d'Agglomération, et les 7 Bailleurs (Antony Habitat, OPIEVOY, ERIGERE, LOGIREP, I3F, DOMAXIS, TOIT et JOIE) implantés sur le territoire du quartier de Massy-Opéra et Noyer Doré.

Les neuf thèmes d'intervention ayant fait l'objet d'un diagnostic partagé entre les partenaires sont :

- ✓ Voitures ventouses et épaves
- ✓ Gestion des locaux associatifs
- ✓ Eclairage urbain et privé
- ✓ Collecte sélective et encombrants (agglomération)
- ✓ Entretien de l'espace public et privé (Agglomération, Bailleurs...)
- ✓ Amélioration de la qualité de vie et développement du lien social
- ✓ Hygiène et propreté
- ✓ Maîtrise des charges et économies d'énergie
- ✓ Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La politique de la ville à Antony

Consolider et pérenniser le projet de territoire dans le contrat de ville et son annexe

- **Partenariat plus poussé avec le droit commun ville** (les services de la ville intervenant sur le territoire: Culture, Sport, Education, Petite enfance, Séniors, ...)
- **Partenariat avec le droit commun** (Education Nationale, Protection de l'Enfance, Prévention Spécialisée, Mission Locale, Prévention Santé...)
- **Méthode de travail** (réponses aux besoins des habitants portées par des professionnels avec une évaluation permanente)
- **Développement des actions essentielles** qui ne font pas doublon avec le droit commun
- **Réussite Educative**: ses procédures, son organisation, le suivi de parcours individuel et les actions collectives.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



La politique de la ville à Antony

Consolider et pérenniser le projet de territoire dans le contrat de ville et son annexe

- **La place du droit commun ville sur le territoire**, cela a fait l'objet d'ateliers avec le service jeunesse, le CCAS, le service culture, le service des sports, le service Education ; quant à la Santé plusieurs services ont été réunis car chacun porte un petit bout de cette thématique. Ces ateliers se sont déroulés du mois de janvier à la fin avril. Ils font l'objet d'un écrit.
- **La participation des Habitants**, nous avons constitué un collectif de partenaires professionnels pour porter au démarrage cet axe. Nous partons sur la création d'une pépinière de projets complétée d'un fonds de participation Habitants.
- **Le Centre Socio-Culturel** participera à la consolidation de cet axe.
- **La réorganisation de la programmation des actions**, le but étant de redéfinir les actions essentielles, de se caller au plus près des besoins des habitants en y apportant des réponses les plus pertinentes et les plus appropriées.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville





Merci de votre attention



31 mai 2023

5 Juillet 2023

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Article 33 du règlement du conseil municipal



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Rappel du calendrier de la mission

- Pierre Medan, President de la commission
- Marc-Ali ben Abdallah, Rapporteur de la commission au conseil municipal

- **3ème séance de travail : 21 juin, 10h – 12h**
- **4ème séance : à reprogrammer**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les membres de la commission

- Pierre Medan, President de la commission
- Marc-Ali ben Abdallah, Rapporteur de la commission au conseil municipal

Membres issus de la majorité

- Saïd Aït-Ouaraz
- Ugo Di Palma
- Patrick Reynier
- Laurent Pegorier
- Pauline Galli
- Laïla Rafik

Membres issus de l'opposition

- David Mauger
- Christophe Montgardien
- Maroun Hobeika



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'ordre du jour

I. Evaluation de la politique de Réussite Educative

- **Ugo Di Palma**, Conseiller Municipal délégué à l'Education Prioritaire et à la Réussite Educative

II. Evaluation de la politique de Rénovation Urbaine

- **Pascal Denis**, chargé de mission auprès du Dgs
- **Fabien Mamane**, directeur général de Hauts de Bièvre Habitat



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Evaluation de la Politique de Réussite Educative

Ugo Di Palma, Conseiller Municipal délégué à l'Education
Prioritaire et à la Réussite Educative



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Au sommaire

1. Un historique rapide
2. Organisation du PRE
3. La gestion au quotidien
4. Bilan des suivis de parcours
5. Les actions dans le cadre du PRE
6. Des actions complétées par d'autres dispositifs
7. Des axes prioritaires
8. Perspectives 2023/2024



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

1. Un historique rapide



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Objectifs et enjeux (1)

Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) a été mis en place au plan national en 2005. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers **le parcours de Réussite Educative**.

Un double enjeu

- Le premier enjeu consiste à **recueillir la pleine adhésion des familles** afin de faire bénéficier leur enfant de ce dispositif. Il importe, en effet, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant.
- Le deuxième enjeu est de **s'appuyer sur le droit commun** existant et de le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc...



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Objectifs et enjeux (2)

Les PRE sont majoritairement portés par les Caisses des Ecoles.

Une durée variable

- La durée des parcours varie en fonction de la complexité des difficultés rencontrées par l'enfant. L'accompagnement personnalisé s'étend entre sept et dix-huit mois pour deux-tiers des bénéficiaires.

Le financement

- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est le principal financeur du dispositif. Elle mobilise **70 millions d'euros de crédits de l'État**, ce qui représente 70% du financement total de ce dispositif, avant celui des communes et des EPCI (communautés d'agglomération ou de villes) qui le financent à hauteur de 22%.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Objectifs et enjeux (3)

Les bénéficiaires du **Programme de Réussite Educative** sont les enfants, les jeunes jusqu'à 15 ans, ainsi que leurs familles qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville ou sont scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire : les Rep, réseaux d'éducation prioritaire et les Rep+, réseaux d'éducation prioritaire renforcée.

Les PRE sont donc considérés comme une des principales contributions aux volets éducatifs des contrats de ville.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Objectifs et enjeux (4)

Les parcours personnalisés financés dans le cadre du PRE se concrétisent par la mise en place d'actions conduites **hors temps scolaire et hors cadre scolaire**.

Les actions sont dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés au préalable : **santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs**.

A savoir

- **Le PRE n'est pas un programme de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école.**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les acteurs

- ❑ L'équipe d'ingénierie qui pilote le PRE, au niveau local, conduit un travail de coordination et d'animation avec les partenaires institutionnels : l'Éducation nationale, les services de la ville, la Caisse d'Allocations Familiales, les services du Conseil départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc.), l'Agence régionale de santé, les associations...
- ❑ Les **partenaires institutionnels** sont partie prenante des orientations, du budget, de la programmation des actions et leur évaluation.
- ❑ Les **professionnels** tels que les assistantes sociales, infirmières, psychologue, médecins, directeurs d'école, ... constituent les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS). Elles ont pour mission d'analyser les difficultés de chaque enfant et de proposer des actions de remédiation.

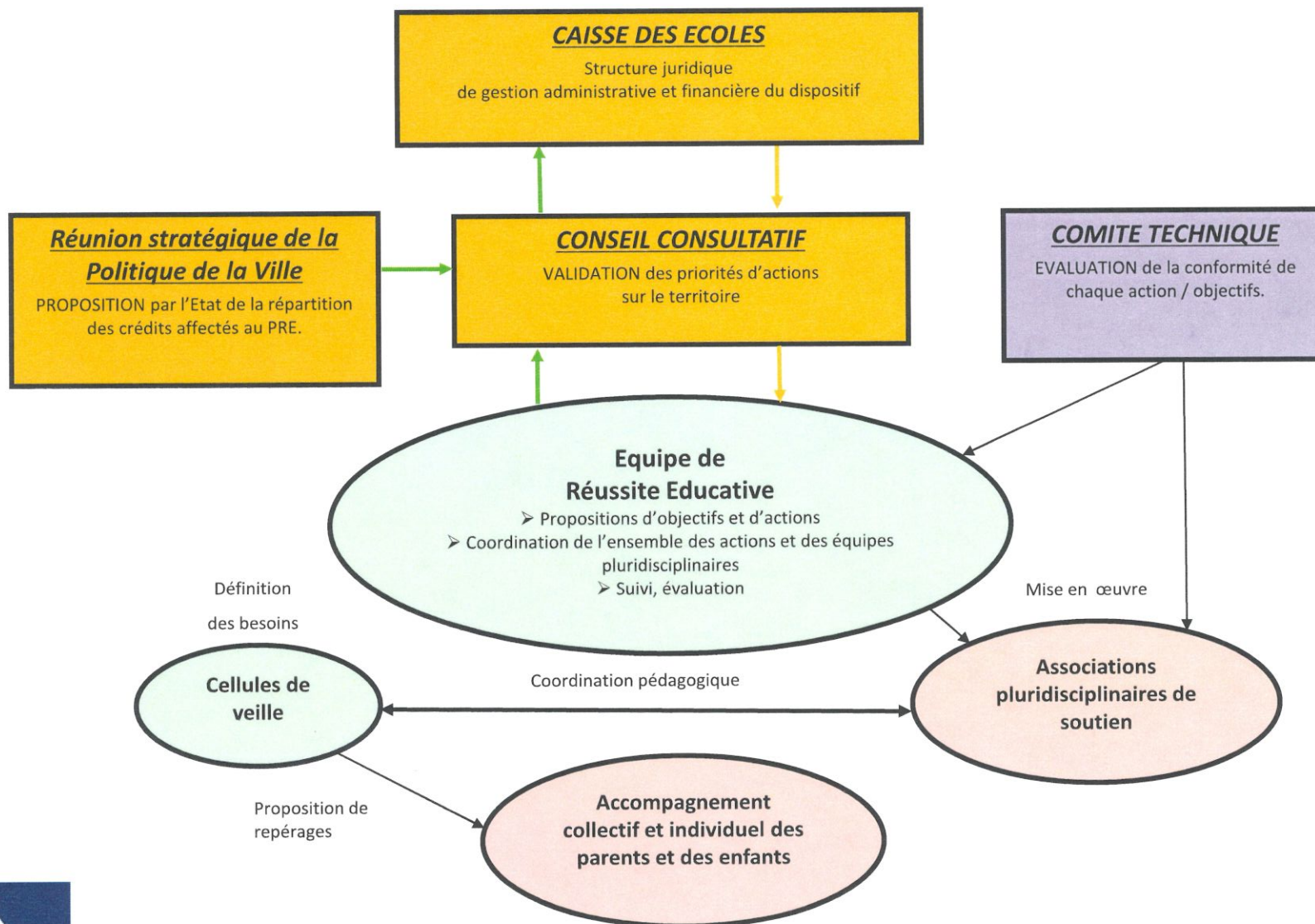


Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2. Organisation du PRE à Antony



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les partenaires

Le programme de Réussite Educative est régi par plusieurs autorités destinées à assurer son pilotage administratif, juridique, financier, technique.

Sa gestion quotidienne est confiée à différentes instances. Il est important de noter que l'ensemble des partenaires a dû une nouvelle fois s'adapter à la situation exceptionnelle de 2022 qui a connu un premier trimestre difficile lié au COVID avec également l'arrivée de nouvelles principales de collège.

Par ailleurs, différentes vacances de poste en interne ont nécessité de pouvoir affecter temporairement certaines missions sur d'autres postes afin de garantir la continuité des actions et de ne pas impacter le suivi des enfants.



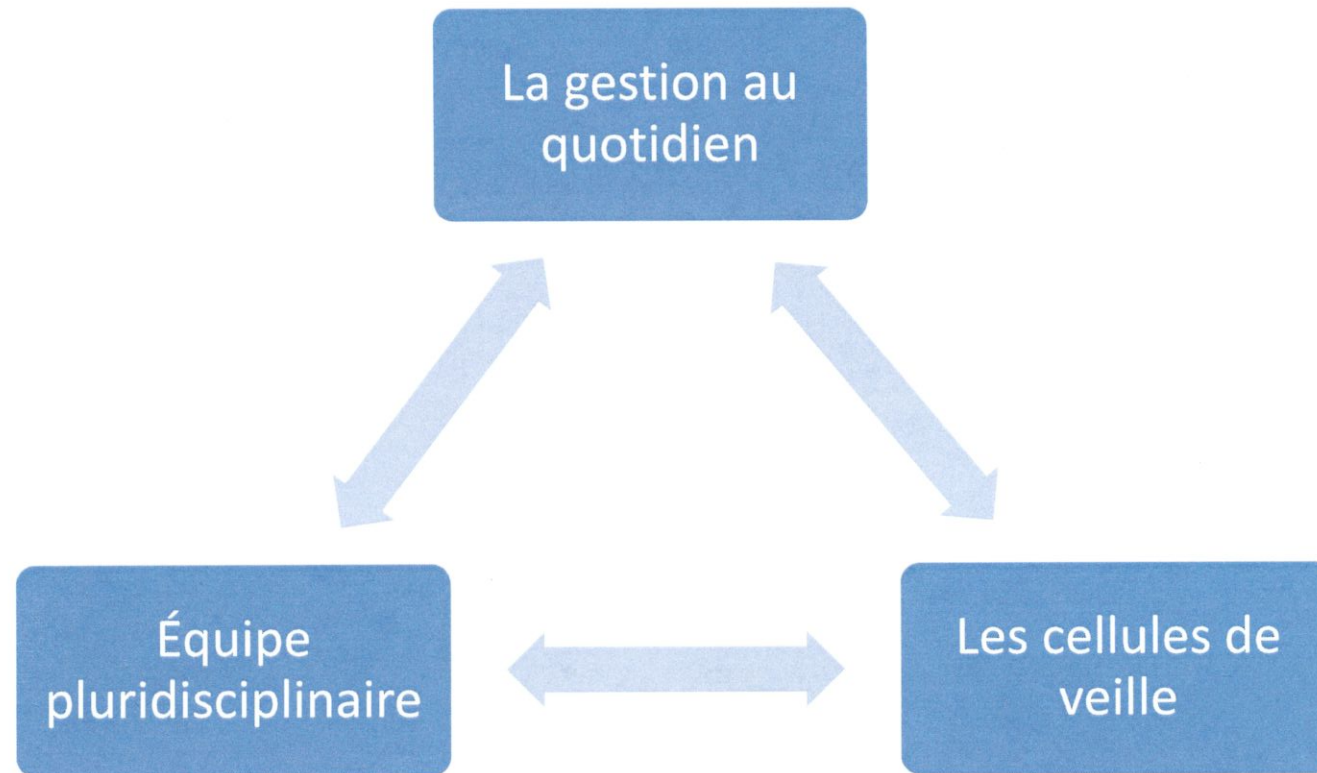
Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

3. Gestion au quotidien



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Gestion au quotidien



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

L'Equipe de la RE et la cellule de veille

L'Equipe pluridisciplinaire de Réussite Educative (ERE) assure la coordination du dispositif. Elle est l'instance de régulation et d'orientation des différentes actions menées. **L'ERE est composée dans sa partie restreinte d'un coordonnateur, de la Directrice de l'Education, du responsable du Secteur Périscolaire et Actions Educatives (SPAÉ) de la Direction de l'Education, du chef de projet Politique de la Ville et d'un collège d'experts** rassemblant deux psychologues et un ethno analyste. Cette équipe est complétée du personnel administratif nécessaire à l'instruction et à l'évaluation des dossiers.

Le financement alloué par l'Etat pour le fonctionnement de cette équipe vient prendre en charge les interventions des deux psychologues, de l'ethno-analyste, de l'assistante socio-éducative et une partie du salaire du coordonnateur.

La cellule de veille ou équipe pluridisciplinaire de soutien organise le repérage des situations de difficulté, de rupture et de décrochage scolaire et/ou sociétal puis propose des mises en parcours individualisé. Elle constitue un lieu d'échanges entre acteurs sur des situations, des problématiques afin d'avoir une approche globale sur une situation individuelle.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE

Cellule de veille bout'chou

2-5 ans

- Pôle solidarités du CD (PMI, ASE)
- Equipe RE
- Education Nationale (2 directrices d'écoles maternelles, RASED, psychologues scolaires)
- Services municipaux (CSC, Assistante Socio-Educative)
- Association (GYGO, Femmes Relais)

Cellule de veille élémentaire

6-12 ans

- Pôle solidarités du CD (ASE)
- Equipe RE
- Education Nationale (2 directrices d'écoles élémentaires, RASED, psychologues scolaires)
- Services municipaux (123 Malins, CSC, Assistante Socio-Educative)
- Associations (GYGO, Pierre Kohlmann, Femmes Relais)

Cellule de veille collègue

12-16 ans

- Pôle solidarités du CD (ASE)
- Equipe RE
- Education Nationale (3 principaux, CPE, médiatrices)
- Services municipaux (Ecoute du Noyer Doré, CSC, Assistante Socio-Educative)
- Associations (Pierre Kohlmann, Club Ados Réussite, Femmes Relais)

Plus de CV Passerelle

Plus de CV
Passerelle car
Groupe Scolaire

CV Passerelle

CM2 / 6^{ème}



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

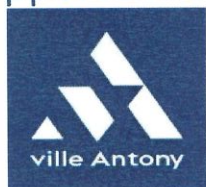
Gestion au quotidien (3)

Les enfants et adolescents sont répartis en trois listes distinctes :

- **suivi principal** : les enfants rencontrant des difficultés majeures et cumulées dans plusieurs domaines (comportemental, scolaire, familial, social ...) et n'ayant aucun suivi engagé ;
- **suivi en observation** : les enfants pour lesquels il faut une attention particulière, une surveillance mais ayant un parcours engagé (123 malins, CAR, PK, psychologue de la RE, GYGO ...)
- **suivi ASE** : les enfants dont les situations sont prises en charge par l'ASE et pour lesquels s'exerce déjà une mesure administrative ou judiciaire de prise en charge individuelle ou familiale.

Ne sont évoqués de manière précise en cellule de veille que les suivis principaux.

Les suivis en observation feront l'objet d'un point rapide et régulier (maintien ou sortie de la RE). Les suivis ASE ne seront pas évoqués à moins que l'enfant/l'adolescent ne soit dans une action RE et qu'il faille apporter de nouveaux éléments à l'ASE.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Gestion au quotidien (4)

La démarche

- Étape 1 : L'enfant qui a besoin d'aide**
est repéré par l'école, par une association...
- Étape 2 : La famille** donne son accord
pour que sa situation soit examinée
- Étape 3 : La cellule de veille** recherche les causes
des difficultés de l'enfant
- Étape 4 :** Informations et propositions à la famille
- Étape 5 : La famille accepte** les actions proposées
- Étape 6 :** Régulièrement, les actions sont évaluées :
l'enfant va-t-il mieux ?
- Étape 7 : Fin du programme**, ou bien **on continue**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Respect

Entraide

Partage

Goût de l'effort

Motivation

Confiance en soi

Estime de soi

Libre arbitre

Plaisir d'apprendre

Participation

Citoyenneté

Egalité

Encouragement

Soutien

Exigence

VOLONTÉ

Vivre ensemble

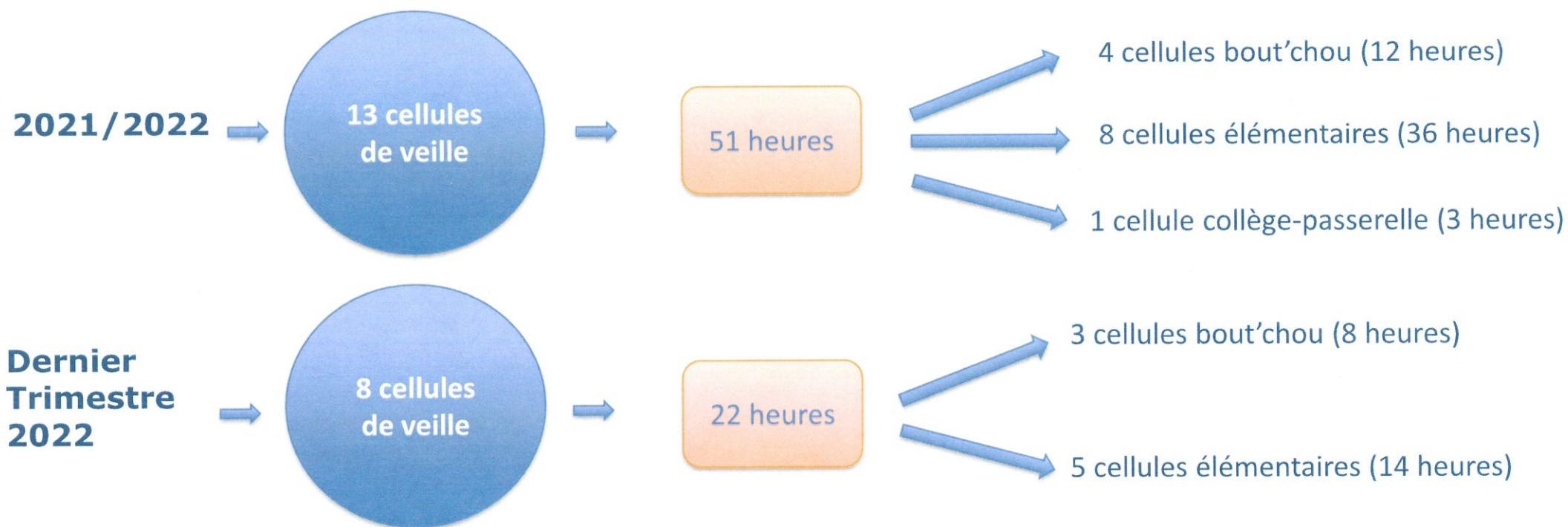
Tolérance

ENGAGEMENT

Prise d'initiative

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Cellules de veille en 2022



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Cellules de veille en 2022 (bis)

Pour l'année scolaire 2021-2022, cela représente un volume total de 13 cellules de veille soit 51 heures (de novembre 2021 à juin 2022), réparties comme suit :

- 4 cellules bout'chou (12 heures)
- 8 cellules élémentaires (36 heures)
- 1 cellule collègue-passerelle (3 heures).

Au dernier trimestre 2022, 8 cellules de veille soit 22 heures ont été organisées concernant les premiers repérages de l'année scolaire 2022-2023, soit :

- 3 cellules bout'chou (8 heures)
- 5 cellules élémentaires (14 heures)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

4. Bilan des suivis de parcours



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Situations évoquées en Cellule de Veille

	Maternelle	Elémentaire	Total
Nombre d'enfants suivis en cellule de veille sur l'année scolaire 2021/2022	63	93	156
Nombre d'enfants suivis en cellule de veille tout au long de l'année 2022	72	164	236



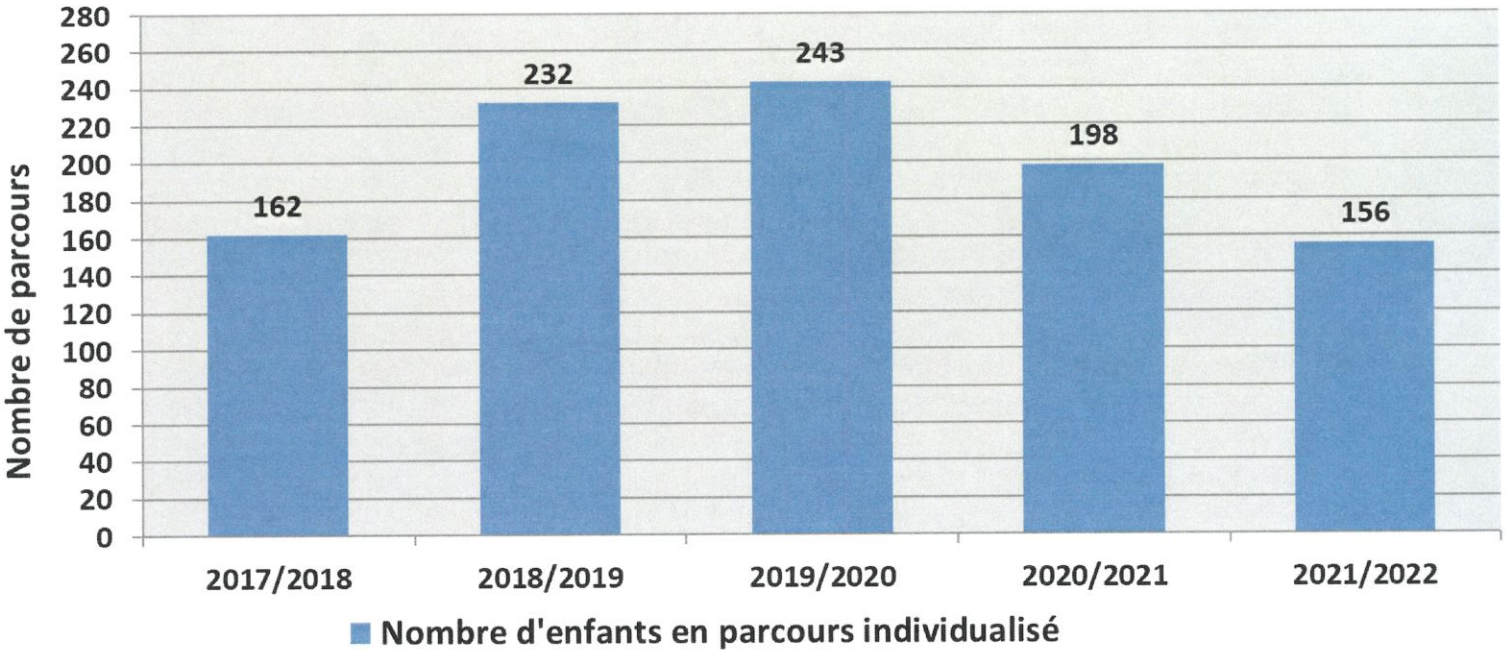
Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Situations évoquées en Cellule de Veille sur 5 ans

L'année scolaire 2021/2022 se traduit par une diminution de 21.2% du nombre d'enfants suivis en cellule de veille par rapport à l'année scolaire 2020/2021.

Ce chiffre est à relativiser car l'année scolaire 2021/2022 s'est déroulée sans cellule de veille collègues.

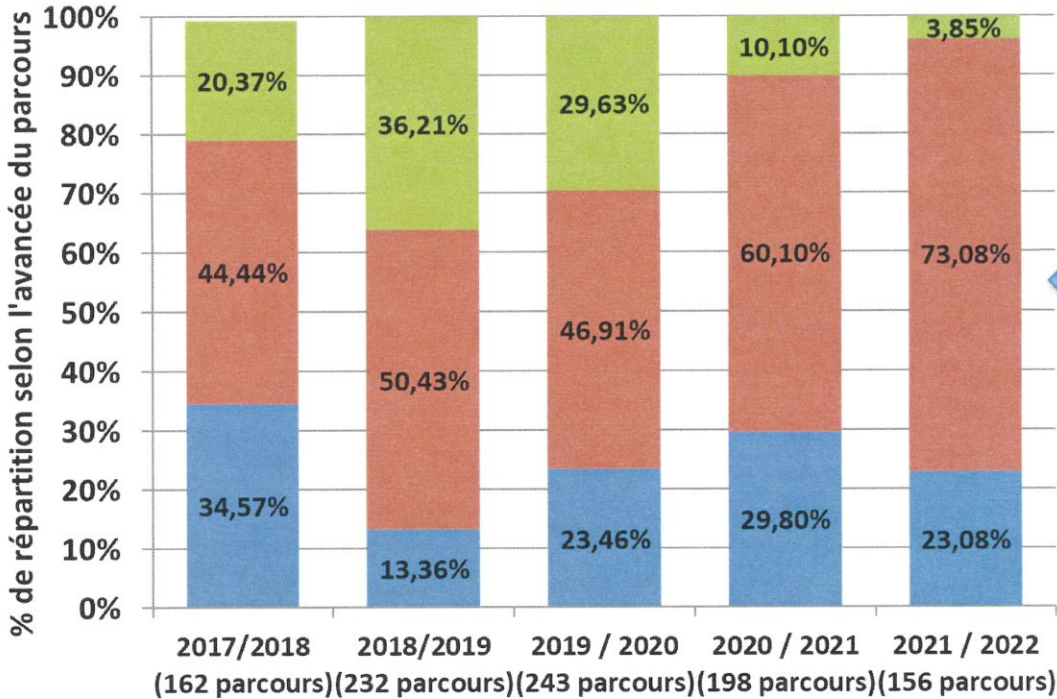
Nombre d'enfants en parcours individualisé de Réussite Educative à Antony de 2017 / 2018 à 2021 / 2022.



Situations évoquées en Cellule de Veille sur 5 ans (3)

La part des enfants suivis en observation est en augmentation (+12,98 points).
 Parallèlement, la part des sorties sur l'année scolaire 2021/2022 baisse fortement par rapport à l'année scolaire précédente (-6.25 points).

Répartition de l'avancée des parcours suivis en cellule de veille de Réussite Educative à Antony de 2017 / 2018 à 2021 / 2022.

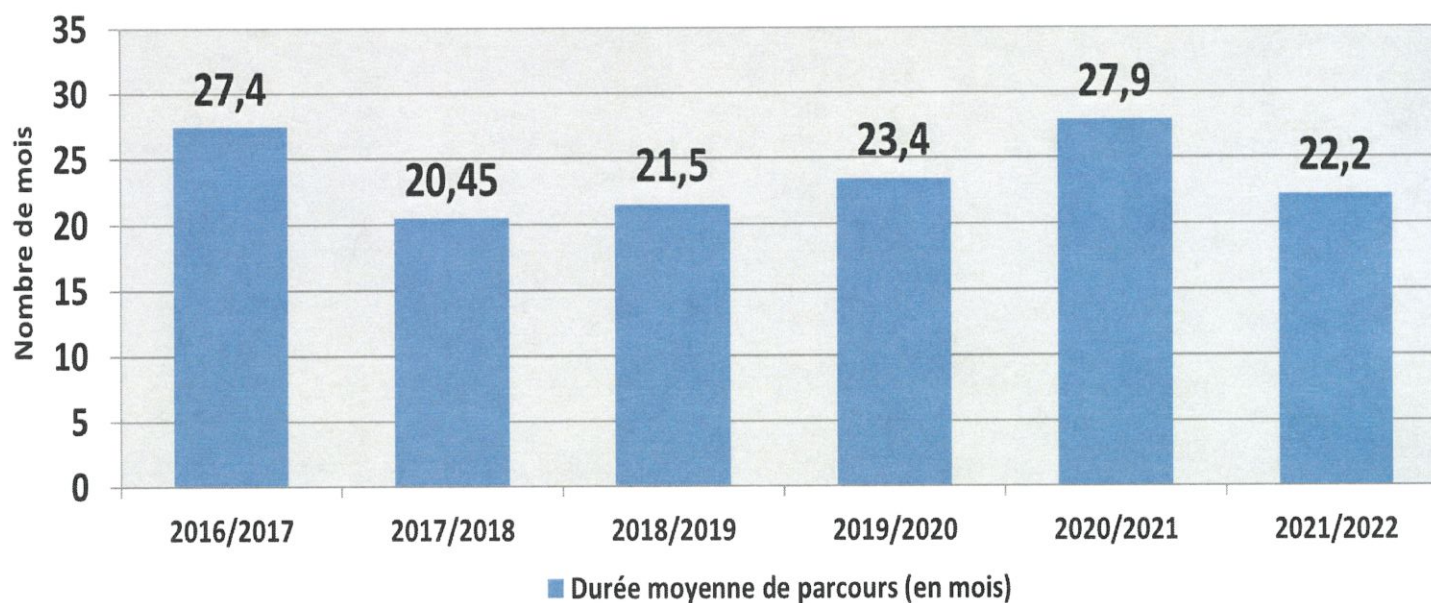


La durée des parcours

La durée moyenne du parcours connaît une diminution (-5.7 mois). Ce chiffre est arrêté au 30 Juin 2022 et ne concerne que des parcours en cours à cette date soit 156 parcours.

Cette baisse s'explique par la non prise en compte des collégiens dans le calcul de l'année 2021 / 2022.

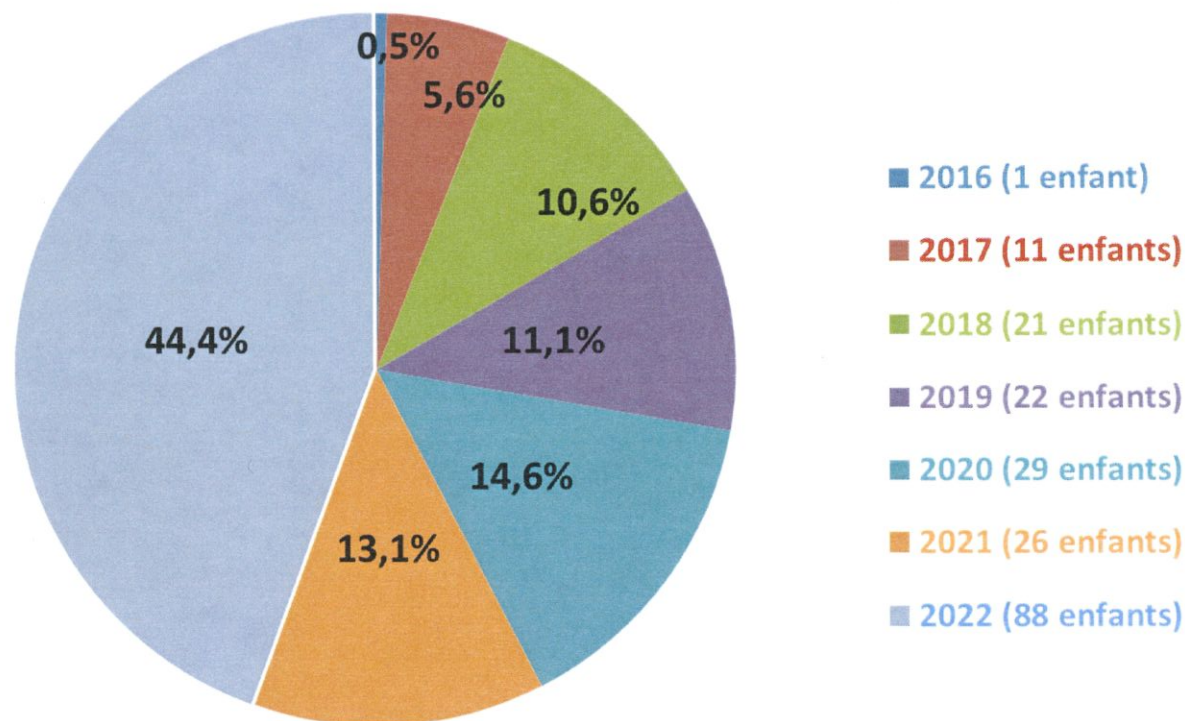
Durée moyenne (en mois) des suivis de parcours de Réussite Educative à Antony



Antériorité du repérage des enfants

- ❑ 57.5% des enfants (114 enfants sur 198) suivis en cellule de veille sont rentrés au cours des années 2021 et 2022.
- ❑ 42.4% des enfants (84 enfants) suivis en cellule de veille ont un parcours d'une durée de plus de 2 ans.
- ❑ Il convient également de noter qu'en 2022, sur les 198 enfants encore en parcours au 31 décembre, 15 sont revenus en cellule de veille après avoir été suivis au cours des années antérieures et être sortis du dispositif.

Date de repérage des 198 enfants suivis en cellule de veille de Réussite éducative sur Antony durant toute l'année 2022



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Sortie de parcours

38 parcours se sont achevés au cours de l'année 2022. Les raisons de fin de parcours diffèrent :

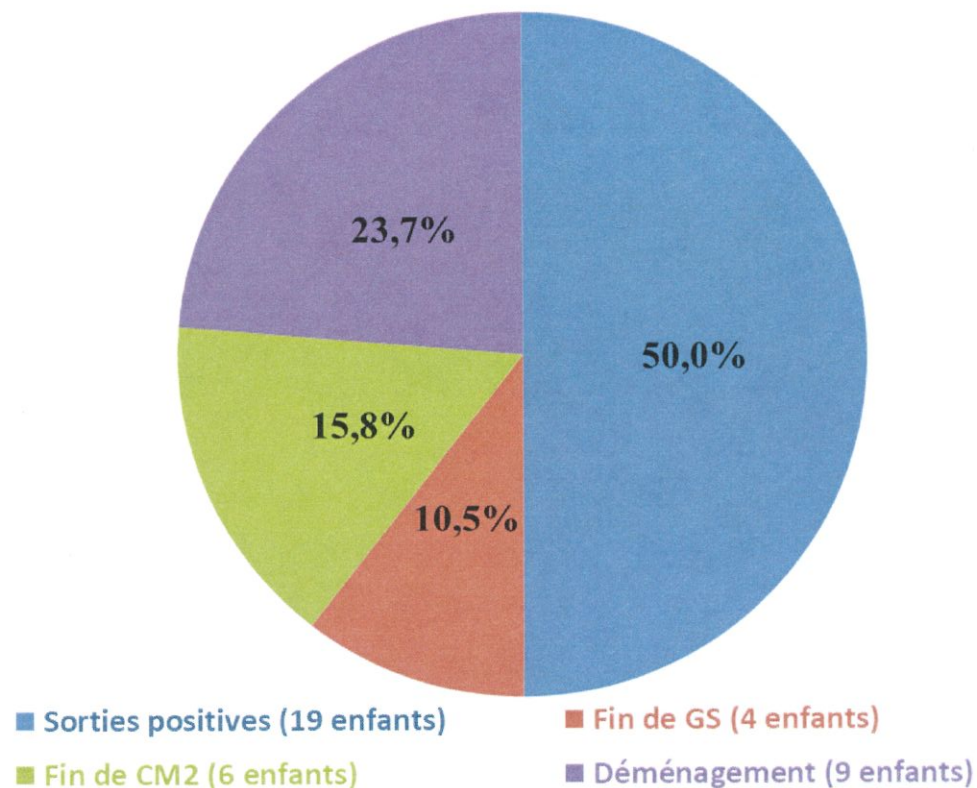
Sortie positive : situation où l'enfant repéré est parvenu à dépasser ses difficultés et à développer son épanouissement personnel. Ces sorties positives correspondent à une décision prise en cellule de veille par l'ensemble des partenaires de la Réussite Educative (19 situations).

- Fin de Grande Section : situation dans laquelle l'enfant n'est plus repéré après son passage en élémentaire (4 situations)
- Fin de CM2 : situation dans laquelle l'enfant n'est plus repéré après son passage au collège (6 situations).
- Déménagement de l'enfant et de sa famille (9 situations).



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Motifs des sorties de parcours sur le PRE d'Antony lors de l'année 2022 (38 sorties)

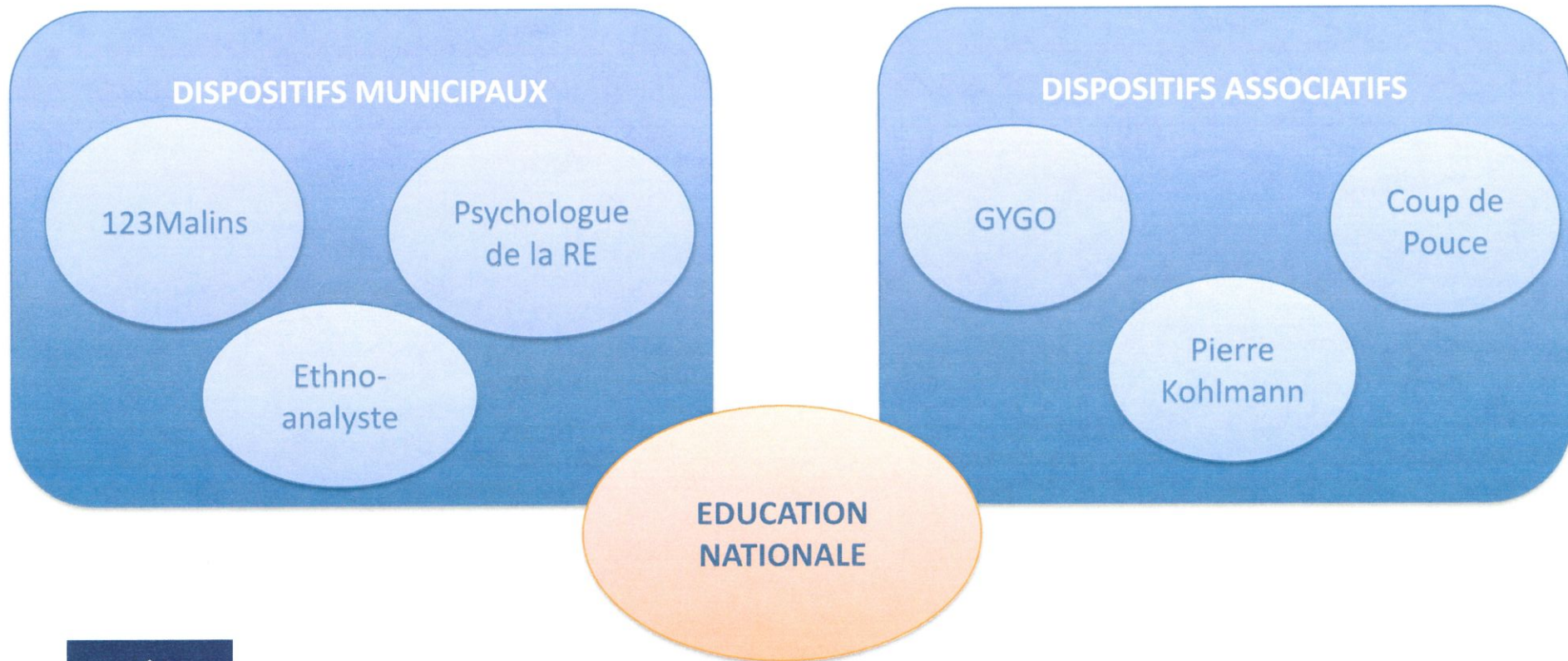


5. Actions menées dans le cadre du PRE



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions proposées au titre du PRE



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions proposées au titre du PRE (bis)

□ Dispositif municipal :

- **123 Malins** : Accompagnement à la scolarité et Ateliers Educatifs sur le temps périscolaire pour les élémentaires
- **Psychologues** de la Réussite Educative Accompagnement psychologique tous niveaux scolaires confondus
- Intervention de **l'ethno-analyste**

□ Dispositif associatif :

- **Association GYGO** : Ateliers de lecture, Ateliers d'arts plastiques, Ateliers d'appuis à la parentalité
- **Association Coup de Pouce** : CLA (langage) et CLE (Lecture)
- **Association Pierre Kohlmann** : Accompagnement à la scolarité et Loisirs Educatifs sur le temps péri et extrascolaire



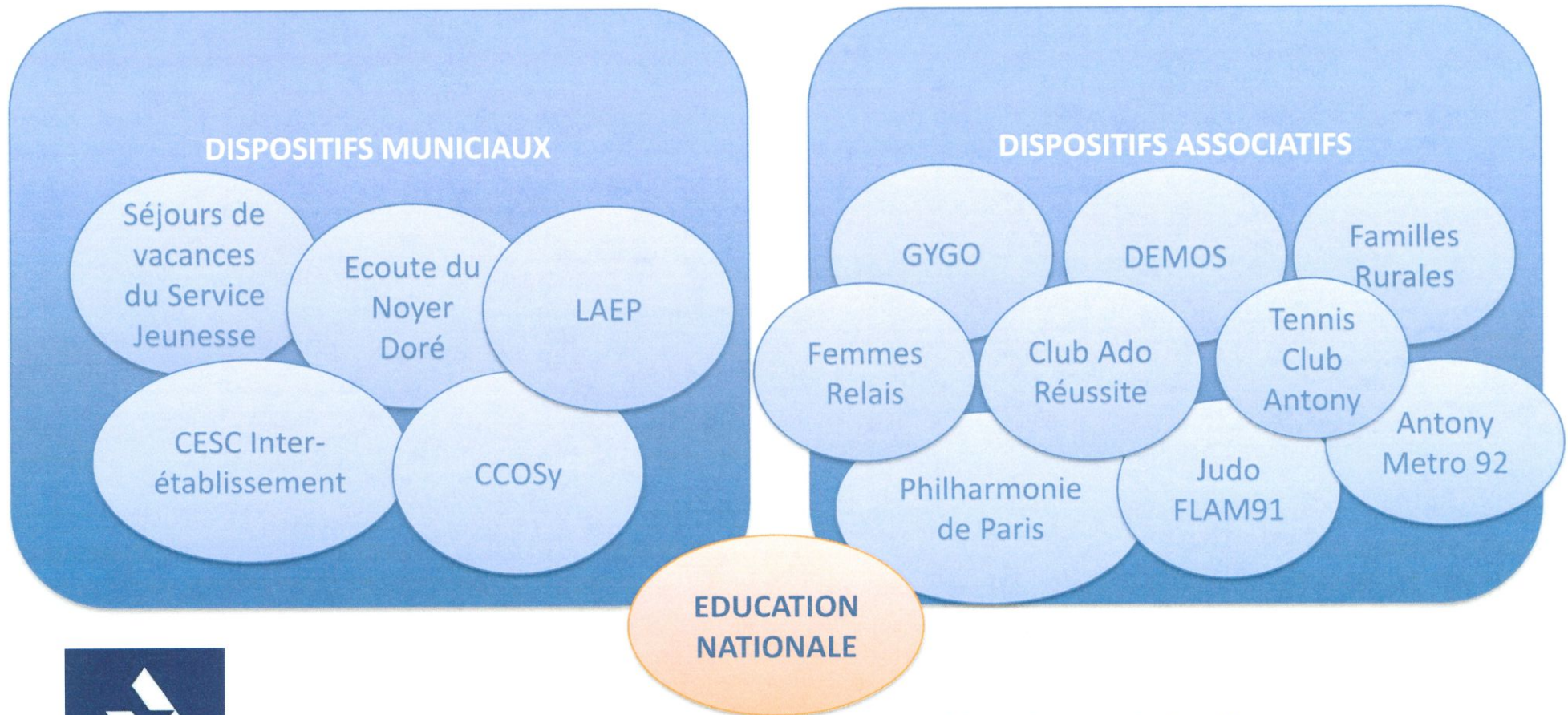
Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

6. Actions complétées par d'autres dispositifs



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions complémentaires



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions complémentaires (bis)

□ Dispositif municipal :

- Séjour de vacances du Services Jeunesse
- Ecoute du Noyer Doré : séjours de rupture
- CESC Inter-établissement : Afin de renforcer le partenariat avec les établissements scolaires du second degré de la Ville, un comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) inter-établissements s'est mis en place en septembre 2022. Au cours des réunions préparatoires, la problématique de la **santé mentale** des jeunes est ressortie et un besoin fort d'accompagnement psychologique.

Un partenariat a alors été engagé, avec l'**Association Perspectives et Médiation** (APM). Elle intervient notamment dans le cadre de permanences psychologiques au sein des collèges et d'animations d'ateliers de prévention du mal-être dans les classes. En 2023, il a été proposé également une permanence d'APM au '11' espace jeunes.

- LAEP
- Actions au sein du CCOSy.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions complémentaires

□ Dispositifs associatifs (suite)

- **Association GYGO** :Atelier d'arts plastiques 9/13 ans
- **Dispositif DEMOS** : Conseil départemental des Hauts-de-Seine, vallée sud grand Paris (conservatoire) Philharmonie de Paris et la ville.
- **Philharmonie de Paris** : Stage de musique sur le temps extra-scolaire
- **Académie des Sports** : Judo Association FLAM91, Rugby Antony Metro 92 (depuis septembre 2022)
- Partenariat avec le **Tennis Club d'Antony** (depuis juillet 2022)
- **Familles rurales** au CCOSy (depuis avril 2022) : Accompagnement à la scolarité
- **Club Ado Réussite** (Ifac 92)
- **Association des Femmes Relais**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les actions complémentaires (Focus)

❑ Dispositifs associatifs (suite et fin)

- **Club Ado Réussite** : Le dispositif a une double mission de prévention : la prévention au décrochage scolaire et la prévention des conduites à risque sur un public de 11 - 17 ans. L'équipe éducative est composée de 6 professionnels de la protection de l'enfance qui interviennent sur le quartier prioritaire du Noyer Doré. En moyenne, 170 à 200 adolescents (collégiens et lycéens) sont pris en charge par an. Le suivi éducatif mis en place est personnalisé et construit en fonction du profil de chacun.
- **Les actions mobilisées. en ce sens sont les suivantes :**
 - ✓ L'accompagnement à la scolarité
 - ✓ la prise en charge des exclusions
 - ✓ les mesures de responsabilisation
 - ✓ les séjours apprenants
 - ✓ les actions éducatives extrascolaires
 - ✓ le soutien à la parentalité
- **Ces actions sont réalisées en partenariat avec l'Education Nationale, les services de la ville, la protection de l'enfance, le secteur du Médico-Social, de la protection de l'enfance, du judiciaire et de l'associatif.**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

7. Axes prioritaires



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les grands axes identifiés du PRE d'Antony

LE DECROCHAGE SCOLAIRE

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

L'ENFANT LUI-MÊME



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Premier axe: le décrochage scolaire

- **Difficultés dans les apprentissages** (32 enfants)
- **Difficultés linguistiques** (problème de langue, problème de langage voire absence de langage) : 27 enfants
- **Continuer à être vigilants sur les difficultés d'apprentissages et les difficultés linguistiques.** En effet, certains enfants n'entrent pas dans les apprentissages de la manière attendue à leur âge. Plus inquiétant, les équipes enseignantes constatent que des enfants n'entrent pas dans le langage voire restent mutiques.
 - Mise en place des ateliers Coup de Pouce (CLA et CLE)
 - Maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (123Malins, PK)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le deuxième axe: soutien à la parentalité

- **Difficultés familiales** (23 enfants) ou dans l'**organisation familiale** (22 enfants)
- Absence de prise en compte des difficultés de l'enfant par les parents : 16 enfants

En 2022, les problématiques familiales restent une des raisons centrales d'entrée en cellule de veille. Les enfants subissent les problèmes de leurs parents, notamment des séparations/divorces violents, entraînant des comportements inquiétants (repli, inhibition, tristesse, violence verbales et/ou physiques...). A cela s'ajoute le déni dans lequel se positionnent certaines familles face aux problématiques de leur enfant. Ce constat est encore très prégnant et il est difficile de travailler autour de l'accompagnement de certaines familles.

C'est un axe majeur pour les directeurs des établissements scolaires. Toutes les actions portées par les différents acteurs du dispositif de Réussite Educative permettant de travailler la relation parents-enfants sont à soutenir.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le troisième axe: l'enfant lui-même

- **Difficultés avec un comportement perturbateur de l'enfant** (29 enfants)

Poursuivre le travail de prévention grâce aux équipes du RASED et aux psychologues scolaires ou de la Réussite Educative auprès des enfants repérés comme ayant un manque de confiance en eux. Cela peut se traduire par une difficulté à se séparer des parents, de l'adulte, une inquiétude face aux changements (de lieux, d'adultes, de cadres, d'activités ...), des problèmes dans la communication et l'intégration avec les pairs.

Par ailleurs **depuis de nombreuses années les équipes œuvrent notamment contre le repli communautaire** de certaines familles qui se traduit par un refus de participer à certaines activités (DEMOS, séjour en classe transplantée...) mais le travail réalisé par les équipes porte ses fruits et le succès qu'a rencontré DEMOS en ce début d'année traduit l'efficacité de ces dispositifs. Toutefois le quartier connaît un renouvellement d'habitants qui vient constamment resolliciter les acteurs terrain.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

8. Perspectives 2023



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

La stratégie

- Poursuite du recentrage du public « éligible »

- Travailler sur le recensement des données

- Veiller de façon permanente à la cohérence des actions

- Travailler autour d'un suivi de cohorte

- Relancer les cellules de veille collègues

- Participation de la coordinatrice RE au CESCE inter établissement

- Prolonger les actions de soutien à la parentalité



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



L'opérationnel

- 123 malins
- Coup de pouce CLA
- Coup de pouce CLE

- Développer la pratique du sport dans le cadre de l'académie des sports
- Développer un axe scientifique



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Proverbe africain

Ce proverbe nous rappelle que l'éducation des enfants ne dépend pas que de leurs parents.

Un enfant grandit, se développe harmonieusement et réussit sa vie grâce à l'action croisée d'une famille aimante, mais aussi de l'école, des associations, des institutions..., à travers toutes sortes d'expériences, de rencontres et d'environnements différents.

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Evaluation du programme de rénovation urbaine

Pascal Denis, Chargé de mission

Vincent Venturi, Directeur des Services Techniques et de
l'Aménagement

Fabien Mamane , Directeur Général Hauts de Bièvre Habitat

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Au sommaire

- 1. À l'origine du Pru d'Antony pour le quartier du Noyer Doré**
- 2. Le Pnru 2004-2023**
- 3. Le Pru 2004 – 2018**
- 4. Les opérations de rénovation et réhabilitation urbaines menées ou en cours depuis 2018**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

1. A l'origine du PRU à Antony



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le premier Grand-Ensemble

Planifié par l'Etat dès 1954 pour répondre au boom démographique et à la crise du logement, le grand ensemble Massy-Antony a été imaginé par Jean Balladur et Jean Duthilleul.

Le Grand Ensemble de Massy-Antony s'étend sur 300 hectares et compte plus de 35 000 habitants dont 30% ont moins de 20 ans

Projet pilote à l'échelon national, il a été construit à partir de 1959. Au total, il se compose de près de 9000 logements à cheval entre les deux communes, répartis sur une centaine de bâtiments, dont une quinzaine de tours.

Si, à l'origine, 55% des habitations étaient des HLM, toutes bénéficiaient d'un réel confort pour l'époque (électricité, eau, chauffage central, gaz, téléphone). Contrairement à une idée reçue, le Grand Ensemble Massy-Antony n'a pas été conçu pour accueillir les rapatriés d'Afrique du Nord. Selon une étude de 1963, sur 1 000 familles, ces derniers représentaient seulement 10% de la population, alors que 44% venaient de Paris.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'origine du PRU (1)

Le « **Grand L** », barre emblématique composé de **312 logements sociaux** sur **12 étages**.

Il a été remplacé par un ensemble de petits immeubles neufs autour d'un **parc paysager de 5 500m²**.

L'îlot Victor Schoelcher, notamment, livré en 2007/2008 comprend **187 logements** en accession à la propriété et **45 logements sociaux** ainsi qu'une nouvelle place.

En 2000, un **contrat Ville intercommunal** a été mis en place pour gérer le volet humain (Massy – Palaiseau-Antony).

A partir de 2005 (Réussite Educative), chaque territoire reprend son pilotage local (ADAGIO (Mous) reste néanmoins en place)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'origine du PRU (2)

Une vision urbaine datée qui explique les désordres constatés :

1. **Un quartier enclavé** entre la ligne B du RER et la frontière nord de l'Essonne,
2. **Un quartier à vocation intercommunale** conçu pour devenir autonome puis indépendant, en prémices du programme des villes nouvelles, avec une centralité située aujourd'hui à Massy Opéra, avec 5 sous-centralités dont 2 à Antony, au Noyer Doré et aux Baconnets, avec chacun leur petite unité commerciale,
3. **Un quartier** dont la construction dans le temps, s'est densifiée pour répondre à la crise du logement, du cœur vers la périphérie (d'immeubles en pierre à la taille maîtrisée, aux tous et grand L en béton), avec une qualité urbaine en baisse,
4. **Un quartier aux espaces confus**, peu structurés, ne laissant que peu de repères aux habitants,



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'origine du PRU (3)

Le projet de Territoire a été initié fin 2000 avec une **vision humaine et urbaine**.

La démolition du « Grand L » a été le coup d'envoi du renouvellement du Noyer-Doré, avant le Pnru et la première convention urbaine

La rénovation urbaine du Noyer-Doré, menée dans le cadre d'une des premières conventions ANRU signée en 2004, offre désormais à ce quartier situé au sud d'Antony un nouveau visage.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'origine du PRU (4) : la vision de Michel Ricard, urbaniste

1. **Dé-densifier** le quartier et introduire de la mixité sociale,
2. **Désenclaver** le quartier en recomposant une couture urbaine, infra quartier et périphérique avoisinante, pour construire les liens avec les autres quartiers de la Ville,
3. **Résidentialiser** en raccrochant les entrées d'immeuble sur les rues, en redonnant des adresses, du stationnant et des espaces privatifs aux résidents,
4. **Réhabiliter** les logements les plus dégradés,
5. **Remettre le quartier dans la ville** avec des équipements sportifs et culturels structurants pour tous.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2. Le Plan National de Rénovation Urbaine 2004 – 2021 (PNRU)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le Plan National de Rénovation Urbaine

- ❑ **Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU)**, institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, a prévu un effort national d'ampleur au service de la transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS).
- ❑ Cet effort de transformation a porté sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains.
- ❑ Sa mise en œuvre a été confiée à l'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**.
- ❑ Concrètement, L'ANRU a apporté son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui ont élaboré et conduit, dans le cadre de projets globaux, des opérations de rénovation urbaine dans les ZUS et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les objectifs du PNRU

- **Renforcer de la mixité des logements** par diversification des logements en mixant logements sociaux, logements privés, accession à la propriété...
- **Accroître l'offre de logement et d'équipements publics (écoles, parcs, médiathèques...), des commerces, des transports...**
- **Désenclaver le quartier en facilitant les accès** et en l'ouvrant davantage vers le reste de l'agglomération.
- La mise en œuvre du PNRU s'accompagne aussi d'engagements :
 - Les ménages dont les logements sont démolis doivent être relogés dans des conditions adaptées à leurs besoins et ressources.
 - Le porteur de projet et les bailleurs doivent respecter **une charte de gestion urbaine de proximité**.
 - Les travaux entrepris doivent permettre l'insertion professionnelle d'un certain nombre d'habitants de quartiers.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Bilan quantitatif du PNRU

- Le PNRU a correspondu à **48,4 milliards** d'investissements dans **546 quartiers**
- **4 millions** d'habitants ont été concernés
- **164 400** logements ont été **démolis**, **142 000** logements **reconstruits**, **408 500** réhabilités et **385 400** résidentialisés
- **2 346 équipements** ont été réalisés dont deux tiers d'équipements sportifs et culturels, un tiers de Centres Culturels



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Bilan quantitatif du PNRU (2)

- Dans 9 cas sur 10 ce sont des grands ensembles construits entre 1957 et 1976 qui ont été démolis.
- Deux tiers des logements reconstruits ont des loyers modérés
- Plus de la moitié des logements sociaux reconstruits l'ont été hors site.
- Le montant moyen de réhabilitation par logement a été compris entre 17 000 € et 29 600 €



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

3. Le Plan de Rénovation Urbaine 2004 – 2021 à Antony



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de renovation urbaine de 2004

- 456 logements sociaux démolis
- 522 logements sociaux reconstruits dont 477 logements en reconstitution hors site et 45 sur le quartier
- La mixité nouvelle de l'habitat sur le site :
 - Logement en accession libre
 - Accession sociale à la propriété
 - Logement étudiant
 - Logements sociaux

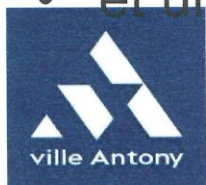


Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de renovation urbaine de 2004

Des équipements publics

- Un point d'information et de médiation multiservice (PIMMS),
- un point-mairie,
- des locaux associatifs (crèches Pirouette et Gygo, Ecoute du Noyer Doré, Crysalis chantier d'insertion),
- une salle de quartier,
- un club de pétanque,
- un complexe sportif,
- un parking souterrain,
- une médiathèque
- et un centre commercial.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de renovation urbaine de 2004

Des voiries et espaces publics :

- Réhabilitation des voies du quartier et création de nouvelles voies
- Création de sentes piétonnes (Martin Luther King, Robert Doisneau)
- Réaménagement de la place des Baconnets
- Réaménagement des squares
- Création du parc du Noyer Doré
- Création d'aire de jeux (Cévennes)
- Rénovation des espaces verts existants (Atlantique, Mont-Blanc)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Un quartier redessiné



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



QUARTIER DU NOYER-DORE



1.1 - Plan guide

SEM 92 SERVICE ECONOMIE, TRAVAIL ET EMPLOI
ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES HAUTS DE SEINE
Mars 2011 - 11 rue de la République - 92100 Antony

DATE	CONTRIBUTEUR

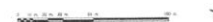
SECURITE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT
10 rue de la République - 92100 Antony
Mars 2011 - 11 rue de la République - 92100 Antony

LEGENDE :

- l'alignement structurant
- espaces verts publics
- espaces verts privés
- plateau sportif
- alignement structurant d'arbre-ligne
- arbre pour voie tertiaire et espaces verts
- limite CPA

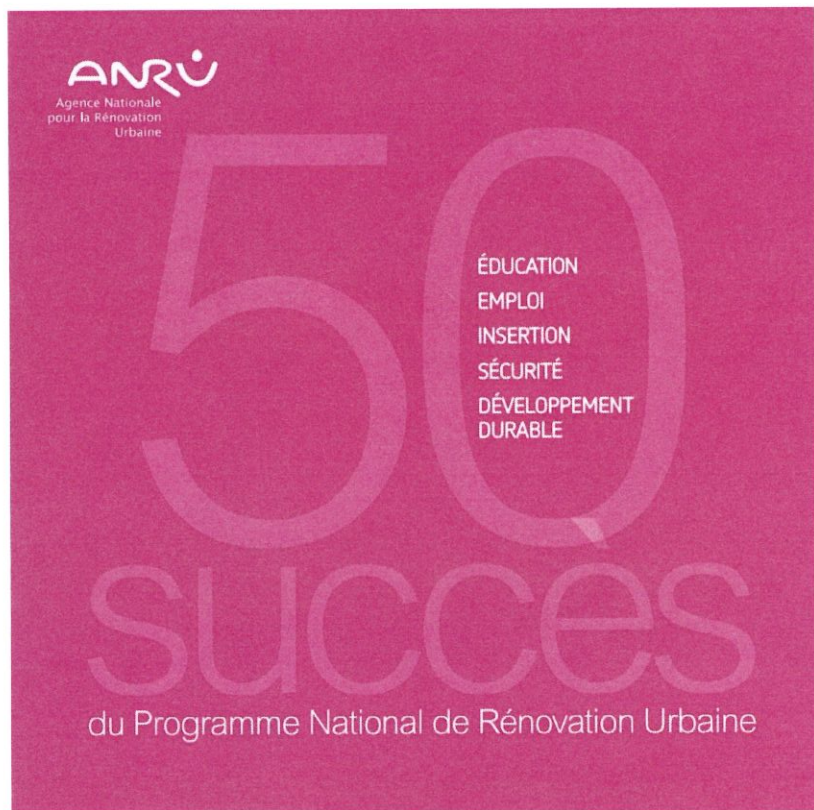
BAV

- Bâti conservé
- Bâti projeté
- Equipements



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Quand l'ANRU en parle en 2011



ANTONY

LE NOYER DORÉ

 **Jean-Yves Senant**, maire d'Antony

L'an prochain, en 2012, l'opération de rénovation urbaine du Noyer Doré, conventionnée en 2004, s'achèvera : un quart des logements auront été reconstruits dans un souci de mixité, les autres réhabilités, la voirie totalement rénovée et sécurisée par la vidéoprotection, les espaces privés résidentialisés, des squares et un parc public aménagés, un commerce de proximité dynamisé et de nouveaux équipements culturels et sportifs réalisés. Le quartier du Noyer Doré trouve progressivement son nouveau visage.

Parc du Noyer Doré et immeubles
de logements de la rue Victor Schoeicher



Place et centre commercial des Baconnets



LOGEMENTS → 522 CONSTRUCTIONS, 1 451 RÉHABILITATIONS,
1 517 RÉSDENTIALISATIONS

ÉQUIPEMENTS → CONSTRUCTION 1 COMPLEXE SPORTIF, 1 MÉDIATHÈQUE,
1 SALLE POLYVALENTE, 1 CRÈCHE ASSOCIATIVE, 1 HALTE-JEUX,
CRÉATION 1 PARC, 4 SQUARES, 1 CLUB DE PÉTANQUE, 1 CENTRE D'ÉCOUTE,
1 PARKING, AMÉNAGEMENT/REQUALIFICATION 16 VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

INSERTION → 10 446 HEURES, 23 BÉNÉFICIAIRES

Réalisations non datées



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2013 : retour en image

En 2013, la Ville retraçait 10 ans de rénovation urbaine avant le bilan du dispositif

https://villedeantony-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/vincent_venturi_ville-antony_fr/EYfpGFVYjGtOqrh7BAMZZNoBogoPN9RPhMxV2hztL6C1vg



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Après la rénovation urbaine



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de clôture 2018

L'avenant de clôture a permis de constater un montant d'économies de 3 511 873 € dont 1 648 414 € ont été redéployés sur des opérations nouvellement créées.

De nouvelles économies ont été constatées pour un montant de 430 906 € :

- opération de reconstitution « Rue de la Méditerranée - 12 PLAI »,
- abandon de l'opération de reconstitution « Résidence étudiante rue Jean Zay 22 PLUS »,
- Abandon de la démolition du « Porche de l'Estérel ».
- Aménagement du square du Mont Blanc.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de clôture 2018

Le montant global des économies constatées sur le projet à ce jour s'élève donc à 2 294 365€ (1 863 459 € initiaux et 430 906 € de nouvelles économies).

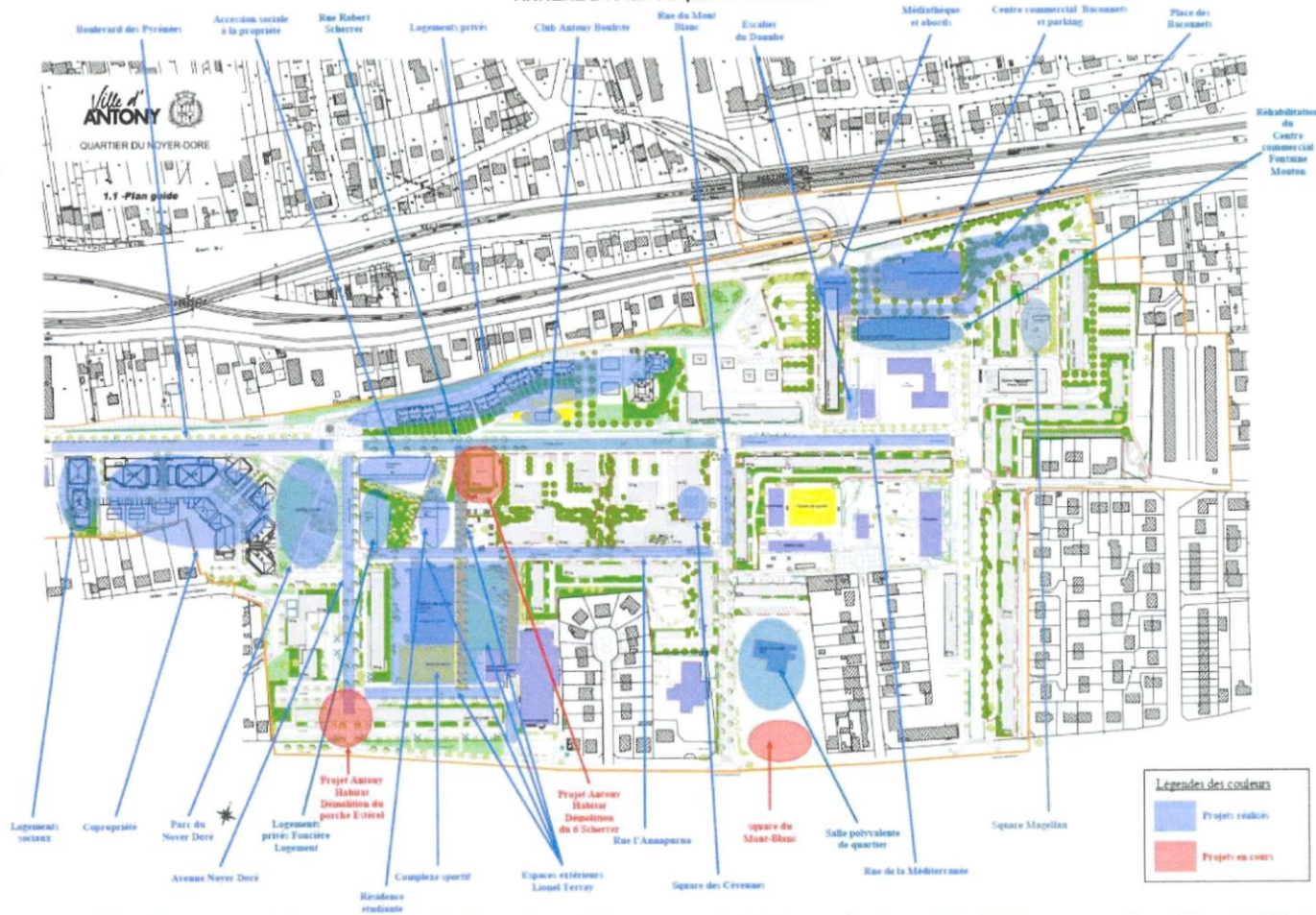
	Coût total	Commune	EPCI	CD92	Région	Bailleur	CDC	Etat	Autres	ANRU
Convention	114 535 k€	13 113 k€		13 020 k€	10 849 k€	44 474 k€	100 k€		34 393 k€	23 304 k€
Avenant de clôture	131 924 k€	25 330 k€	466 000	14 151 k€	3 109 k€	57 205 k€	160 k€	977 k€	8 270 k€	22 255 ak€



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Convention de clôture 2018

ANNEXE 2 : Plan du quartier actualisé



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

4. Les dernières opérations de reconstitution de l'offre de logements sociaux

- acquisition de 12 logements (PLAI) rue de la Méditerranée
- construction de 40 logements (28 PLUS et 12 PLAI) rue Adolphe Pajeaud
- construction de 11 PLUS et 3 PLAI rue Emile Lévêque



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

5. Le bailleur poursuit ses interventions dans le quartier

- réfection des toitures terrasses (Estérel 2022)
- réfection parties communes (2 à 6 Corbières en cours)
- construction d'un immeuble de 43 logements en PSLA et d'un local d'activités : livraison octobre 2023
- réhabilitation complète 2 et 4 Scherrer : livraison février 2024



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Evaluation du contrat de ville

Guillaume Dejardin, directeur du pôle ressources

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Retour sur l'évaluation du contrat de ville

Intervention en direction d'élus de la ville d'Antony

Le Pôle ressources Ville et développement social & la politique de la ville



Le Pôle ressources

- > Une association loi 1901.
- > Un cadre de référence avec le ministère de la cohésion des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).
- > Un territoire d'intervention : le Val d'Oise (historiquement), les Yvelines et les Hauts-de-Seine.
- > 4 missions : informer, qualifier, mettre en réseau, accompagner.
- Accompagnement de l'EPT Vallée Sud Grand Paris (et des 3 villes concernées) aux travaux d'évaluation.

La Politique de la ville

- > Une politique de l'Etat.
- > Une mise en œuvre locale, à travers un projet multi partenarial, le contrat de ville.
- > Un contrat qui permet d'agir collectivement sur 3 piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie.
- > Des financements spécifiques, la mobilisation du droit commun.
- > Un pilotage à l'échelle intercommunale
- L'évaluation a porté sur le contrat de ville, en tant qu'outil et projet.

L'évaluation des contrats de ville

Une évaluation menée partout en France

- > L'évaluation est un passage obligé, inscrit dans la loi, rappelé par l'Etat dans le cadre d'une circulaire en décembre 2021.
- > Le Pôle ressource a accompagné les travaux de 8 EPCI sur les 11 en Politique de la ville sur les 3 départements de l'ouest francilien. Des cycles de qualification à l'échelle des départements.
- > L'évaluation des contrats de ville \neq l'évaluation des actions financées par les budgets de la Politique de la ville.
 - *Les bilans des actions sont réalisés chaque année*
- > Une évaluation pour nourrir les futures contractualisations (engagements quartiers 2030).

L'évaluation sur l'EPT Vallée Sud Grand Paris

- > Un accompagnement par le Pôle ressources (faire avec les villes pour produire une évaluation à l'échelle de chaque ville, et à l'échelle de l'EPT).
- > Une structuration de l'évaluation à l'échelle de l'EPT : thématiques interrogées (en lien avec l'étude stratégique menée par KPMG en 2021) et questionnements.
- > Une approche « participative » sur Antony et Bagneux : « Evaluer avec les acteurs du territoire, les partenaires, dont les habitants ».
Une approche visant à soutenir, entretenir et renforcer la dimension collective et coopérative de la Politique de la ville.

L'évaluation du contrat de ville à Antony

Une approche départementale et territoriale

- > Un accompagnement par le Pôle ressources (faire avec les villes pour produire une évaluation à l'échelle de chaque ville, et à l'échelle de l'EPT).
- > Une structuration de l'évaluation à l'échelle de l'EPT : thématiques interrogées (en lien avec l'étude stratégique menée par KPMG en 2021) et questionnements évaluatifs.

Thématiques

5 entrées

- > Education & citoyenneté
- > Emploi & insertion
- > Santé & Sport
- > Habitat, cadre de vie, tranquillité publique
- > Accès aux droits, équipements, services

Questionnements (↔ Préfecture Hauts-de-Seine)

En quoi le contrat de ville a-t-il permis de...

- > Améliorer la mobilisation et l'adaptation des ressources de droit commun ?
- > Associer les habitants, de « faire avec », de coconstruire ?
- > Assurer une ingénierie permettant de soutenir les coopérations ?
- > Toucher le public cible
- > Améliorer l'action publique et les parcours de vie des habitants

L'évaluation du contrat de ville à Antony

Le choix d'une méthode participative

> Une démarche participative, avec les acteurs du territoire et des habitants, comme à Bagneux (et dans de nombreux autres territoires).

> 3 étapes

- * Questionnaire à destination des acteurs du territoire
- * Entretiens avec les services de la ville
- * Des ateliers collectifs à 2 reprises

> Près de 80 participants différents

- * Services de la ville
- * Associations œuvrant sur le quartier
- * Partenaires : CD 92, Bailleurs, services de l'Etat
- * Conseillers citoyens

> Sens de la démarche

Tirer des enseignements de 7 années de contrat de ville, pour soutenir la dynamique de réseau, formuler des constats et surtout des préconisations partagées pour nourrir l'avenir de la politique de la ville à Antony.

L'évaluation du contrat de ville à Antony

Le choix d'une méthode participative

> Une démarche participative, avec les acteurs du territoire et des habitants, comme à Bagneux (et dans de nombreux autres territoires).

> 3 étapes :

- * Questionnaire à destination des acteurs du territoire
- * Entretiens avec les services de la ville
- * Des ateliers collectifs à 2 reprises

> Près de 80 participants différents :

- * Services de la ville
- * Associations œuvrant sur le quartier
- * Partenaires : CD 92, Bailleurs, services de l'Etat
- * Conseillers citoyens

> Sens de la démarche :

Tirer des enseignements de 7 années de contrat de ville, pour soutenir la dynamique de réseau, formuler des constats et surtout des préconisations partagées pour nourrir l'avenir de la politique de la ville à Antony.

L'enjeu de la coconstruction au cœur des travaux.

L'évaluation du contrat de ville à Antony

Les résultats de l'évaluation

> Un document complet (80 pages environ) présentant

- * Un portrait du quartier (en lien avec l'EPT)
- * Une analyse pour chaque thématique donnant lieu à une cartographie des acteurs engagés (slide 17, 33, 44, 55, 66)
- * Des enseignements et des préconisations pour chaque thématique
- * Des enseignements globaux afin d'améliorer la prochaine génération de contrat (slide 76)

> Focus sur quelques forces/ acquis

- * Des dispositifs bien installés (PRE, diagnostics en marchant par exemple)
- * Des acteurs associatifs dynamiques
- * Des services publics en proximité (en lien avec le renouvellement urbain)

> Focus sur quelques pistes d'amélioration

- * Faire avec les habitants (modalités plus souples, culture du « pouvoir d'agir ») en s'appuyant sur des bases comme le conseil citoyen ou encore les diagnostics en marchant.
- * Mobiliser les politiques publiques de droit commun à partir d'objectifs ou de projets plus précis et resserrés (et non de manière générale).

L'évaluation du contrat de ville à Antony

- * Repositionner l'ingénierie sur de l'animation territoriale (échelle du quartier) et la production de connaissance (EPT).
- * Définir des chefs de fil claires en fonction des projets déployés.

> deux points noirs, mesurer les effets sur les habitants et les parcours de vie

- * La capacité à qualifier précisément l'effet sur les habitants (outillage, accès aux données et lecture en flux)
- * La gouvernance avec l'important des espaces réunissant les acteurs (niveau décisionnaire) pour un réel pilotage global

> Vers des enjeux pour le prochain contrat (à prioriser)

Education

Accrochage scolaire / prévention du décrochage scolaire, accès aux soins notamment psychiques, citoyenneté

Emploi

Développement des occasions/ expériences d'insertion, mobilisation du tissu d'entreprises, développement d'une activité économique de proximité, jeunesse et projet d'avenir.

cadre de vie et tranquillité

Image positive du quartier, réponse réactive aux dysfonctionnements du quotidien, sécurité situationnelle

Santé

Accompagnement des habitants dans la transition du recours au « curatif » vers des pratiques favorables à la santé (prévention, promotion de la santé).

Accès aux droits

Reconstruire la relation entre les habitants et les institutions.

Transition écologique

Vers un nouveau contrat

Un quartier dont la population est toujours fragile

Entre le début et la fin du contrat, les difficultés sont restées plus ou moins aussi forte (statistique publique) mais une population qui évolue régulièrement.

Entre 2011 et 2018 (statistiques INSEE) – 43,2% de la population a changé (51,2% sur l'ensemble de la ville)

Une population quitte le quartier, remplacée par une population plus fragile (DALO, femmes victimes de violences, jeunes...).

→ Le QPV comme territoire d'accueil et de promotion sociale et citoyenne.

→ Le QPV comme territoire où il fait bon vivre.

Se doter d'une boussole, d'une feuille de route plus claire

Les précédents contrats et le fonctionnement par appel à projet annuel (Etat, CD 92, Droit commun) a pour conséquence la multiplication d'actions mais la perte de sens global. Il est nécessaire de se doter d'une vision pour le quartier à 3/6 ans. De définir des résultats attendus précis et ciblés.

La coopération à renforcer

Les acteurs engagés (dont l'Etat) ne partagent pas une vision suffisamment commune et stable du quartier.

Une nécessité : se retrouver sur des transformations partagées, avec les habitants.



Merci de votre attention



31 août 2023
14 septembre 2023

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Article 33 du règlement du conseil municipal



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Rappel du calendrier de la mission

- **4ème séance : 31 août 2023**
- **5ème séance : 14 septembre 2023 (clôture de la mission)**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les membres de la commission

- Pierre Medan, President de la commission
- Marc-Ali ben Abdallah, Rapporteur de la commission au conseil municipal

Membres issus de la majorité

- Saïd Aït-Ouaraz
- Ugo Di Palma
- Patrick Reynier
- Laurent Pegorier
- Pauline Galli
- Laïla Rafik

Membres issus de l'opposition

- David Mauger
- Christophe Montgardien
- Maroun Hobeika



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

A l'ordre du jour

1. Audition du Conseil Citoyen du Noyer Doré

- **Guy Charrier**, Président du CCND

2. Evaluation de l'annexe du contrat de ville 2020-2023

- **Marc-Ali ben Abdallah**, Conseiller Municipal délégué à la Politique de la Ville et la Cohésion Sociale

3. Audition d'associations agissant sur le quartier prioritaire



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Audition du conseil citoyen

Guy Charrier, Président



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

ANTONY - CONSEIL CITOYEN DU QUARTIER DU NOYER DORÉ



Mission d'information du conseil municipal sur la
politique de la ville
Audition du Conseil citoyen du Noyer Doré



INTRODUCTION

Le Conseil citoyen acteur de la politique de la Ville

Un conseil citoyen est une instance participative créée par la loi du 27 février 2014.

L'action des conseils citoyens est guidée par un principe simple: **la politique de la Ville, pour atteindre ses objectifs, a besoin d'être co-construite avec les habitants à laquelle elle est destinée** pour, à la fois, bénéficier de leur expertise d'usage tout en obtenant leur adhésion aux projets envisagés.

Son rôle s'articule autour de trois piliers.

L'expertise partagée : le Conseil Citoyen œuvre à favoriser l'expertise partagée entre les habitants usagers et les acteurs de la politique de la ville (la municipalité, la préfecture, les autres collectivités territoriales).

Le pilotage de la Politique de la Ville : Le Conseil en est reconnu comme un acteur en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage de la politique de la ville, en assurant la meilleure représentation possible.

La parole des habitants : le Conseil est un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins effectifs des habitants. Il en est un porte parole.



INTRODUCTION

Le Conseil citoyen dans la co-construction

La notion de la « co-construction est inscrite dans la loi elle-même de 2014 (art.1), dans un cadre de référence des conseils citoyens et dans une circulaire ministérielle de 2017 (point 2-2):

- « *...la co-construction consiste à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville ...sur tous les volets du contrat et sur tous les dispositifs pouvant y être liés* ».
- « *Le conseil citoyen ne peut donc être uniquement une instance de consultation et d'information...Ses représentants doivent siéger systématiquement dans les instances...ils sont associés aux différents volets du contrat...ils doivent être parties prenantes de l'ensemble du processus contractuel, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre et à son évaluation...* ».
- Le Président de la République a précisé lui-même le rôle des conseils : « *Il ne s'agit pas simplement d'une instance de participation mais d'un acteur du contrat de ville qui participe à son élaboration et à son application* » .

Bien entendu, le Conseil citoyen n'a pas la légitimité de la décision qui appartient aux élus du conseil municipal -chacun son rôle- ainsi, il ne confond pas la co-construction dans le processus de décision (revendiquée) et la codécision.



Vie du Conseil citoyen du Noyer Doré, Son fonctionnement

Le Conseil est constitué de deux collèges : 18 titulaires et 18 suppléants pour les habitants et 9 acteurs locaux.

Une charte fixe ses règles de fonctionnement.

Le Conseil élit un président-e et deux vices-présidents-tes (un par collège).

Le Conseil se réunit en bureau élargi ou restreint et en séance plénière.

Le bureau se réunit donc une fois par mois et en tant que de besoin.

Des groupes de travail spécialisés sur les différents thèmes de la politique de la ville sont également réunis parfois de façon informelle.

Des permanences sont organisées deux fois par mois pour recevoir des habitants ou permettre à des membres du Conseil d'appeler l'attention sur tel ou tel sujet.



Vie du Conseil, ses moyens

Le Conseil citoyen utilise un local au centre Ousmane Sy et des moyens bureautiques (ordinateur, imprimante et consommables) sont mis à sa disposition.

Sans pouvoir détenir un budget en propre, il s'en remet à un « référent » mis à sa disposition par la direction de la cohésion sociale et de la politique de la ville pour gérer le budget qui lui est dévolu et les engagements de dépenses.

Le Conseil prend contact en tant que de besoin directement ou par l'intermédiaire du référent avec les élus municipaux et les services compétents de la ville pour tous sujets de sa compétence.



Les activités du Conseil, ses axes de travail

S'agissant de ses orientations générales, le Conseil a conservé les axes de travail dessinés par le Contrat de Ville :

- l'Environnement et Cadre de Vie,
 - le Développement Economique et Emploi,
- auxquels se sont affirmées deux préoccupations majeures relatives à
- l'Education
 - et à la Santé.

Cet ensemble est complété par l'axe transverse de la Cohésion Sociale ; le Conseil est concerné également par la tranquillité publique.

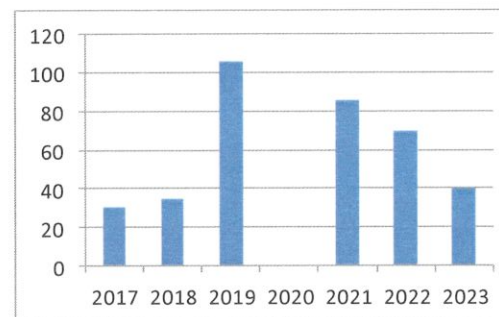


L'axe Environnement et Cadre de Vie

- Éco-citoyenneté : conserver une ville propre pour améliorer le cadre de vie. Dans ce but, le Conseil organise avec l'appui des services technique de la ville la **Journée Propreté Citoyenne** : la sixième édition en mai 2023 avec d'autres quartiers de la ville. Traditionnellement, le Maire marque son intérêt pour cette initiative par sa présence effective.



Participants



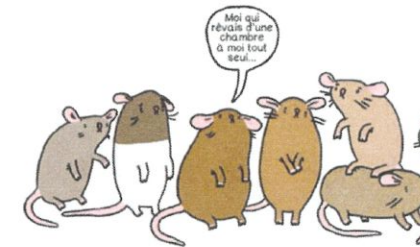
Pour renforcer la participation des habitants, une telle journée pourrait être organisée annuellement par la ville elle-même et dans tous les quartiers.



L'axe environnement et cadre de vie

IL FAUT 18 MOIS À DEUX RATS
ET À LEUR DESCENDANCE
POUR ENGENDRER UN MILLION DE PETITS.

- Prolifération des rats ici et là dans le quartier : le Conseil préconise et œuvre pour la définition et la mise en pratique de solutions adaptées et surtout coordonnées (réunions écocitoyenneté ou les « nouveaux comités techniques »?).
- Des activités du CCND dans le cadre de la *Semaine européenne de réduction des déchets* (SERD) sont mises en œuvre chaque année avec le concours du centre culturel Ousmane Sy, les parents d'élèves de la FCPE et l'AAPEELA, PK et en association avec les directrices des écoles et les enseignants.



Organisation d'un jeu de piste dans les écoles sur le thème de la SERD avec récompenses pour les classes.



L'axe environnement et cadre de vie

- Espaces verts : une forte implication du CCND.
 - Le jardin partagé rue de Massy sur un foncier entre la rue de Massy et le boulevard des Pyrénées se développe bien. Le Conseil s'en félicite et le marque par la participation active de deux de ses membres.
 - Le Conseil avait pris l'initiative de lancer une expérience de « *jardins privés à partager* » (entre un propriétaire privé et un habitant du quartier souhaitant jardiner). Deux expériences se poursuivent rue André Chénier et au Carré des artistes dans son pavillon rue de Tignes.
 - Fleurir les pieds d'immeuble demeure un objectif à réaliser.
- Budget participatif
 - Le Conseil fait partie de la commission de présélection et est force de proposition.
 - Il regrette les retards dans la mise en œuvre des projets, les modifications imposées par la Ville et une coopération qui pourrait être meilleure.



L'axe Education

- Echanges réguliers avec les écoles du quartier et les associations de parents d'élèves.
- Des articles sont consacrés aux écoles et aux centres municipaux de loisirs (CML) dans chaque numéro du journal du Noyer Doré et le Conseil souhaite les associer à certaines activités comme à la « *Journée de Propreté Citoyenne* ».
- Et ainsi contribuer à la sensibilisation des enfants aux questions environnementales menées par les équipes enseignantes.
- Proposition à la mairie d'une rencontre d'information des parents sur la **Réussite Educative** qui a eu lieu le 1/10/2022.
- Participation à la réunion annuelle du « conseil consultatif de la réussite éducative » le 14/3/2022 et à la réunion de la Caisse des écoles en mars 2023.



La mission santé

- **L'avenir du cabinet médical rue du Nil**
 - A la suite de la demande qui lui a été faite, le Conseil a procédé en avril et mai 2022 à une consultation des habitants du quartier (partie QPV) pour connaître et faire valoir leurs attentes. Une synthèse a ainsi pu être effectuée sur la quarantaine de réponses reçues ; elle a été adressée sous forme d'avis à la municipalité.
 - Le Conseil suit de près les tractations en vue de son maintien.



L'axe développement économique et emploi avec TZCLD

- Le CCND est à l'origine du lancement de l'expérimentation TZCLD à Antony dans l'intérêt du quartier. Il est cofondateur de l'association TZCLD Antony (le président du CCND en est vice-président ainsi que de l'association Antraide).
- *«... une étape majeure vient d'être franchie dans notre projet : notre dossier de candidature à l'habilitation TZCLD a été déposé par la Municipalité le mardi 11 juillet en vue d'obtenir le statut de territoire habilité pour démarrer l'expérimentation.*

... cette étape n'est pas une fin en soi. Il reste encore beaucoup à faire pour voir ouvrir l'Entreprise à but d'emploi (EBE) qui sera portée par l'association Antraide ... ».

(Extrait de La lettre n°5 éditorial de Dominique Thierry, président de TZCLD Antony)



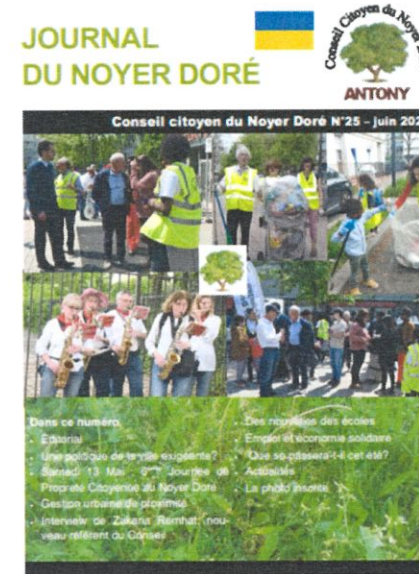


La Cohésion Sociale

- **Journal du Noyer Doré** : 4 ou 5 numéros par an. Le numéro 26 est prévu en septembre (3600 ex. distribués) .

Objectifs :

- sensibiliser aux problématiques auxquelles notre quartier est confronté,
 - informer sur les mesures de politique de la Ville mises en place,
 - inciter les habitants à réagir et à s'exprimer,
 - mettre en lumière les dynamiques citoyennes, associatives ou culturelles qui émergent au Noyer Doré.
- **Diverses actions avec les associations du quartier. Un exemple : Fresques rue de l'Annapurna sur les logettes.**
 - Sur une idée du CCND, beau travail de Gygo (11/2019)
 - Projet à étendre aux autres logettes, un souhait réitéré pour 2024.





Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Une mise en pratique de la co-construction de la politique de la ville avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :
 - Des réunions écocitoyennes ont été organisées pour coordonner l'action des services pour la propreté et l'éradication des rats, avec la participation de représentants de VSGP, de HdBH et de plusieurs services de la Ville ; cet effort doit absolument être permanent pour être efficace.
 - Des diagnostics en marchant annuels sont réalisés (de jour et de nuit) caractérisés par un progrès dans le processus qui exige, pour une efficacité maximale :
 - une définition précise des tâches entre les services, un calendrier et un suivi des réalisations.
 - une coopération avec HdBH (à conforter),
 - Améliorations avec la création de Proximité Antony.



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Invitation du Conseil citoyen à l'évaluation de l'application du contrat de ville en mai-juin 2022 :
 - Participation à toutes les séances d'audit des associations opérant dans le quartier et aux séances de synthèse,
 - Contribution écrite du Conseil adressée à la préfète et en copie au maire. « *Contribution pour une évaluation de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022* ».
- Participation aux séminaires organisés par Vallée Sud Grand Paris en 2021/2022 : Accès aux droits et aux équipements ; Santé ; Habitat et cadre de vie ; Emploi et insertion ; Education. (*Synthèse finale et feuille de route non reçues à ce jour ?!*).



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Comité de pilotage
 - Pour la première fois, un comité de pilotage du contrat de ville s'est tenu le 29 novembre 2022 sous la présidence du maire et en présence de la représentante du préfet, de différents services de la ville, de VSGP et du département ainsi que de HdBH. Le Conseil citoyen invité y a participé.
 - Ce comité a eu pour objet de faire un point d'étape du contrat de ville et fixer des perspectives pour 2023.



Relations avec les Services de la Ville et les autorités locales

- Fin de l'abattement de la TFPB
 - Le rôle du Conseil dans l'utilisation de l'abattement de la *taxe foncière des propriétés bâties* (TFPB) par Hauts-de-Bievre Habitat est prévu par une convention délibérée en conseil municipal (mais est resté réduit voire inexistant).
 - Pour accompagner la fin de cet abattement, le Conseil, à sa demande, a été associé au changement du dispositif pour l'avenir :
 - Trois « ateliers » ont été organisés en 11/2022, 12/2022 et 1/2023 par la Ville avec la participation de HdBH pour fixer des modalités et une méthodologie nouvelles. Le Conseil y a donc participé de façon proactive en fournissant documents et propositions précises dans la perspective annoncée d'un protocole entre la ville et le bailleur.
 - Les échanges Ville/Bailleur se seraient poursuivis au début de l'année 2023 mais sans consultation et sans information du CCND sur les difficultés et retards dans l'élaboration du nouveau protocole.



Retour d'expérience sur 7 années du CCND

- Comme pour nombre de conseils citoyens (voir site *La Grande Equipe*), difficultés à « se faire admettre » comme interlocuteur. La notion d'expertise d'usage n'est pas vraiment comprise ou admise.
- Un conseil citoyen n'est pas une association mais le CCND a été souvent considéré à tort comme tel (avec un reproche dénué de sens : « *vous ne participez pas assez aux activités du CSC* »).
- Le Conseil n'est « consulté » que lorsque c'est impératif/obligatoire. L'offre de coopération du Conseil est permanente mais peu ou pas acceptée. Comités de pilotage non convoqués, informations non transmises et propositions non prises en compte ...
- Le Conseil n'est pas un organe d'opposition (et ne se considère pas comme tel); il est une instance créée par la loi pour la co-construction dans l'objectif d'un meilleur cadre de vie pour les habitants. Un dialogue régulier et sans *a priori* serait bénéfique pour tous les acteurs de la Politique de la Ville, en particulier dans un quartier comme le Noyer Doré.



Retour d'expérience sur 7 années du CCND

- Renouvellement du Conseil en 2021-2022 mais toujours autant de conseillers « fantômes » ne respectant pas leur engagement de participation.
- Deux assemblées plénières tenues en mairie (12/2017 et 2/2022), les autres sur le quartier.
- Une seule rencontre avec les chef-fes de service en mairie le 15/4/2019.
- Relations avec la Préfecture : un seul séminaire des conseils citoyens à Nanterre le 28/5/2018 et une rencontre avec la nouvelle déléguée le 12/12/2022!
- Aucune séance générale de travail en 2023 avec les élus notamment dans la perspective de 2024 sur la suite donnée à la politique de la ville , aucun document d'information n'a été fourni au CCND.
- A noter en particulier pas de contacts pendant et après les évènements de juin 2023.
- Le CCND, considéré comme l'un des conseils les plus actifs, risque de rejoindre bien d'autres conseils citoyens avec des activités et une représentation réduites (Chatenay et Bagneux, Massy...), pouvant mettre en cause une politique de la ville efficiente! (cf rapport en ce sens de l'ANCT).



Conclusion

Si le QPV du quartier du Noyer Doré est reconduit pour les prochaines années, avec une politique de la ville réactivée, le maintien d'un conseil citoyen (avec une composition à renouveler) s'impose.

Cela est nécessaire pour la poursuite d'une co-construction dans l'amélioration du cadre de vie. De plus, le dialogue et l'écoute qu'il peut organiser et promouvoir peuvent limiter ou éviter les conflits.

Dans cette perspective, et ceci conformément à la lettre et à l'esprit des textes officiels, son implication dans les projets intéressants le quartier pourrait être amplifiée.



Evaluation de l'annexe du Contrat de Ville 2020-2023

Marc-Ali Ben Abdallah, Conseiller Municipal délégué à la
Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

1. Contexte et enjeux de la prorogation des Contrats de Ville 2020-2023



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le contexte politique de la prorogation

- Le Président de la République, Emmanuel Macron, lançait le 14 novembre 2017, un appel à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Par la suite, malgré la non-adoption du Plan Borloo, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoyait la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.
- Ces contrats furent renouvelés sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques intégrant les priorités de la feuille de route issues du Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le Pacte de Dijon

- Le Pacte de Dijon, pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale, proposé au Gouvernement par les élus locaux en avril 2018, a été signé, ce **16 juillet 2018**, par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de France urbaine en présence de présidents d'intercommunalités.
- Signé par 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles du territoire, **le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État**, pour adapter l'action publique à chaque territoire.
- Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en oeuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville.
- **L'État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social**, et s'engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs prérogatives.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les enjeux de ce pacte

- **Répondre au besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine** dans le contexte d'une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté aux multiples réalités et qui appelle des modes d'intervention différenciés
- **Faire face à de nouveaux phénomènes de repli** communautaire et confessionnel qui transcendent la vie des territoires
- **Clarifier les responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.** Les intercommunalités reconnaissent qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique. Au travers de ce pacte, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent, notamment, de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées. En retour, l'Etat se doit d'assumer ses responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

1. Contexte et enjeux de la prorogation des Contrats de Ville 2020-2023



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le contexte politique de la prorogation

- Le Président de la République, Emmanuel Macron, lançait le 14 novembre 2017, un appel à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Par la suite, malgré la non-adoption du Plan Borloo, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoyait la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.
- Ces contrats furent renouvelés sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques intégrant les priorités de la feuille de route issues du Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le Pacte de Dijon

- Le Pacte de Dijon, pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale, proposé au Gouvernement par les élus locaux en avril 2018, a été signé, ce **16 juillet 2018**, par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de France urbaine en présence de présidents d'intercommunalités.
- Signé par 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles du territoire, **le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État**, pour adapter l'action publique à chaque territoire.
- Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en oeuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville.
- **L'État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social**, et s'engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs prérogatives.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les enjeux de ce pacte

- **Répondre au besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine** dans le contexte d'une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté aux multiples réalités et qui appelle des modes d'intervention différenciés
- **Faire face à de nouveaux phénomènes de repli** communautaire et confessionnel qui transcendent la vie des territoires
- **Clarifier les responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.** Les intercommunalités reconnaissent qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique. Au travers de ce pacte, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent, notamment, de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées. En retour, l'Etat se doit d'assumer ses responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2. Actions de la Ville dans le cadre de la prorogation des Contrats de Ville



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.a Emploi et Développement économique



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de l'Etat (2020 – 2023)

Développement économique, emploi et excellence numérique

- Déployer le PaQte auprès des entreprises et TPE/PME. (*pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises*)
- Mener à bien l'expérimentation du PRIJ
- Améliorer la coordination des acteurs locaux impliqués dans l'insertion des jeunes au titre de différents dispositifs : parrainage, apprentissage, auto-entrepreneuriat



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de la Ville (2020-2023)

Emploi

- Accroître son action en direction des jeunes dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle (chantiers éducatifs)
- Développer les chantiers d'insertion
- Accompagner les dispositifs d'aide aux jeunes, notamment l'École de la Seconde Chance
- Accompagner la mise en place et le développement du projet 100 chances, 100 emplois à destination des jeunes
- Consolider le partenariat au sein du comité technique emploi et insertion
- Accompagner les habitants dans leur projet professionnel
- Renforcer l'accompagnement des contrats adultes-relais
- Accompagner la mise en place et le développement du projet « *Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée* »

Développement économique, tiers-lieux

- Créer un espace de coworking
- Développer le projet de ressourcerie
- Soutenir le commerce de proximité



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

La stratégie de la Ville

La Ville a déployé une stratégie selon deux axes : le renforcement de l'accessibilité à l'emploi et le développement économique notamment de la polarité commerciale des Baconnets

☐ Accès à l'emploi

1. **Porter les efforts sur les publics de plus faible employabilité**
2. **Insertion socioprofessionnelle**
 - a. Individualisation des suivis
 - b. Lutte contre l'exclusion que représente le chômage de longue durée
3. **Accompagner les habitants dans leur démarche vers l'emploi**

☐ Développement économique

1. **Créer des tiers-lieux adaptés dans le quartier:** Ressourcerie, espace de co-working
2. **Soutenir le commerce de proximité** en créant les conditions propices à son épanouissement et en développant des actions d'animations
3. **Appuyer les démarches de création d'entreprises**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Accès à l'emploi - Renforcer l'employabilité

▣ Les dispositifs de cet objectif

1. Chantiers éducatifs
2. Chantiers d'insertion
3. Ecole de la Seconde Chance
4. Les contrats « *Adultes-relais* »
5. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Accès à l'emploi - Chantier éducatif et d'insertion

▪ Chantier éducatif : De quoi parle-t-on ?

Le chantier éducatif permet à des jeunes entre 14 et 19 ans (hors temps scolaire pour les 14-16 ans) d'avoir une première expérience professionnelle.

Le jeune concerné signe un contrat de travail et reçoit une fiche de paie.

La rémunération est fixée par la législation en vigueur. Il est encadré par un éducateur.

Le chantier répond à une demande de prestation d'un commanditaire extérieur (collectivité, bailleur social...). Ce sont le plus souvent des travaux de peinture, de débroussaillage, de nettoyage.

Code du Travail : Article L 211-1 et suivants et R211-1 et suivants,
Circulaire DAS-DGEFP 99-27 du 29 juin 1999

▪ Chantier d'insertion : De quoi parle-t-on ?

Les ateliers et chantiers d'insertion, quel que soit leur statut juridique, peuvent conclure avec les personnes en difficulté sociale et professionnelle qu'elles recrutent des contrats à durée déterminée, dits d'insertion (CDDI).

La durée de ce contrat ne peut pas être inférieure à 4 mois, sauf pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine. Il peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 24 mois sauf dérogations.

La durée hebdomadaire de travail du salarié ne peut être inférieure à 20 heures, sauf lorsque le contrat le prévoit pour prendre en compte les difficultés particulièrement importantes de l'intéressé. Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans dépasser 35 heures.

Les salariés en insertion perçoivent une rémunération horaire au moins égale au SMIC.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Accès à l'emploi - Deux acteurs de l'insertion

❑ Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes

- Dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, l'IPEC propose des chantiers d'insertion qualifiants au métier d'Assistant(e) de Vie aux familles.
- Ces chantiers d'insertion visent à permettre à des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux d'acquérir dans un délai de 9 mois les techniques, les compétences et savoirs-être au métier d'auxiliaire parentale ou d'auxiliaire de vie, et d'obtenir le Titre professionnel MECS(*) «Assistant(e) de Vie aux Familles».
- Ces chantiers se déroulent en alternance, entre formation qualifiante et périodes d'immersion professionnelle au sein des structures petite enfance gérées par l'IPEC sur les départements du 92, et les maisons de retraite partenaires du territoire.

(*) Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux dédiés à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté. Ce type de structure peut être soit une structure privée gérée par une association ou une fondation, soit un établissement public.

❑ Espaces

- Espaces est une association d'insertion par les métiers de l'environnement qui allie écologie et social. Elle applique une gestion différenciée des espaces naturels urbains qui consiste à adapter la nature et la fréquence de l'entretien au type d'espace concerné.
- Installée à Chaville, dans les Hauts-de-Seine, l'association est née en 1994 du projet d'habitantes et habitants du Val de Seine de créer une association qui allie écologie et social.
- Son premier chantier d'insertion avait pour mission l'entretien des berges de Seine d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, afin de réhabiliter les bords de Seine, transformés en friches industrielles délaissées et de redonner un emploi aux anciens ouvriers et aux sans-abris vivant sur les berges.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Accès à l'emploi - Renforcer l'employabilité

□ Éléments de bilan

- **Les chantiers éducatifs** sont destinés aux jeunes (14-19 ans).
- **Les chantiers d'insertion** sont, quant à eux, destinés à des personnes de tous âges de la population active. TZCLD est essentiellement orienté vers des publics ayant déjà eu une expérience professionnelle et plutôt séniors.
- Depuis 2020, la Ville a mis sur pied **36 chantiers éducatifs** (8 en 2020, 11 en 2021, 10 en 2022, 7 en 2023). Sur le volet insertion, la Ville, sur la même période aura réalisé **24 chantiers d'insertion par an** essentiellement au travers de deux dispositifs l'IEPC, notamment la Crèche « *Pirouette* » et l'association « *Espaces* ».
- **Un contrat « Adulte-Relais »** permet à des employeurs (Ville, association, etc.) du secteur non lucratif d'embaucher des personnes d'au moins 26 ans sans emploi. Ces personnes assurent des missions de médiation sociale visant à améliorer les relations entre les habitants et les services (Les Femmes Relais) ou plus généralement les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.
- **TZCLD** a été initié en 2018 par le Conseil Citoyen. La Ville a adopté le principe de cette expérimentation au Conseil Municipal du 26 septembre 2019. Sur cette mandature (depuis 2020), la Ville a mis en place le Comité Local pour l'Emploi (CLE) depuis janvier 2021 (date 1er comité). Le 21 juin dernier, le 6ème CLE a approuvé par consensus l'envoi début juillet du dossier de candidature par la Ville d'EBE (4 activités) portée par Antraide.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Insertion des jeunes – le dispositif ASJ à Antony

Dispositif “accompagnement suivi jeunes”

Les actions



Les missions

- Aller vers le jeunes et créer/maintenir le lien.
- Diagnostic: repérer et proposer les actions collectives en adéquation avec les besoins du public.
- Faire des propositions sur l'insertion par l'économique selon la situation et le centre d'intérêt.
- Récupérer les jeunes en situation d'échec.
- Médiation et diagnostic: prévenir les situations de tension.
- Travail d'évaluation avec le jeune sur sa situation.
- Préparation à aller vers le droit commun.
- Travailler sur les problématiques et accompagner le jeune vers les partenaires du droit commun (travail en réseau pluridisciplinaire).
- Aide au niveau juridique, logement, emploi/formation, santé, accès au droit.
- Accompagnement vers l'emploi, un projet professionnel, une formation, un chantier éducatif ou d'insertion
- Activ'Ac.12/17 ans
- Ateliers collectifs: ateliers de danse, d'écriture.
- Séjours de rupture.
- Foot en salle.

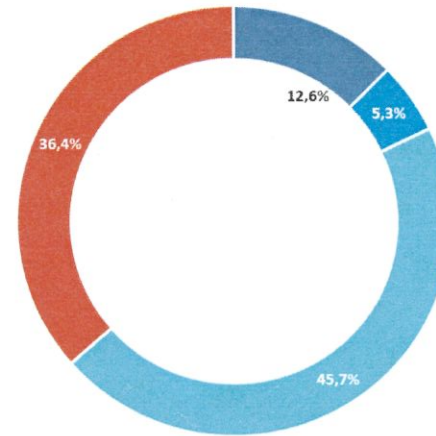
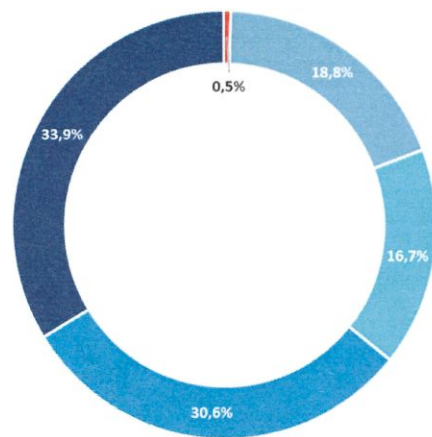


Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Insertion des jeunes – Quels profils en ASJ en 2022

186 jeunes dans ce dispositif

- jeunes de - de 11 ans
- jeunes de 11-16 ans
- jeunes de 16-18 ans
- jeunes de 18-21 ans
- jeunes de 21-25 ans



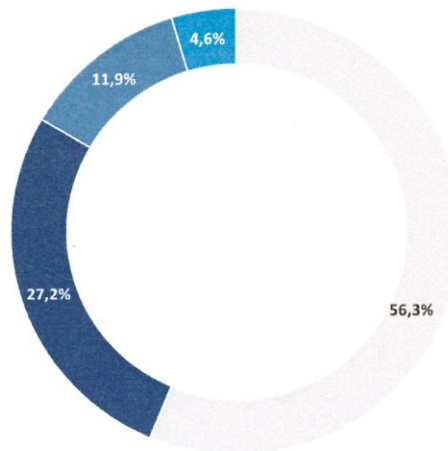
- scolarisés ou étudiants
- en formation
- en emploi
- sans emploi

○ niveau 6 (sans diplôme ou brevet des collèges) et niveau 5 bis (CAP-BEP non obtenu)

■ niveau 5 (niveau CAP-BEP obtenu)

■ niveau 4 (bac général, technologique ou professionnel obtenu)

■ niveau 3 (diplômes obtenus de niveau bac + 2) et niveaux 1 et 2 (diplômes obtenus de 2nd ou 3ème cycle universitaire ou diplômes de grande école)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Le Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse

❑ Le PRIJ est une méthode encore expérimentale et non un dispositif

Le constat initial dressé dès 2018 : Une offre de dispositifs multiples touchant insuffisamment les publics les plus en difficulté.

Une nouvelle approche partant des besoins des publics prioritaires en cherchant à adapter des solutions en conséquence fondée sur :

- a- une approche partenariale
- b - Un cadre d'intervention commun et partagé par l'ensemble des partenaires
- c - Un accompagnement individualisé et global visant notamment à lever un ensemble de « *freins* » (éducation, mobilité, santé, logement, etc.).

L'objectif est de créer une logique de parcours, pour prendre en charge individuellement des jeunes de 16 à 25 ans en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle.

Une logique de priorisation et de résultat : en Île-de-France, la cible est d'accompagner une cohorte de 10 000 jeunes sur 3 ans (2021-2023)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Insertion des jeunes – le PRIJ (suite et fin)

□ Un groupe opérationnel au cœur de l'approche

Le GO est composé d'un coordonnateur désigné par le Préfet de département et des Services de l'Etat impliqués : Education Nationale, DIRECCTE, DDCS, PJJ, SPIP, Pôle Emploi, CAF, Structures en charge de l'insertion des jeunes (Ecoute du Noyer, Doré à Antony).

□ Les quatre missions du GO

- Repérage des publics concernés
- Echange d'informations
- l'orientation et,
- le suivi opérationnel

□ Eléments de bilan

PRIJ: Suivi des sorties positives :

- 27 emplois (15 CDI, 7 CDD, 2 vacataires, 3 Intérim)
- 24 formations (20 formations, 2 alternances, 2 stages)
- sur 108 jeunes (81 garçons et 27 filles)

- Adhésion des jeunes
- Relation de confiance dans la durée
- Accompagnement personnalisé
- Actions de sociabilisation et de remobilisation
- Référents de parcours : Nouer et maintenir le contact/ Suivi régulier/ Interlocuteur entre jeunes et institutions/ Orientation, facilitation



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Insertion des jeunes – L'École de la Seconde Chance

□ Aux origines

- **L'École de la 2e Chance (E2C)** est issue des principes contenus dans le Livre Blanc Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive, présenté à l'initiative d'Édith CRESSON (alors Commissaire Européen chargé de la Science, de la Recherche et du Développement et ancien 1er ministre) lors du sommet des Chefs d'État de Madrid de décembre 1995, puis adopté par les Ministres de l'Éducation des États Membres de l'Union Européenne.
- Le projet de bâtir des Écoles de la 2e Chance était inscrit parmi les cinq objectifs transversaux identifiés par le Livre Blanc, "Lutter contre l'exclusion".
- 72 élèves du quartier pris à l'E2C de 2012 à 2020 soit en moyenne 9 par an, 14 en 2020, 11 en 2021, 8 en 2022

Les 5 grandes étapes du parcours E2C



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Insertion Professionnelle – Accompagnement

☐ **Accès à l'emploi.** La Ville s'est engagée à:

Accompagner les habitants dans leur projet professionnel

- **Insertion professionnelle:** La principale le Forum de l'Emploi et l'Insertion Pro (FEIP) qui se tient en octobre. Après deux ans d'absence sur fond de crise sanitaire l'édition la 4e édition (2022) du Forum Emploi d'Antony a accueilli près de 800 visiteurs et 37 entreprises recruteuses, majoritairement installées à Antony, dont des grands comptes comme Société Générale, Vérisure, Randstad, Infopro Digital...: Une plateforme dédiée accompagnait l'événement, elle recevait notamment les CV et offres d'emploi : 3 106 personnes s'y sont connectées pour 4 275 connexions au total. Le site a été actif six semaines. Le FEIP est appuyé par un large réseau de partenaires (VSGP), Pôle Emploi, Vallée Sud Emploi, Espace Jeunes, France Active, CCI, CMA, ADIE etc.

Sur le quartier du ND:

- le Bus pour l'Emploi (éditions juin 2021,2022 et 2023) avec VSE, Digitruck (juin 2022) ,
- le PRIJ
- **Création d'entreprises:**
 - le Bus pour la création d'entreprises (éditions 2021,2022)
 - Mise en place de permanence de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) depuis l'été 2021 à l'Ecoute du Noyer Doré (faible fréquentation)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Développement Economique

Développement Economique

La Ville s'est engagée à:

- Créer un espace de coworking
- Développer le projet de Ressourcerie
- Soutenir le commerce de proximité en créant les conditions propices à son épanouissement et en développant des actions d'animations



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les invariants de l'environnement de la polarité



- Un quartier résidentiel disposant d'équipements de proximité en lien avec la notion de services à la population (scolaires, sportifs, culturels, commerciaux).
 - Le projet doit donc valoriser l'identité résidentielle, familiale et de qualité d'espace de vie au sein du quartier.



- Une offre importante et structurante en immobilier d'entreprise autour du site, qui annule tout potentiel de développement alternatif à l'intérieur du quartier. Cela est renforcé par la notion de facteurs de commercialité très peu propices à inscrire un foncier destiné à l'accueil d'entreprises.
 - Seul potentiel pour un tiers-lieu solidaire d'accompagnement à la création d'entreprises.







- L'absence de demandes ou de projets sur d'éventuels locaux d'immobilier d'entreprise tant pour les acteurs existants que pour d'éventuels porteurs de projets.
 - Focaliser l'intervention sur les besoins réellement exprimés : rapport qualité/prix, diversité commerciale, animations, lieux conviviaux.

- Une offre commerciale organisée sur plusieurs polarités de taille et d'emprise différentes (proximité, flux, emprise supra-communale, pôle majeur localement...), mais qui assurent chacune un rôle complémentaire et apportent une réponse aux populations environnantes.
 - Potentiel de maintien d'une armature commerciale de proximité avec nécessité d'adaptation.

- Une analyse des comportements d'achat qui témoigne de la bonne fréquentation sur la polarité commerciale avec un souhait de modernisation et de dynamisation.

- Des facteurs de commercialité sur l'approche marchande qui font ressortir une nécessité d'adaptation du site pour améliorer ses conditions de fonctionnement.

Potentiel économique de la polarité commerciale

		ÉVALUATION DU POTENTIEL	ARBITRAGE
BUREAUX	Bureaux de surface réduite, destinés à accueillir des travailleurs indépendants ou des TPE (10 à 100 m ²), avec ou sans services mutualisés.	<p>Outre l'absence de réponse favorable aux critères structurels de commercialité, des sites déjà crédibilisés aux alentours, générateurs d'une trop forte concurrence pour envisager la création de nouveaux produits de ce type dans le quartier.</p> <p>Les biens immobiliers existants devront cibler une demande très localisée, assez réduite, en particulier le segment de l'ESS.</p>	 À exclure
LOCAUX D'ACTIVITÉS / ENTREPÔTS	Locaux individuels, de taille réduite (< 500 m ²) à plus importante (500 à 1 500 m ²) pouvant éventuellement accueillir une offre réduite de bureaux attenants.	<p>Une demande soutenue pour des locaux de stockage à l'échelle d'Antony, qui dispose avec le secteur d'Antony-pôle, de ressources pour pouvoir les accueillir.</p> <p>Outre les conditions d'accessibilité médiocres, la cohabitation entre zones d'habitat et cette typologie d'immobilier d'entreprise serait génératrice de trop de nuisances pour être envisagée sereinement.</p>	 À exclure
INCUBATEURS / PÉPINIÈRES / HÔTELS D'ENTREPRISES	Structure d'hébergement de jeunes entreprises proposant des bureaux et/ou des ateliers à des loyers compétitifs et progressifs, pour une durée de 3 à 5 ans.	<p>La présence de 3 IPHE sur le secteur de la gare de Massy et d'Antony-pôle - qui dispose encore de disponibilités - ne nécessite pas la création d'une offre complémentaire dans le secteur.</p> <p>Le site répond en outre moins favorablement aux critères structurels de commercialité que le secteur de la future gare de Massy-Opéra pour envisager un tel dispositif.</p>	 À exclure
TIERS-LIEUX	Produits immobiliers alternatifs (coworking, fab lab, ateliers d'artistes...) proposés selon des forfaits souples d'utilisation.	<p>Une offre importante dans le secteur de la gare de Massy et une réponse moins favorable aux critères structurels de commercialité que les alentours de la future gare de Massy-Opéra prohibent toute perspective de création d'un tiers-lieu marchand dans le quartier du Noyer-Doré.</p> <p>Une offre combinée ESS/accompagnement public aux créateurs d'entreprises du quartier pourrait néanmoins être envisagée, sous réserve d'un fort investissement public.</p>	 À envisager avec prudence, sous conditions

Développement Economique – Polarité commerciale

☐ Engagement de la Ville auprès des commerçants

La Ville, au quotidien,

- i. **subventionne l'association des commerçants des Baconnets**
- ii. **apporte sa contribution au bon exercice des activités commerciales:** fermeture de la cage d'escalier suite à des problèmes d'insécurité, implantation provisoire pendant les travaux de la boulangerie, participation active à l'AG, etc.
- iii. **participe à l'animation du voisinage de proximité du Centre commerciale** notamment les bus thématiques de l'action publique
- iv. **l'entretien de la polarité :** travaux d'étanchéité l'année dernière, réaménagement des locaux du PIMMS cette année.

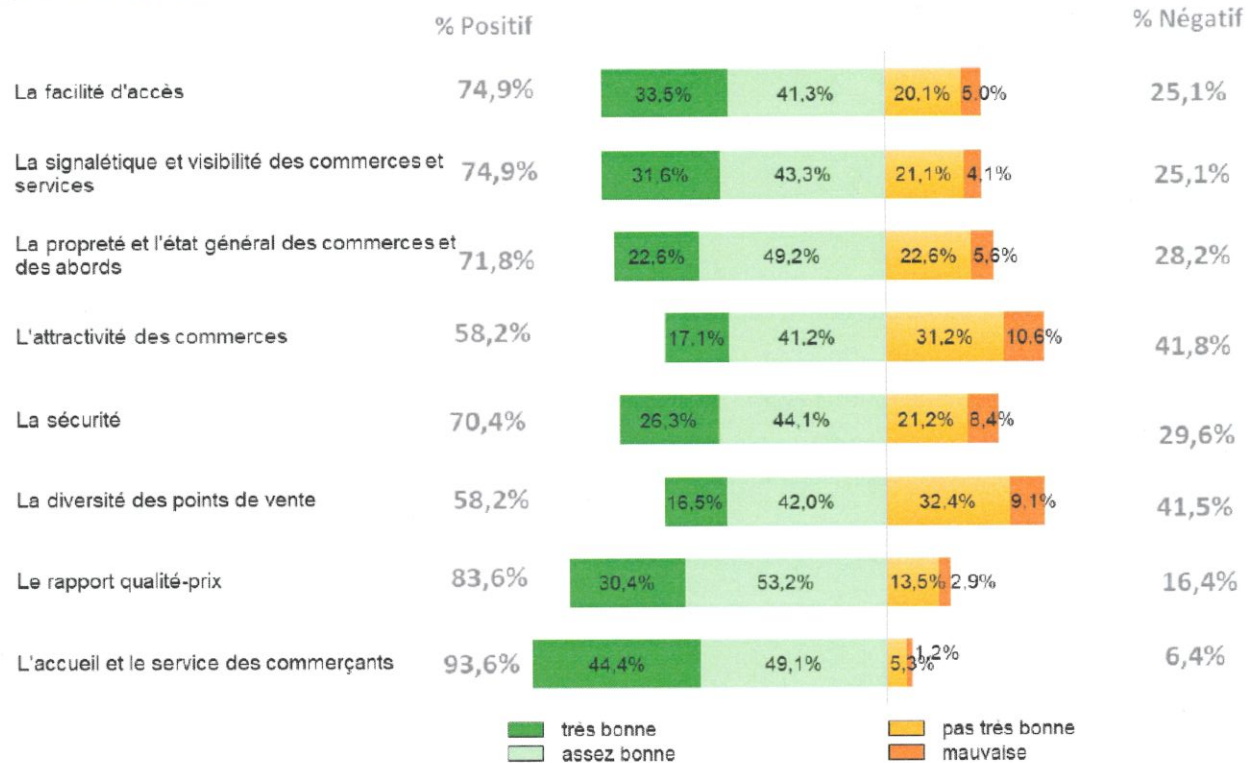


Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Image de la polarité commerciale

« Quelle image avez-vous du centre commercial du quartier de Noyer-Doré ? »

Base : 180 répondants, exclusion des « NSP »



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.b Cadre de vie - Habitat, renouvellement urbain - mobilités



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de l'Etat (2020-2023)

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

- Renforcer le contrôle de la contrepartie sociale au profit des habitants des quartiers prioritaires par les bailleurs sociaux assujettis à l'abattement partiel de la TFPB

Agir sur les mobilités quotidiennes

- Agir sur les freins psychologiques liés à la mobilités (notamment les jeunes)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de la Ville (2020-2023)

Habitat, renouvellement urbain, mobilités urbaines

- Finaliser l'avenant n°8 de clôture de l'ANRU
- Inscrire des actions associatives dans le cadre de la TFPB
- Mettre en place une MOUS concernant la reconstruction du 6 rue Scherrer
- Soutenir les projets de réhabilitation de l'habitat menée par HDBH

Agir sur les mobilités quotidiennes

- Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs déplacements quotidiens
- Développer des actions en dehors du quartier



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

La stratégie de la Ville

La Ville s'est employée, avec le Bailleur, à achever le plan de rénovation de l'ANRU pour recentrer son action sur les besoins des habitants de court et moyen terme.

Habitat - Renouvellement urbain

1. Soutenir la rénovation du bâti dans la perspective double de la transition énergétique et des défis climatiques
2. Promouvoir une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dynamique, au plus près des besoins
3. Sortir du dispositif de l'abattement de la TFPB au profit d'investissement ciblés

Mobilités

1. Introduire les mobilités douces dans le quartier



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Service Proximité – Une approche de GUSP(*) par projets

❑ Objectif du service (création sept. 2021)

- **Être à l'écoute des habitants** sur l'ensemble des problématiques de vie quotidienne (espaces publics, propreté, tranquillité publique, circulation, stationnement...)
- **Apporter une réponse** aux requêtes des habitants
- **Réduire les délais de réponses** aux requêtes
- **Associer les habitants** dans l'amélioration de leur cadre de vie
- **Améliorer la circulation des informations** entre les habitants et la Ville
- **Permettre aux services opérationnels de se consacrer à leurs missions principales.**

❑ Missions du service

- **Traiter les réclamations / signalements dans une démarche de qualité** (écoute, analyse, accompagnement des habitants et des services jusqu'à la réalisation)
- **Assurer les relations de proximité avec les habitants** à travers l'organisation et la coordination de rencontres et d'actions spécifiques dans une démarche de qualité
- **Préparer et organiser les réunions publiques pour les projets proximité** ainsi que les concertations en lien avec le service démocratie participative
- **Participer aux réflexions d'amélioration des actions mises en œuvre pour les habitants**
- **Mettre en place et réaliser la communication des sujets de proximité** en lien avec la direction de la communication



(*) GUSP : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Sortie de l'abattement de la TFPB: vers un dispositif collaboratif et participatif

□ Un nouveau dispositif plus souple, plus efficient

- Montant de l'abattement a été stable autour de 280 000 € qui sera totalement réinvesti par la Ville au service de l'amélioration de la qualité des locataires.
- Maintien du financement des associations Pierre Kohlmann et GYGO à hauteur, pour ensemble des actions, de 80 000 €
- Affectation du résidu 200 000 € à un programme d'**investissements ciblés** non contraints par la grille de l'abattement
- Affectation des sommes par **subventionnement**, moyennant le véhicule juridique adapté.

□ Objectifs

- **Répondre aux besoins des habitants** en matière de cadre de vie et de sécurité
- **Permettre au bailleur de se recentrer sur ses missions fondamentales**

□ Modalités opérationnelles

- Identification des besoins des habitants par le service de Proximité dans le cadre de la GUSP
- Définition des besoins et suivi de programmes via des groupes de travail mis sur pied adhoc entre les locataires concernés, le bailleur animés par le service de Proximité
- Suivi global des programmes via le Comité Technique de la GUSP



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.c Agir sur les mobilités quotidiennes



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de l'Etat et de la Ville (2020-2023)

La ville d'Antony s'engage à :

- Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs déplacements quotidiens (ateliers mobilités)
- Développer des actions en dehors du quartier

L'Etat et ses services dans les Hauts-de-Seine s'engagent à :

- Agir sur les freins psychologiques liés à la mobilité des habitants des quartiers et notamment des jeunes en portant une attention particulière aux actions « hors les murs » menées par les associations des quartiers.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Autonomie des habitants et actions hors quartier

☐ Favoriser l'autonomie des habitants dans leurs déplacements quotidiens (ateliers mobilités)

- Mise en place de chantiers éducatifs de réparations vélos avec la recyclerie sportive de Massy (4 chantiers/an)

☐ Développer des actions en dehors du quartier

- **Sorties** hors Antony (ensemble de l'IDF) proposées par les associations (Femmes Relais, Bien Vivre Ensemble).
- **Organisation de séjours** = 16 familles depuis 2022 ont pu bénéficier d'un voyage d'une semaine en travaillant tout au long de l'année sur la préparation du séjour : recherche du lieu, mise en place d'un budget, recherche des activités
- **Financement des séjours via le dispositif VACAF** qui consiste en une aide exceptionnelle de la CAF qui peut être mobilisée par le CCAS ou le Centre Culturel Ousmane Sy (dossier auprès de la fédération des centres sociaux).



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Mobilités urbaines - déploiement du schéma directeur cyclable et marchable

❑ Gare RER Les Bacconnets

- **Abrivélo sécurisé Veligo** en cours de projet /réalisation pour 60 places de stationnement vélo sécurisés et 60 places libres (40+40 entrée principale, 20+20 entrée secondaire) – projet mené avec VSGP
- **Station vélo Zoov** (location vélo courte et longue durée) en place à la gare RER Les Bacconnets, renfort de vélos pendant les travaux de la ligne B pendant l'été.

❑ Budget participatif Vélobox pour résidents (porteur de projet Mme Thérèse Rolland – membre CCND)

- Ces stationnements sécurisés sont essentiels pour pouvoir remiser son vélo quand il n'existe pas de local dédié dans les immeubles et donc permettre le développement de l'usage du vélo.
- **Etude de projet avec VSGP pour mise en place de 2 vélobox de 5 ou 6 places.** Design de la velobox en cours de validation par le président de VSGP, réflexion pour une tarification spéciale pour les quartiers politique de la ville avec VSGP (qui va déployer ces vélobox sur tout le territoire).



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Mobilités urbaines - déploiement du schéma directeur cyclable et marchable

☐ Mobilité douce et insertion professionnelle

- Chantiers jeunes déployés en 2022 et 2023 sur la thématique de la réparation de vélo
- Un local vélo rénové au centre Lionel Terry. Jeunes encadrés par notre éducateur, partenariat avec la recyclerie sportive de Massy.

☐ Sensibilisation des plus jeunes à la sécurité

- Déploiement du « Savoir Rouler à Vélo » pour les CM2 de l'école Noyer Doré prévu en 2023-24 par l'Education nationale, avec le soutien de la ville (services Sports, Educations et Mobilités), après une expérimentation testée à l'école P. Bert en 2022-23.
- Installation de figurines Arthur et Zoé aux abords de l'école Noyer Doré pour sécuriser les passages piétons rue des Pyrénées.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.d Jeunesse, éducation, formation et insertion



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de l'Etat (2020 – 2023)

Programme de Réussite Educative

- Poursuivre le développement des dispositifs « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » en direction des familles les plus éloignées de la culture scolaire.
- Renforcer la prévention du décrochage scolaire en menant des actions au-delà des opérations de rentrées : semaine de la persévérance, création de réseaux « Formation, qualification, emploi », déploiement de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, mise en place d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Poursuivre la mise en œuvre des 4 mesures phares déployées dans les Hauts-de-Seine dans le cadre de l'objectif 100% de réussite au cours préparatoire : dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les REP et les REP+, organisation de l'apprentissage des élèves, échanges avec les familles, évaluation diagnostique de rentrée
- Déployer de nouveaux formats de stages de 3ème en partenariat avec les Centres sociaux et culturels du département.
- Redonner du sens aux Programmes de Réussite Educative : évaluation et accompagnement des porteurs dans la redéfinition des actions individualisées.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de la Ville (2020 – 2023)

Programme de Réussite Educative

- Recentrer les actions vers l'individualisation des prises en charge dans le cadre du Programme de Réussite Educative
- Favoriser l'orientation du public vers les dispositifs de droit commun et penser l'action éducative en lien avec le reste du territoire communal
- Saisir l'opportunité du projet de reconstruction de l'Ecole Anatole France pour accentuer les actions visant à l'ouverture des enfants du quartier sur la ville
- Poursuivre le dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- Organiser sur un plus large territoire des actions coordonnées pour les jeunes en décrochage scolaire et étendre le dispositif d'accompagnement des collégiens aux lycéens de seconde
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets de vie en proposant des actions à visée éducative et un accompagnement individualisé...
- Développer des activités sportives et culturelles porteuses de valeurs éducatives et citoyennes



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Réussite Educative – Individualisation des prises en charge

□ Individualisation via le suivi de psychologues, et la limitation des effectifs dans les dispositifs

- Multiplication des **suivis individuels** via les psychologues de la RE
- Propositions **ateliers jeux logiques**
- **Limitation du nombre d'enfants dans les dispositifs :**
 - Sur les années calendaires 2021-2022, les 2 clubs « **coup de pouce** » ont totalisé 158 séances, pour un volume de 158 heures sur des groupes de 10 enfants accompagnés de leurs parents
 - **GYGO** et **Pierre Kohlmann** travaillent avec des groupes restreints également
 - Recentrage des dispositifs comme **123 malins** exclusivement enfants suivis en RE (réduction du nombre d'enfants suivis)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Réussite Educative – Articulation avec le droit commun

- ❑ Favoriser l'orientation du public vers les dispositifs de droit commun et penser l'action éducative en lien avec le reste du territoire communal
- **Création du pôle Enfance (6-11 ans) au Centre Culturel Ousmane Sy (CCOSY):** pendant les vacances scolaires, des activités et ateliers sont proposées à un groupe de 24 enfants
- **Renforcement de l'articulation** entre CML et le dispositif 123 malins
- **Renforcement Travail entre les services Ville** notamment ceux de la Jeunesse, de l'Éducation, du Sport et de la Politique de la Ville (volet Prévention et Cohésion Sociale)
- **Développement d'une approche partenariale Ville/Association** pour programmation plus riche
- ❑ **Organiser sur un plus large territoire des actions coordonnées pour les jeunes en décrochage scolaire et étendre le dispositif d'accompagnement des collégiens aux lycéens de seconde**
- **Club Ado Réussite (CAR):** l'extension du dispositif d'accompagnement des collégiens aux lycéens de seconde a été mise en place en 2021 par l'IFAC avec 30 élèves essentiellement du quartier prioritaire.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Jeunesse et Culture – Le projet DEMOS

❑ Favoriser l'accès à la musique classique

- **Démos** est un dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre.
- Ce projet propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques.
- Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV)
- Lancé en 2010, Démos a déjà bénéficié à plus de 10 000 enfants, partout en France
- Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants.
- **15 enfants sont actuellement dans ce projet.**



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Jeunesse - Sport et Education – Projet de l'Académie des Sports (ADS)

❑ Objectifs de l'Académie des Sports

- **L'inclusion des jeunes** (à partir de 6 ans) **issus du quartier Noyer Doré** à travers la pratique sportive, avec une priorité au public féminin, aux jeunes à partir de 11 ans et au public en situation de handicap.
- **L'intégration des jeunes les plus fragiles aux dispositifs d'accompagnement social** grâce à la pratique sportive et culturelle.
- **L'augmentation du taux de licencié(es) et de pratiquants réguliers issus du quartier Noyer Doré** au sein des associations sportives de la ville.
- **La facilitation pour les associations sportives antoniennes d'investir le territoire** et de s'implanter durablement.
- **La mise en place d'un fonctionnement coordonné et partagé** entre les associations, les services ou association accompagnant les jeunes du quartier et le service des sports.
- **Le placement de la santé physique, mentale et sociale** au cœur de la réflexion pédagogique, des actions et de l'évaluation du dispositif.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Jeunesse - Sport et Education – Projet de l'Académie des Sports (ADS)

□ Etat des lieux

La programmation de l'Académie des Sports s'articule aujourd'hui autour de deux actions:

- **La pratique du judo**, en partenariat avec le club de judo FLAM91 de Longjumeau.
- **La pratique du rugby, via le projet « 1001 rugby »** et en partenariat avec le club de rugby Antony Métro 92 d'Antony.

Judo

Tous les mardis et jeudis (hors vacances scolaires), de 17h à 18h, et via une inscription au centre Culturel Ousmane SY.

32 enfants de niveau CP/CE1, scolarisés dans les écoles Noyer Doré (15 enfants) et Anatole France (17 enfants).

Rugby

Démarrage à la rentrée scolaire 2022 avec les séances du mercredi matins (hors vacances scolaires)

15 enfants (dont 7 filles) de niveau CM1/CM2, scolarisés dans les écoles Noyer Doré et Anatole France.
Intégration d'un enfant de CE2,



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.e Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Action sociale, soutien aux familles monoparentales

Parentalité

Développer les projets d'accompagnement à la fonction parentale au travers d'un espace dédié au sein du centre social et culturel

- Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) : espaces de rencontre, de jeux, d'échange et d'écoute ouvert aux futurs parents et aux enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans. S'inspirant des Maisons vertes fondées par Françoise Dolto, les LAEP répondent à la demande des parents qui souhaitent bénéficier d'un lieu de rencontre pour eux et leurs enfants. Dans ces espaces adaptés aux jeunes enfants, on parle, on rit, on joue, on s'informe, on s'y sent entouré. Des professionnelles sont disponibles pour accueillir les familles au sein du Centre social et culturel.
- Le LAEP contribue donc à la mise en lien entre les parents et les professionnels de l'association "Des familles et des liens" tous les vendredis de 9h30 à 11h30 au CCOSY. En 2022, 32 séances ont eu lieu et 159 enfants ont été accueillis.
- "Parents pausés", projet à l'initiative des parents fréquentant le CCOSY pour répondre au besoin de partager un temps entre parents. Il s'agit d'environ 20 parents avec enfants qui se retrouvent le mardi matin pour échanger librement, partager leur quotidien et favoriser les moments en collectivité de leurs enfants dans espace adapté.



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Action sociale & tranquillité publique

Action sociale

Consolider davantage le centre social et culturel comme un outil d'ouverture sur la ville (actions hors quartier) et dans sa fonction de passerelle vers le droit commun

En 2016, date de sa création, le centre culturel s'est attaché à travailler avec tous les partenaires de droit commun ou associatif pour permettre de développer un grand nombre d'actions en direction des habitants antoniens.

La diversité de ses actions permet aujourd'hui de proposer un large spectre d'actions, d'activités en direction de tous les publics.

Développement du Pôle 6/11

Le Pôle s'organise autour de plusieurs actions phares :

- Prévention et sensibilisation auprès des enfants de 6-11 ans (des écoles Anatole France et Noyer Doré)autour de la citoyenneté.
- Une attention particulière est portée auprès des enfants qui n'accèdent pas facilement aux activités de droit commun.
- DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre (instrument, chant et danse).
- Académie du Judo, éducation par le sport.
- Développement de projets transversaux avec le pôle famille et le pôle local (théâtre, jardinage, bénévolat...)

Tranquillité publique

Poursuivre, en tant que de besoin, le déploiement de la vidéo protection dans le quartier



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

2.f Participation des habitants et promotion des valeurs de la République



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de l'Etat (2020-2023)

- Poursuivre l'animation départementale des conseils citoyens par l'organisation de sessions de formation thématiques (santé, accès aux droits, entrepreneuriat, culture, ...).
- Organiser des sessions de formation spécifiques aux Valeurs de la République et à la Laïcité auprès des acteurs de politique de la ville du territoire : adultes-relais, conseils citoyens, associations



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Les engagements de la Ville (2020-2023)

- Soutenir le conseil citoyen dans sa dynamique et dans ses projets
- Accompagner les projets portés par les habitants (jardins partagés, actions collectives...)
- Développer des ateliers citoyens (écocitoyenneté)
- Pérenniser un groupe dédié au niveau du territoire sur la gestion de la laïcité et des problématiques de radicalisation et de cohésion sociale
- Favoriser les initiatives citoyennes qui tendent à restaurer ou à promouvoir le pacte républicain



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Participation – Soutenir la dynamique du Conseil

☐ Moyens dédiés par la Ville au CCND

- Un budget annuel de fonctionnement
- Un local en propre
- Fourniture de consommables
- Achat de matériel sur demande (ordinateur, banderolle, etc.)
- Un référent dédié, Responsable Pôle Vie Locale au CCOSY

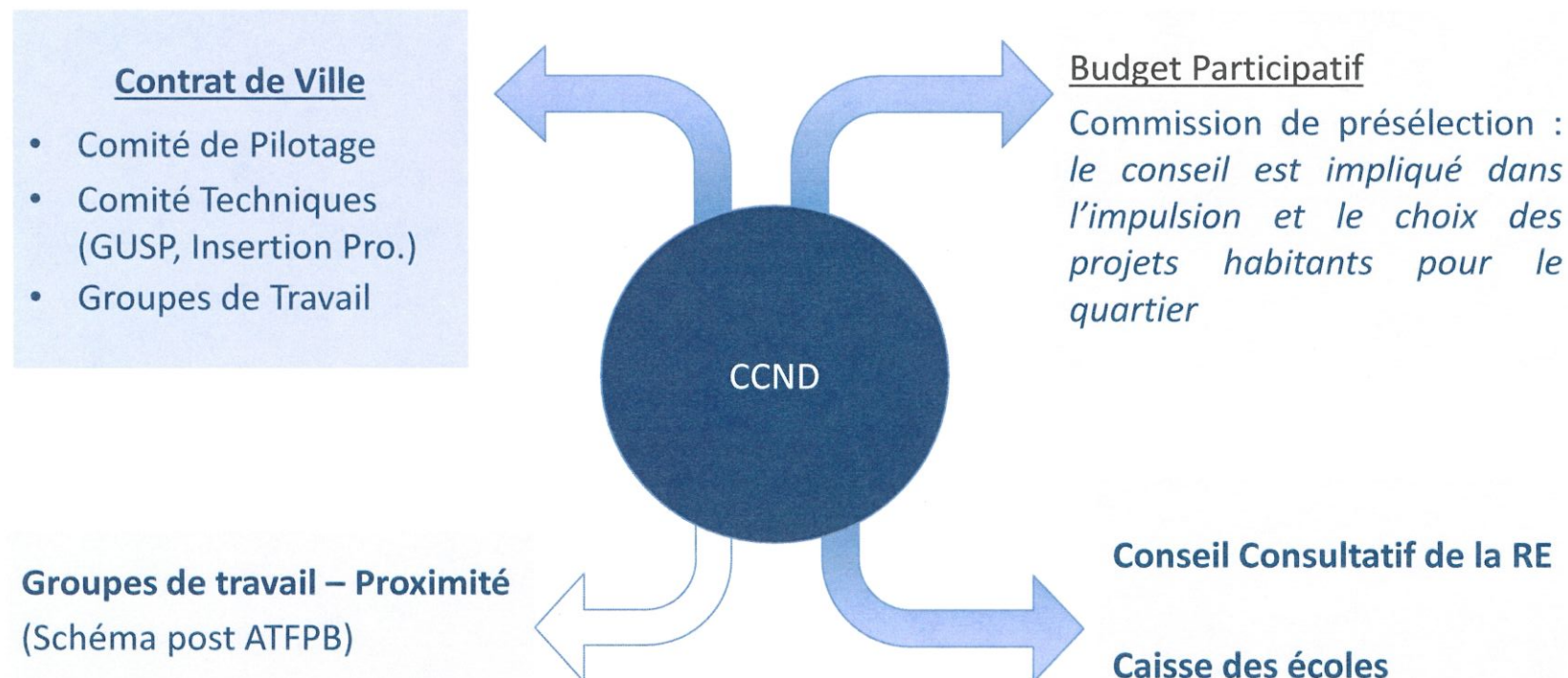
☐ Projets du CCND en partenariat avec la Ville

- Projet TZCLD (2019)
- Jardin Doré (Budget Participatif 2019 / CCND)
- Journée Propreté Citoyenne (depuis 2017)
- Peintures citoyennes des écoles (2018)
- Fresque murale GYGO et habitants (2019)
- ERD: Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD – Depuis 2021)



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville

Participation – un partenaire intégré



Mission d'information et d'évaluation relative à la Politique de la Ville



Merci de votre attention